

Inspection générale de l'administration
de l'Éducation nationale et de la Recherche

Agence Europe Education Formation France Contrôles secondaires sur l'exercice 2011

Rapport à monsieur le ministre
de l'Éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative

Rapport à monsieur le ministre de
l'enseignement supérieur et de la recherche



LISTE DES DESTINATAIRES

MONSIEUR LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET
DE LA VIE ASSOCIATIVE

CABINET

- M. DERAÏ

MONSIEUR LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

CABINET

- M. MAILLARD

ENVOIS ULTÉRIEURS PROPOSÉS

- Monsieur le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle
- Monsieur le directeur général pour la recherche et l'innovation
- Monsieur le secrétaire général
- Monsieur le directeur général de l'enseignement scolaire
- Monsieur le directeur des affaires financières
- Madame la directrice générale des ressources humaines
- Monsieur le directeur de l'évaluation, de la prospective et de la performance
- Madame la directrice des relations européennes, internationales et de la coopération
- Monsieur le président de l'agence Europe Education Formation France (AEEFF)
- Monsieur le directeur de l'agence Europe Education Formation France (AEEFF)
- Monsieur le directeur de l'agence de mutualisation des universités et établissements (AMUE)
- Monsieur le président de la conférence des présidents d'université (CPU)
- Monsieur le président de la conférence des grandes écoles (CGE)

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

*Inspection générale de l'administration
de l'éducation nationale et de la recherche*

**Agence Europe Education
Formation France
Contrôles secondaires sur l'exercice 2011**

AVRIL 2012

Jacques HAUDEBOURG
*Inspecteur général de l'administration
de l'éducation nationale et de la recherche*

Alain PLAUD
*Inspecteur général de l'administration
de l'éducation nationale et de la recherche*

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| Introduction..... | 7 |
| 1. Méthodologie du contrôle | 9 |
| 1.1. Analyse des résultats..... | 9 |
| 1.1.1. <i>Le suivi des objectifs</i> | 9 |
| 1.1.2. <i>La comparaison de l'évolution de la demande et de l'offre budgétaire</i> | 9 |
| 1.2. Le système de gestion : l'organisation, le pilotage, la gestion et le suivi des recommandations | 9 |
| 1.2.1. <i>La réorganisation des services de l'agence</i> | 9 |
| 1.2.2. <i>Le pilotage de l'agence</i> | 10 |
| 1.2.3. <i>La gestion financière et comptable</i> | 10 |
| 1.2.4. <i>Le suivi des recommandations</i> | 10 |
| 1.3. Les contrôles secondaires | 11 |
| 1.3.1. <i>La sélection des dossiers soumis au contrôle secondaire</i> : | 11 |
| 1.3.2. <i>La complétude du dossier</i> : | 11 |
| 1.3.3. <i>Le contrôle secondaire</i> : | 12 |
| 1.3.4. <i>Les tolérances acceptées</i> : | 12 |
| 2. Analyse des résultats obtenus par l'AEEFF en 2011 | 13 |
| 2.1. La définition des objectifs 2011 : une nouvelle méthodologie..... | 14 |
| 2.2. Les résultats obtenus | 16 |
| 2.2.1. <i>Les résultats obtenus sur les actions prioritaires</i> | 16 |
| 2.2.2. <i>Les résultats obtenus sur les autres actions</i> | 19 |
| 2.2.3. <i>Quelques remarques générales sur les objectifs</i> | 22 |
| 2.3. Les taux de réalisation des crédits d'intervention..... | 22 |
| 2.3.1. <i>Les taux de réalisation</i> | 23 |
| 2.3.2. <i>Des tentatives d'explication</i> | 25 |
| 2.4. Les taux de satisfaction de la demande..... | 27 |
| 2.4.1. <i>L'évolution du taux de satisfaction de la demande de 2007 à 2011</i> | 28 |
| 2.4.2. <i>La situation en 2011</i> | 29 |
| 3. Les effets de la réorganisation des services de l'agence..... | 30 |
| 3.1. L'évolution du département « Gestion de projets »..... | 30 |
| 3.2. L'évolution du département « Développement » | 31 |
| 3.3. L'articulation des départements de gestion et de développement | 33 |
| 3.4. Les perspectives d'avenir..... | 33 |
| 4. La gestion financière et comptable | 34 |

| | | |
|-----------|--|-----------|
| 4.1. | L'engagement des crédits d'intervention..... | 34 |
| 4.2. | Les retards de paiements..... | 36 |
| 4.2.1. | <i>En matière de crédits d'intervention.....</i> | 36 |
| 4.2.2. | <i>En matière de crédits de fonctionnement.....</i> | 37 |
| 4.3. | Le recouvrement des trop-perçus..... | 38 |
| 4.3.1. | <i>Evolution des sommes à recouvrer.....</i> | 38 |
| 4.3.2. | <i>Sommes à recouvrer/taux de recouvrement.....</i> | 38 |
| 4.3.3. | <i>Nombre d'ordres de recouvrement par action et par année.....</i> | 39 |
| | <i>(Annexe 3).....</i> | 39 |
| 4.3.4. | <i>Sommes à recouvrer rapportées aux montants attribués.....</i> | 40 |
| 4.3.5. | <i>Les sommes à recouvrer par programme se répartissent de la manière suivante :.....</i> | 40 |
| 4.3.6. | <i>Le suivi du recouvrement et les créances irrécouvrables.....</i> | 41 |
| 4.4. | Les placements de trésorerie..... | 41 |
| 5. | Le suivi des recommandations 2011 et les constats 2012..... | 41 |
| 5.1. | Le suivi des recommandations portant sur le pilotage et le système de gestion de l'agence..... | 42 |
| 5.1.1. | <i>Sur la fixation des objectifs fixés à l'agence.....</i> | 42 |
| 5.1.2. | <i>Sur le développement d'un dispositif intégré de pilotage et de contrôle de gestion.....</i> | 43 |
| 5.1.3. | <i>Sur les effets de la réorganisation de l'agence.....</i> | 44 |
| 5.1.4. | <i>Sur le positionnement de la cellule Contrôle Primaire.....</i> | 44 |
| 5.2. | Le suivi des recommandations portant sur les contrôles..... | 45 |
| 5.2.1. | <i>Sur le respect des délais.....</i> | 45 |
| 5.2.2. | <i>Sur les procédures de contrôle.....</i> | 46 |
| 5.2.3. | <i>Sur le nombre de contrôles.....</i> | 47 |
| 5.2.4. | <i>Les contrôles secondaires.....</i> | 48 |
| 5.3. | Le suivi des recommandations portant sur la fiabilisation des procédures financières..... | 48 |
| 5.3.1. | <i>Sur l'optimisation des taux d'utilisation des subventions et la limitation des trop-perçus.....</i> | 48 |
| 5.3.2. | <i>Sur la simplification des procédures à l'adresse des porteurs de projets.....</i> | 50 |
| 5.3.3. | <i>Sur la sécurisation des règles de gestion financières.....</i> | 51 |
| 5.3.4. | <i>Sur l'assouplissement des procédures budgétaires.....</i> | 51 |
| 6. | La vérification des contrôles primaires..... | 52 |
| 6.1. | Le bilan des contrôles réalisés..... | 52 |
| 6.1.1. | <i>Le bilan du programme de contrôle 2011.....</i> | 53 |
| 6.1.2. | <i>Les corrections financières supérieures à 2%.....</i> | 58 |
| 6.2. | Les contrôles secondaires : les contrôles approfondis..... | 63 |
| 6.2.1. | <i>Comenius.....</i> | 64 |
| 6.2.2. | <i>Erasmus.....</i> | 68 |
| 6.2.3. | <i>Leonardo da Vinci :.....</i> | 71 |
| 6.2.4. | <i>Grundtvig.....</i> | 79 |
| 6.2.5. | <i>Programme transversal.....</i> | 82 |

| | |
|---|-----------|
| 6.3. Les contrôles secondaires : Les audits in situ | 83 |
| 6.3.1. <i>Erasmus</i> | 83 |
| 6.3.2. <i>Leonardo da Vinci</i> | 86 |
| 6.4. Les contrôles secondaires : les visites de contrôle en cours de projet | 88 |
| 6.4.1. <i>Leonardo da Vinci</i> | 88 |
| Conclusion | 94 |
| RECOMMANDATIONS | 95 |

Introduction

Le directeur de cabinet de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a demandé au chef du service de l'IGAENR, par courrier du 31 octobre 2011 (voir **Annexe 0**), de réaliser un rapport d'audit des systèmes de gestion et de comptabilité de l'agence Europe Education Formation France (AEEFF) portant sur l'exercice 2011, une mise en œuvre des contrôles secondaires des actions réalisées ou en cours de réalisation ainsi qu'une évaluation de la réorganisation des services de l'agence effective au 1^{er} septembre 2010. Le courrier du directeur de cabinet rappelait que :

Le GIP AEEFF a été prorogé fin 2006 pour mettre en œuvre le programme Education et Formation tout au long de la vie (EFTLV) 2007-2013.

Le programme EFTLV prévoit un contrôle renforcé des autorités nationales sur l'organisme chargé de sa mise en œuvre. Cela s'inscrit dans le cadre « d'une gestion fortement décentralisée, globalisée et forfaitisée des actions du nouveau programme ».

L'autorité nationale, en l'occurrence la directrice des relations européennes et internationales et de la coopération (DREIC), a établi le 22 décembre 2006 une déclaration d'assurance *ex-ante* comportant une annexe qui décrit notamment le fonctionnement de l'agence et le système de contrôle mis en place. Cette annexe fait de l'IGAENR l'organisme responsable des audits externes alors que le commissaire aux comptes de l'AEEFF est chargé de la vérification des comptes, de l'évaluation du système comptable et des états financiers présentés.

En conséquence l'IGAENR, comme les années précédentes, s'est vue confier la réalisation d'un audit système et de gestion répondant aux exigences de la déclaration *ex-ante* du 22 décembre 2006 et à celles de la déclaration d'assurance *ex-post* annuelle que l'autorité nationale doit remettre à la commission européenne (CE) chaque année avant le 30 avril.

Les inspecteurs se sont rendus à deux reprises dans les locaux de l'agence (du 20 au 23 février et du 5 au 8 mars 2011). Ils ont pu lors de ces déplacements s'entretenir avec tous les responsables de l'agence et rencontrer les personnels qu'ils ont souhaité auditer (**Annexe 1**).

Ils ont, en outre, bénéficié, fin février 2011, du rapport annuel de l'agence qui a servi de base aux investigations menées et a conduit à la définition de l'organisation thématique du présent rapport.

Après une présentation de la méthodologie appliquée aux contrôles et à l'audit, le rapport traitera successivement :

- Des objectifs définis par l'agence en 2011 et de la comparaison de l'offre de l'agence et de la demande des porteurs de projets depuis 2007.
- De l'évolution de l'organisation fonctionnelle de l'agence.
- De la gestion financière et comptable.
- Du suivi des recommandations présentées en 2011 par l'IGAENR et par la commission européenne.
- De la vérification des contrôles primaires, dite « contrôles secondaires ».

1. Méthodologie du contrôle

1.1. Analyse des résultats

1.1.1. *Le suivi des objectifs*

- Pour chaque programme et pour chaque action, les résultats obtenus en 2011 ont été confrontés aux objectifs fixés
- L'objectif de ce contrôle est double : il vise à évaluer la qualité de mise en œuvre des actions et des programmes, mais il vise également à évaluer la qualité et la faisabilité des objectifs définis au regard des possibilités de production de l'agence.

1.1.2. *La comparaison de l'évolution de la demande et de l'offre budgétaire*

- Il s'agit de vérifier l'adéquation entre la répartition budgétaire arrêtée et l'évolution de la demande pour programme.
- L'objectif est de vérifier l'optimisation des moyens mis en œuvre avec la demande présentée et le bien-fondé de la répartition budgétaire par programme et par action.

1.2. Le système de gestion : l'organisation, le pilotage, la gestion et le suivi des recommandations

1.2.1. *La réorganisation des services de l'agence*

- Point annuel sur les évolutions substantielles de l'organigramme de l'agence : analyse du nouvel organigramme, évolution de la carte des emplois, adéquation de l'organisation aux grands objectifs fixés à l'agence.
- Bilan d'étape sur l'appropriation de l'organisation mise en place : avis de l'encadrement et des agents, points de blocage (mise à niveau des compétences, problèmes matériels...), identification des tensions résiduelles (individuelles et collectives), appréciation générale du climat social
- Evaluation du pilotage de la réforme : dispositif d'animation, modes de concertation et de conduite du changement en interne, qualité du management, rôle des autorités de tutelle
- Modalités de suivi de la réforme (tableaux de bord, indicateurs...), évaluation des modes de régulation internes (outils de contrôle interne, contrôle de gestion...)
- Evaluation de la plus-value et des risques engendrés par la nouvelle organisation : en matière de pilotage, de sécurisation des procédures, d'anticipation des difficultés.

- Volet RH : analyse des difficultés individuelles, profil non adaptés, plans de formation...

1.2.2. Le pilotage de l'agence

- Point sur les objectifs fixés à l'agence : programme de travail, analyse des priorités respectives fixées par la commission, l'Autorité Nationale et par l'agence elle-même
- Point sur la politique mise en œuvre par la direction de l'agence : axes de travail, mode de gouvernance, types de partenariats, priorités budgétaires
- Point sur l'organisation interne de l'agence : mobilité de l'encadrement, évolutions substantielles des outils de gestion, amélioration et sécurisation des procédures, formation des agents
- Point sur les modes de pilotage et de gestion prévisionnelle : mise en place de tableaux de bord, modes de management
- Point sur la qualité des dispositifs de contrôle interne et externe

1.2.3. La gestion financière et comptable

- Evaluation des nouvelles règles de gestion adoptées par l'agence
- Analyse des résultats comptables et financiers : cette analyse repose sur l'analyse des bilans annuels et pluriannuels des domaines suivants :
 - le recouvrement des trop-perçus (restes à recouvrer, sommes recouvrées/taux de recouvrement, ordre de reversements par actions et par année, suivi du recouvrement et des avances irrécouvrables)
 - les paiements des crédits d'intervention par programme
 - les retards de paiements
 - les placements de trésorerie

1.2.4. Le suivi des recommandations

- Bilan d'étape sur les recommandations : suivi des observations émises dans les domaines de la gestion administrative, financière et comptable par l'IGAENR, l'AN, la CE au cours des exercices précédents (observations ouvertes, clôturées, difficultés prévisibles)
- Suivi des recommandations liées spécifiquement au contrôle secondaire effectué par l'IGAENR les exercices précédents

1.3. Les contrôles secondaires

1.3.1. La sélection des dossiers soumis au contrôle secondaire :

- Vérification des principes de sélection des dossiers soumis au contrôle primaire : pourcentage de dossiers contrôlés par sous-programme et par action, respect du système d'intervalles permettant la sélection des dossiers dans la liste intégrale des contrats signés.
- Pour le contrôle secondaire, sélection parmi les dossiers soumis au contrôle primaire de 20 à 30 dossiers en fonction des critères suivants :
 - Respect des 3 grandes catégories de contrôles : contrôle approfondi, audits et audits sur projets en cours de réalisation
 - Respect d'un pourcentage financier d'environ 5% des contrats signés
 - Sélection pour chaque sous-programme de dossiers dans pratiquement toutes les actions
 - Dans chaque action, sélection totalement aléatoire de 1 ou plusieurs dossiers en fonction de l'importance financière de l'action

1.3.2. La complétude du dossier :

- Le contrat ou le conventionnement des parties et les avenants
- Le tableau récapitulatif du contrôle approfondi ou de l'audit in situ
- Tableau récapitulatif faisant apparaître les éléments matériels et financiers de mise en œuvre du contrat (nombre de mobilités, forfait et coût de la mobilité, frais de déplacements,...) décomposé de la manière suivante :
 - Les éléments matériels et financiers du contrat et de ses avenants
 - Les éléments matériels et financiers déclarés par le porteur de projet dans son rapport final
 - Le récapitulatif de la dépense et de la réalisation de l'action justifiées par des éléments de preuve (contrats de mobilité, attestation d'études ou de stages à l'étranger avec les dates de début et de fin, attestation d'enseignement à l'étranger,)
 - Le récapitulatif des éléments matériels et financiers refusés au contrôle primaire
 - Le récapitulatif des éléments matériels et financiers acceptés par le contrôle primaire (3-4)

- Le delta entre les éléments financiers du contrat et de ses avenants et le montant total des dépenses acceptées après le contrôle

Les justificatifs de réalisation de l'action et des dépenses présentées au contrôle

- Le rapport final du porteur de l'action
- Les justificatifs du tableau récapitulatif (les justificatifs des éléments matériel de réalisation et des dépenses de l'action acceptés par le contrôle primaire et ceux refusés avec l'explication des refus, classés par grands postes de réalisation et de dépenses)

Les paiements effectués par l'AEEFF aux porteurs de projets et les ordres de reversement de l'AEEFF en cas de trop perçu

- Les différents paiements effectués avec un seul document comptable par paiement, indiquant la date du paiement
- Les différents ordres de recouvrement
- La preuve du remboursement du trop perçu par le porteur de projet

1.3.3. Le contrôle secondaire :

Après avoir vérifié que le dossier de contrôle primaire comporte bien tous ces éléments, le travail de contrôle secondaire consiste à apprécier la qualité des différents éléments présentés au contrôle un à un.

Le contrôle secondaire doit notamment valider :

- Les dépenses et les éléments de réalisation présentés au contrôle primaire par le porteur de projet dans son rapport final
- Les dépenses et les éléments de réalisation acceptés par le contrôle primaire
- Les dépenses et les éléments de réalisation de l'action refusés par le contrôle primaire
- La totalisation de la dépense acceptée par le contrôle primaire
- Les paiements faits au porteur de projet en fonction des dépenses acceptées
- Le bien fondé des ordres de recouvrement

1.3.4. Les tolérances acceptées :

Aucune tolérance n'est acceptée quant au bien fondé de la preuve pour justifier de la réalisation de l'action ou de ses dépenses.

La justification de la réalisation de l'action passe obligatoirement par des contrats de mobilité et une preuve indubitable de la réalisation et de la durée de celle-ci (attestation de présence dans un établissement étranger avec des dates, attestation d'enseignement ou de déplacement à l'étranger avec des dates, billets ou factures de transport avec les dates,...)

Les dépenses doivent toutes résulter de l'application des forfaits prévus par la réglementation ou le cas échéant faire l'objet de factures.

Les seules tolérances portent sur la présentation matérielle du dossier de contrôle qui peut ne pas correspondre aux attentes décrites au point 1 de la présente note. Cette tolérance ne peut porter que sur des problèmes de forme et en aucun cas sur l'absence d'un des éléments décrits dans la complétude du dossier.

2. Analyse des résultats obtenus par l'AEEFF en 2011

L'AEEF a connu une année 2011 dont l'activité a été en augmentation régulière. Des points positifs sont à noter sur les contrats qui augmentent globalement de 3%, dont +7% pour Comenius et +4% pour Grundtvig, même si ceux d'Erasmus baissent de 3% et ceux de Leonardo da Vinci de 2%.¹

La réorganisation de l'agence et la création du département développement se sont traduites par une meilleure capacité à réaliser des événements de promotion en s'appuyant prioritairement sur un réseau de relais, « les développeurs ». 95 manifestations ont pu ainsi être organisées contre seulement 69 l'année précédente.

Enfin, de nouveaux outils ont été créés comme le « Soléoscope », encart de la revue Soléo, ayant comme objectifs d'exploiter les données chiffrées de l'agence, de traiter des réalisations des programmes, de valoriser les bonnes pratiques et d'assurer une visibilité des actions prioritaires.

Cet ensemble, plutôt positif, s'est déroulé dans un contexte de pilotage profondément remanié qui a vu apparaître en même temps une définition réelle d'objectifs par programme et par action, ainsi que la notion d'actions prioritaires. Ces deux nouveautés, dont l'absence a été souvent fustigée par la présente mission, ont enfin aidé à structurer l'action de l'AEEFF et à donner un sens aux différentes initiatives qu'elle prenait.

Cette double nouveauté, ceci est important, vient à la fois de la commission européenne qui a souhaité plus de rigueur et plus de méthodologie quant à la définition des objectifs qualitatifs et quantitatifs des actions et des programmes, mais aussi des responsables des autorités françaises qui ont saisi cette occasion pour avancer la notion d'action prioritaire.

¹ **Remarque AEEFF** : Quelques éléments complémentaires peuvent être évoqués sur ce constat :

- Sur Erasmus comme sur Leonardo, le budget total accordé au contrat augmente entre 2010 et 2011 (+0,7% pour Erasmus et +12,3% sur Leonardo). Mises en regard du tassement du nombre de contrats, ces progressions attestent d'une tendance positive à la « concentration » de la demande sur des projets de plus grande envergure.
- Sur Leonardo, le nombre de contrats peut être amené à augmenter pour 2011 lors de la prochaine redistribution (prévue pour avril 2012), avec le financement de projets actuellement en liste de réserve.

Il fallait impérativement qu'entre 27 actions faisant l'objet de 78 indicateurs, puis 80 cette année, l'AEEFF arrête une course à la satisfaction équivalente de tous ces objectifs et qu'enfin soit dit clairement que, sans mésestimer aucune action, ni aucun indicateur, certaines actions et certains indicateurs étaient plus prioritaires que d'autres.

2.1. La définition des objectifs 2011 : une nouvelle méthodologie

Les tableaux d'objectifs ont été conçus par la commission européenne à partir des résultats de l'année N-2 et il était demandé aux autorités nationales de faire des projections à partir de ces informations.

En 2011, les objectifs définis concernaient toutes les actions croisées avec 4 champs d'analyse ce qui définissait les 78 indicateurs de suivi ; les 4 champs d'analyse étaient les suivants :

- Le maintien ou l'accroissement de la participation à l'action
- Le champ géographique de la demande
- L'arrivée de nouveaux entrants
- Le développement de la visibilité et de la valorisation de l'action.

L'AEEFF a pour sa part répondu en restant proche de la demande et en se limitant à ajouter aux données de références de 2009, les résultats de 2010 pour affiner les projections. Elle a alors appliqué une règle de trois par rapport aux budgets des actions et en a déduit les objectifs à atteindre.

Mais au-delà de cette méthode encore simple, l'agence en accord avec ses autorités de tutelle a défini 4 catégories qui pouvaient permettre la sélection d'actions prioritaires en fonction de leurs difficultés et du degré d'urgence à intervenir :

- les actions qui ont une demande inférieure à l'offre
- les actions dont la demande est peu supérieure à l'offre et pour lesquelles il faut maintenir un effort de promotion
- la question des projets groupés que l'on veut développer
- les actions où le ratio offre/demande est satisfaisant mais dont le taux de réalisation est faible

A partir de ces 4 catégories, l'AEEFF en collaboration avec les tutelles a pu définir 9 actions prioritaires pour lesquelles les objectifs chiffrés ont été augmentés de 30%.

Ces actions prioritaires sélectionnées ont été les suivantes :

- Erasmus : la mobilité des enseignants, la formation des personnels de l'enseignement supérieur, les consortiums et le programme intensif
- Comenius : les partenariats multilatéraux et les partenariats regio

- Leonardo da Vinci : les projets groupés de la FPI « scolaires » et la mobilité PROEFP
- Programme transversal : les visites d'étude

Ces priorités ont été définies uniquement en référence au premier champ indiqué par la commission européenne à savoir le maintien ou l'accroissement du nombre de participants à l'action.

Compte tenu de cette première expérience, il convient de noter que l'AEEFF a repris le même dispositif pour 2012 mais a affiné sa démarche d'extrapolation en deux étapes, d'abord en analysant les statistiques des résultats, non plus sur 2 ans mais sur 5ans pour mieux saisir les tendances à moyen terme et, d'autre part, en soumettant ces résultats bruts aux responsables des 2 pôles de gestion et de développement ainsi qu'à la direction de l'AEEFF pour corriger les chiffres obtenus par une analyse qualitative. Des éléments de contexte (ex : la capacité de l'agence à absorber des projets supplémentaires ou l'analyse du taux de décroissance des nouveaux arrivants à venir sur des actions récentes) et des actions spécifiques réalisées ou à venir ont été pris en compte et les chiffres finaux des objectifs à atteindre ont été ainsi le résultat du croisement d'une analyse chiffrée et d'un regard qualitatif.

Cette démarche présentée aux tutelles nationales a séduit et celles-ci n'ont remis en cause ni les actions prioritaires sélectionnées, ni les objectifs à atteindre, traduisant ainsi un consensus national sur l'orientation que prenait l'agence.

L'AEEFF a bien compris que si la demande a un comportement difficilement prévisible c'est une raison supplémentaire pour s'attacher à lui donner un sens et à mobiliser les équipes de l'agence ; celles-ci en 2011 ont été très largement concernées par les actions prioritaires, elles les connaissaient, les avaient bien intégrées et ont su porter une attention particulière et canaliser leur activité autour du point commun à toutes les actions prioritaires, juguler la baisse ou la stagnation de ces actions.

Il convient de continuer dans cette voie et d'améliorer encore le système mis en place pour définir les objectifs et les actions prioritaires. La simple extrapolation des résultats passés a l'avantage de s'appuyer sur des éléments objectifs mais traduit simplement des tendances qui ne prennent pas en compte l'immédiateté, les modifications d'orientation et les événements en cours alors que l'analyse qualitative du présent ne s'appuie que sur peu d'éléments objectifs est fragilisée sur ses bases, mais dessine plus précisément ce que peut-être l'avenir immédiat.

Il faut que dans ce processus de définition des objectifs et des actions prioritaires, l'AEEFF s'engage plus résolument sur un travail prospectif faisant intervenir dès le début du processus le « Département Développement » (DD) qui, de par ses fonctions, est le mieux à même de saisir et d'exprimer les tendances marquant chaque action. Plus les projections chiffrées issues des résultats antérieurs seront analysées, affinées, plus la visibilité des objectifs à définir sera grande.

Un dernier point mérite d'être souligné quant à la formulation des objectifs ; en 2011 plusieurs d'entre eux ont été atteints à la lecture des résultats alors que dans l'esprit des équipes de l'AEEFF, tout au contraire, ils ne l'étaient pas. Cette situation est liée non pas à la quantification des objectifs mais à leur définition même.

A titre d'exemple, les mobilités de la formation initiale de Leonardo da Vinci avaient un objectif de projets groupés et un objectif de bourses ; les deux objectifs ont été atteints et dépassés mais cependant l'AEEFF considère que c'est un échec en termes de projets groupés². Il fallait dès l'origine préciser dans la définition de l'objectif que si le maintien ou l'augmentation des bourses étaient recherchés, c'est en fait la baisse du nombre de projets groupés qui était visée pour obtenir une concentration supérieure des porteurs de projets. C'est un problème de clarté de la définition des objectifs qui est ainsi soulevé et qu'il est facile de corriger à l'avenir.

2.2. Les résultats obtenus

2.2.1. Les résultats obtenus sur les actions prioritaires

Pour l'année 2011, selon l'AEEFF, sur les 9 actions prioritaires, 4 ont atteint les objectifs chiffrés pendant que 5 n'y arrivaient pas.

Les 4 objectifs atteints ont été les partenariats multilatéraux et la mobilité regio de Comenius, le programme intensif d'Erasmus et les visites d'étude du programme transversal ; les 5 qui n'ont pas été atteints sont la mobilité des enseignants, la formation des personnels et les consortiums d'Erasmus, et les mobilités de la formation initiale et des PROEFP de Leonardo da Vinci.

² Dans la partie « *strategic management* » du programme de travail 2011, l'agence présentait ainsi sa priorité pour les projets groupés :

« *Il va s'agir de développer les projets groupés plutôt que les projets individuels d'établissement pour la mobilité là où c'est possible. En effet, ces derniers démultiplient la charge de gestion pour l'agence en même temps qu'ils s'avèrent moins efficaces en matière de consommation des crédits et d'effet levier (projets individuels moins structurants à l'échelle d'un territoire ou d'un secteur). Sont concernés les Consortiums ERA (cible = chiffre 2009+30%) et les projets LdV FPI scolaire (cible = légère diminution du nombre de projets en 2011 mais avec un nombre de bourses en augmentation conformément à la croissance du budget)* »

Cette 'contradiction' était donc annoncée et assumée dans le programme de travail 2011. Cette logique s'avérait d'ailleurs cohérente avec les discussions initiées sur le futur programme 2014-2020 qui devait mettre l'accent sur des modes structurés d'organisation de la mobilité. La CE n'ayant fait aucun commentaire en retour sur la cible lors de l'examen préalable du document, celle-ci était réputée acceptée par elle quand bien même en contradiction avec l'objectif défini. Dans son exercice de reporting, l'agence a donc été conséquente avec sa logique première : si le nombre de mobilités financées a bien augmenté, le nombre de projets n'a pas diminué ; l'objectif a donc été considéré non atteint.

2.2.1.1. L'analyse des objectifs atteints

Les résultats obtenus ont été les suivants :

| | Objectifs 2011 | Résultats 2011 |
|--|---------------------------|---------------------------|
| Comenius : - Partenariats multilatéraux - Regio | 340 projets 18 projets | 363 projets 21 projets |
| Erasmus : - Programme intensif | 32 IP et 1534 mobilités | 35 IP et 1581 mobilités |
| Programme transversal : - visites d'étude | 237 | 230* |

*accepté compte tenu d'une tolérance de + ou – 5%

Les objectifs chiffrés ont été atteints dans la mesure où ce qui était recherché pour les partenariats multilatéraux Comenius était d'augmenter et de diversifier la demande (constitution de partenariats larges, identification de nouveaux partenaires, meilleure répartition géographique) en maintenant l'effort de promotion par l'intermédiaire du réseau des DAREIC. De même les nouveaux établissements ont été encouragés à privilégier cette action au détriment des partenariats bilatéraux pour laquelle l'offre disponible est limitée.

Pour l'action Regio, il s'agissait de dynamiser la demande sur une action qui met en jeu les collectivités territoriales devenues des objectifs prioritaires au regard des moyens qu'elles consacrent à la mobilité européenne et de faire en sorte que des partenaires naturels qui n'ont pas encore l'habitude de travailler ensemble s'orientent dans cette voie; des collectivités locales, des associations ou le rectorat d'une académie ont ainsi pris des habitudes de travail en commun qui se sont traduites par une augmentation de 45% de la demande de financement des mobilités et de 25% du nombre de candidatures 2011.

Dans le cas du programme intensif Erasmus, le but visé était d'augmenter autant le nombre de porteurs de projets que les mobilités elles-mêmes, les deux objectifs ont été atteints ; enfin dans le cadre du programme transversal l'objectif était d'augmenter le nombre de mobilités de plus de 30% par rapport à 2009 et bien qu'ambitieux l'objectif a été quasiment atteint notamment par le travail réalisé avec l'ESEN et par la publication d'un encart Soléoscope sur cette action.

2.2.1.2. Les objectifs non atteints

Les résultats obtenus ont été les suivants :

| | Objectifs 2011 | Résultats 2011 |
|-------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Erasmus | | |
| - Mobilité des enseignants | 3391 | 2895 |
| - Formation des personnels | 753 | 579 |
| - Consortiums | 24 projets et 1807 mobilités | 19 projets et 1762 mobilités |
| Leonardo da Vinci | | |
| - Mobilité de la formation initiale | 250 projets et 5995 mobilités | 310 projets et 7390 mobilités |
| - PROEFP | 29 projets et 838 mobilités | 27 projets et 916 mobilités |

En fait, l'analyse de ces résultats apparemment négatifs est contrastée ; pour les consortiums l'agence a augmenté le taux des mobilités satisfaites à 45% (36% l'an passé) pour inciter les établissements à aller vers les regroupements, malheureusement l'accord de la commission européenne sur cette décision n'est arrivé que vers février 2011 ce qui n'a pas permis d'utiliser valablement cet instrument. Cependant, les résultats, bien que n'ayant pas atteint les objectifs (19 consortiums et 1762 mobilités pour 24 consortiums attendus et 1807 mobilités), ont été honorables et supérieurs aux années précédentes.

Dans le cas d'Erasmus, les responsables de l'AEEFF ont reconnu qu'en fait l'objectif concernant la mobilité des enseignants et la formation des personnels n'était pas véritablement d'augmenter la demande mais d'améliorer les taux de réalisation des actions qui sont faibles (trop de projets sélectionnés ne sont pas suffisamment réalisés en totalité) ; il s'agissait plus d'une incitation à mieux utiliser les crédits disponibles et de ce fait l'agence a été sélective sur les projets présentés et a délibérément limité le ratio de l'offre et de la demande, c'est en regardant le taux de réalisation des projets que l'on peut véritablement savoir si l'objectif a été atteint ou non.

L'agence en a fait une action prioritaire car elle s'est aperçue qu'elle a un rôle important de soutien de la mobilité étudiante ; dans cet esprit, elle a réalisé un encart Soléoscope sur la mobilité professionnelle, a revalorisé le taux hebdomadaire de 600 à 700 € et développera une étude spécifique en 2012 pour faire un point à l'été à l'occasion de la conférence des présidents d'universités (CPU).

De la même façon, ce qui était en fait visé pour la formation initiale Leonardo da Vinci, ce n'était pas l'augmentation des projets groupés et des mobilités mais la diminution des projets groupés tout en maintenant ou en augmentant les mobilités ; si ces dernières sont en nette

augmentation, le fait que le nombre de projets ait aussi augmenté de façon significative est la raison pour laquelle l'agence considère que l'objectif n'est pas atteint.

Il y avait indéniablement une contradiction entre l'objectif structuré par la commission européenne et celui retenu par l'agence.

Il convient cependant de noter que les efforts importants de l'AEFF qui a édité et mis en ligne sur internet un guide des projets groupés dans l'Education Nationale et tenu des réunions avec les développeurs se sont traduits par le fait que pour la première fois deux GIP académiques (Grenoble et Nancy-Metz) ont présenté une candidature de regroupement et de mutualisation des établissements de leur académie.

Pour l'action PROEFP, les efforts de l'agence qui a donné des indications sur le regroupement des projets dans le cadre des 2 réunions du réseau des chambres consulaires, dans chacune des 6 réunions en région et qui a édité sur le sujet un encart Soléoscope n'ont pu enrayer la baisse continue du nombre de projets présentés même si les résultats de la sélection sont nettement supérieurs à ceux de 2009.

La situation est un peu comparable pour l'action Consortium d'Erasmus qui n'a pas récolté les fruits des efforts de promotion faits en 2010/2011 et qui les attend en 2012 comme pour les PROEFP.³

2.2.2. Les résultats obtenus sur les autres actions

Les résultats obtenus sur les 15 autres actions non prioritaires renseignées ont été variés avec 6 actions qui n'ont pas atteint les objectifs, 8 qui les ont atteints, 1 qui l'a atteint partiellement :

2.2.2.1. Leonardo da Vinci :

Pour l'action PMT, la situation a été marquée par le fait que des crédits supplémentaires ont été annoncés tardivement par la commission européenne sur Leonardo da Vinci alors que la sélection des projets était déjà faite en fonction d'une situation donnée ; dans ce contexte le nombre de projets retenus n'a pu atteindre les objectifs (79 pour 88 en objectif) alors que les mobilités accordées sont nettement supérieures à l'attendu (2309 pour 1510 en objectif). Plus de projets groupés par rapport à 2010, des projets de plus grande ampleur sont des motifs suffisants de satisfaction.

Les partenariats sont eux dans une situation plus inquiétante et mériteraient, à l'avenir, de faire partie des actions prioritaires car les candidatures sont en stagnation pour la première fois depuis le lancement de l'action en 2008 (171 en 2011 contre 167 en 2010) et le résultat de

³ **Remarque AEFF** : Les « scores » 2012 sont à cet égard très encourageants avec une hausse de 40% du nombre de candidatures PROEFP par rapport à l'AP 2011.

De la même manière, et quoique les cibles n'aient pas été atteintes sur l'action Consortium, la hausse continue du nombre de candidatures entre 2010 et 2012 (+ 40%) atteste d'une tendance positive et cohérente avec les stratégies mises en œuvre par l'Agence.

la sélection est globalement au niveau de 2009, bien loin des objectifs fixés (30 projets en moins et 344 mobilités en moins que les objectifs)⁴ ; cette situation est largement due aux difficultés de financement en provenance des pays partenaires.

Les transferts d'innovation, pour leur part, n'ont pas connu de difficultés particulières ; 20 projets étaient attendus, 20 projets ont été financés.

2.2.2.2. Grundtvig

Les volontariats senior ont connu une année difficile avec seulement 4 projets sélectionnés contre 11 en 2010 et 7 prévus en objectif⁵ ; cette situation est à surveiller mais n'est pas vraiment inquiétante dans la mesure où plusieurs facteurs ponctuels négatifs ce sont accumulés en 2011 (introduction d'un critère d'éligibilité mal interprété par les candidats, quelques candidatures de faible qualité, des projets non retenus par manque de fonds de l'agence partenaire et un cas de financement à risque). Sur une action ayant des petits objectifs quantitatifs, une telle série d'évènements ne pouvait jouer que défavorablement ; l'agence a proposé d'en faire une action prioritaire en 2012 pour redresser la situation.

Les visites et échanges n'ont pas pour le moment atteint leur objectif de 127 mais sont finalement à 113 après qu'une cinquième session de dépôt ait été organisée fin 2011. Il convient cependant de noter que le nombre de projets financés en 2011 augmente tout de même de 18% par rapport à 2010 et que la première session de 2012 enregistre un accroissement de 17% par rapport à l'année dernière.

Par contre, les partenariats éducatifs (114 pour 110 d'objectif), les ateliers (22 pour 19 d'objectif), les bourses de formation continue (85 pour 88 d'objectif) et les assistants (30 pour 15 d'objectif) sont toutes des actions qui ont atteint les objectifs fixés.

Il convient cependant de noter que les bourses de formation continue n'atteignent l'objectif que dans le cadre de la clause de plus ou moins 5% du fait d'un taux élevé d'inéligibilité (38% des candidatures provenaient d'enseignants ne pouvant se positionner sur le programme Grundtvig)⁶ et que les partenariats éducatifs stagnent alors que la demande évolue plus fortement dans les autres pays européens.

⁴ **Remarque AEEFF** : La cible a été fixée en tenant compte d'une tendance de croissance forte de l'action depuis 2008. Or il n'est pas impossible qu'avec un taux de satisfaction de la demande parvenu à moins de 50% dès 2010 (47% sur le ratio offre initiale/demande, certes remonté à 66% sur le ratio offre définitive/demande), cette action ait déjà atteint un stade mûre.

⁵ **Remarque AEEFF** : Cette action a en effet connu une série de déboires qui a fait chuter le nombre de projets sélectionnés en 2011. Le nombre de candidatures est cependant passé de 11 en 2010 à 17 en 2011, révélant une action plutôt attractive. La maîtrise par l'Agence de la sélection de ces projets bilatéraux restera cependant compliquée de par le dispositif de « matching » européen.

⁶ **Remarque AEEFF** : Les candidats ne semblent pas tenir compte des consignes diffusées sur la plateforme Penelope. Un travail de sensibilisation du réseau des DAREIC sera entrepris pour accentuer le travail d'orientation des candidats vers les bons dispositifs.

2.2.2.3. Comenius

Les partenariats bilatéraux posent toujours les mêmes questions ; trop d'entre eux ne sont pas toujours en phase avec les objectifs de l'action et se cantonnent dans de simples activités de voyage scolaire sans objectifs pédagogiques bien définis. Dans ce contexte, l'agence a tenu à ne pas dépasser le seuil indicatif de la commission européenne et n'a pas atteint l'objectif. De fait, c'était l'objectif lui-même qui était mal défini si dès l'origine on ne souhaitait pas l'atteindre (35 projets en 2011 contre 45 en objectif).

Les assistants posent un autre type de problèmes car la demande est en forte expansion (+24% en 2011) mais se limite essentiellement à 4 pays (Espagne, Italie, Royaume-Uni et Irlande) dont les capacités d'accueil sont saturées ; l'agence n'arrive pas à affecter les assistants et seulement 98 l'ont été pour un objectif de 123.

L'accueil des assistants est un peu dans une situation comparable avec, en plus, une légère baisse de la demande. L'agence connaît beaucoup de difficultés à affecter les assistants car les postes proposés sont souvent en province alors que les assistants étrangers veulent surtout être nommés sur Paris ou sur la Côte d'Azur. Il convient de travailler sur cette action qui pourrait être à l'avenir une action prioritaire. En 2011, 137 assistants étrangers ont été accueillis alors que l'objectif était de 173.

L'agence a renforcé son équipe sur ces deux actions pour améliorer l'affectation des assistants et l'accueil des assistants ; plus particulièrement sur la prise de contact avec les demandeurs dont elle attend des retours sur 2012.⁷

Les bourses de formation continue ont, avec 1193 mobilités, atteint leur objectif (1212 avec une clause de plus ou moins 5%) et l'agence cherche avant tout à diversifier les types d'activités et le profil des candidats ; elle a dans cet esprit édité une fiche thématique sur la mobilité des professionnels dans le nouvel encart Soléoscope et en éditera une autre, début 2012, sur les stages et a développé un travail de collaboration avec l'Ecole Supérieure de l'Education Nationale (ESEN) et les délégués académiques spécialisés sur l'international (DAREIC) pour accentuer la mobilité des cadres.

2.2.2.4. Erasmus

Les actions de mobilité des étudiants et de stages sont, quant à elles, en développement constant. En 2011, la mobilité étudiante a concerné 26 649 d'entre eux pour un chiffre attendu de 26 479, pendant que les stages augmentaient très sensiblement avec 7 190 étudiants pour un objectif de 6 378.

⁷ **Remarque AEEFF** : L'Agence a également lancé en fin 2011 un groupe de travail associant les tutelles et le CIEP afin d'analyser les facteurs nationaux et européens qui pénalisent le développement de l'accueil des assistants et permettent d'expliquer l'incapacité continue à satisfaire pleinement la demande d'accueil des établissements français. Une note d'étude statistique complète a d'ores et déjà été conçue dans le cadre de ce groupe de travail: elle met en exergue un certain nombre d'explications touchant autant à la structuration de la demande qu'à l'attractivité des structures.

2.2.3. *Quelques remarques générales sur les objectifs*

Cette analyse des objectifs définis et des résultats atteints amènent à quelques considérations d'ordre général :

- Tout d'abord, l'analyse détaillée des résultats montrent qu'en fait l'agence ne s'est réellement retrouvée en difficultés quant à la réalisation de ses objectifs que dans 5 cas sur 27 actions. Seuls les partenariats, la mobilité de la formation initiale et les PROEFP de Leonardo da Vinci, ainsi que l'accueil des assistants et les assistants de Comenius n'ont pas donné satisfaction. Dans chaque cas, il s'agit d'une cause qui est aujourd'hui clairement identifiée et sur laquelle il convient de travailler.

La formation initiale de Leonardo da Vinci demande à ce qu'un effort supplémentaire soit fait pour inciter les établissements scolaires à se regrouper, les PROEFP et les partenariats Leonardo connaissent une baisse ou une stagnation de la demande et, enfin, l'accueil des assistants et les assistants connaissent des problèmes de positionnement géographique des demandeurs.

Ce résultat laisse entendre que les actions ont été plutôt correctement pilotées en 2011

- Des objectifs ont été mal formulés et demandent à être précisés : c'est le cas des partenariats bilatéraux de Comenius et de la formation initiale Leonardo da Vinci dont l'objectif réel en termes de projets groupés était en fait inverse à celui annoncé.
- Il est important que la commission européenne comprenne que sur des demandes impactant des objectifs ou sur des crédits supplémentaires ayant le même effet, il est indispensable de répondre immédiatement aux attentes ou d'annoncer les crédits supplémentaires suffisamment tôt pour qu'ils puissent être pris en compte au moment des sélections des projets. Il est très difficile pour l'agence de mener à bien sa mission et de tendre vers la réalisation de ses objectifs sans que ce point soit assuré.
- L'évolution vers la définition nationale d'actions prioritaires, en nombre limité, doit être poursuivie. Elle a donné un sens en 2011 aux actions de l'agence et elle a permis à tous ses acteurs d'avoir un cadre structurant qui constitue une base de référence et a déterminé les activités tout au long de l'année.

2.3. **Les taux de réalisation des crédits d'intervention**

La CE définit les taux de réalisation comme étant le rapport entre les financements finaux payés aux bénéficiaires (après clôture des projets) et le montant des engagements contractualisés⁸. Elle considère que le taux de réalisation doit atteindre 90% par programme sectoriel dès lors que la convention est clôturée.

⁸ Ce taux est donc à distinguer du taux indiqué dans le compte financier et qui calcule le ratio entre les paiements réalisés (y compris les avances et les soldes) et le montant des engagements contractualisés.

Cependant ce ratio ne distingue pas l'effet « demande au rapport final (RF) » (ce que les bénéficiaires déclarent utiliser effectivement comme subvention au regard du montant qui leur avait été attribué au contrat et que l'agence définit comme le « taux d'utilisation ») et l'effet « contrôle » c'est-à-dire les ajustements à la baisse (rarement à la hausse) opérés par l'agence dans le cadre des contrôles primaires.

2.3.1. Les taux de réalisation

Les crédits d'intervention du programme EFTLV gérés par l'agence sont passés de 87,7M€ en 2010 à 95,2M€ en 2011 (soit une hausse de plus de 8,5%).

Les paiements réalisés en 2009, 2010 et 2011 se présentent de la manière suivante :

| | 2009 | 2010 | 2011 |
|------------------------------------|------------|------------|------------|
| Budget ouvert | 85 042 864 | 88 747 530 | 95 241 000 |
| Montants attribués | 84 700 033 | 88 422 148 | 92 606 144 |
| Taux d'engagement* | 99,35 | 99,63 | 97,23 |
| Montants payés après RF | 77 322 118 | 73 597 868 | 69 240 863 |
| Taux de réalisation/budget* | 90,67 | 82,93 | 72,70 |

*pourcentages

2.3.1.1. Les constats

Les taux de réalisation (en pourcentage) par rapport au budget (toutes conventions réunies) sont les suivants :

| En % | Comenius | Léonardo da Vinci | Grundtvig | Erasmus | Programme transversal | TOTAL |
|-------------|----------|-------------------|-----------|---------|-----------------------|-------|
| 2009 | 94,64 | 85,19 | 90,98 | 92,32 | 84,87 | 90,67 |
| 2010 | 83,48 | 67,08 | 83,95 | 90,85 | 92,35 | 82,93 |
| 2011 | 73,98 | 61,26 | 74,14 | 79,13 | 28,55 | 72,70 |

Même si l'on considère le fait que la convention 2010 ne sera clôturée que fin 2013 (la clôture 2008 est intervenue début 2012, celle de 2009 interviendra logiquement fin 2012 selon le même principe) et que les projets s'étalant sur 2 ans afférents à cette convention sont encore en cours (partenariats + TOI Leonardo pour lesquels les paiements de soldes et certains préfinancements n'ont pas encore tous été versés) la mission fait à partir de ces deux tableaux une double observation :

- Les taux de réalisation finaux (rapportés aux crédits disponibles) s'améliorent globalement sur l'ensemble des conventions : convention clôturée 2007 87,79%,

convention clôturée 2008 90,06%, convention 2009 en cours d'exécution (quasi définitive excepté pour les TOI et les retombées de certains contrôles approfondis) 90,67%.

- Les taux de réalisation du programme Erasmus méritent vigilance. En effet concernant ce programme les taux baissent lentement mais régulièrement (92,75% en 2008, 92,32% en 2009, 90,85% en 2010). Ce sont principalement les subventions demandées aux rapports finaux (RF) qui se trouvent en cause :
 - pour les Consortiums : la subvention demandée aux RF sur la subvention accordée au contrat est égale à 97% en 2008, 92% en 2009 (91% après corrections financières) et 95,46% en 2010 (95,34% après corrections financières) ;
 - pour les IP : seulement 75% en 2008, 73% en 2009 (69% après corrections financières) et 70% en 2010 (60% après corrections financières).
 - Pour les mobilités : 93,35% en 2008 contre 95,91% en 2009 (93,42% après corrections financières) et 92% en 2010 (91,73% après corrections financières).

Il apparait donc clairement que les porteurs de projets n'utilisent pas la totalité de leurs subventions (observation déjà effectuée par la mission dans son rapport de mai 2011- voir sur ce point la partie 3.1 « suivi des recommandations »). Or non seulement le programme Erasmus « pèse » plus de la moitié des crédits gérés par l'agence mais les comparaisons européennes placent de ce fait la France en retrait par rapport aux autres grands pays européens : les données fournies par la CE montrent pour la convention 2008 que la France utilisait 92,75% de ses crédits, l'Allemagne 95,06%, la Pologne 99,56%, l'Espagne 96,68% ... la moyenne des pays européens se situant à 95,61%.

Cette sous-utilisation des fonds se retrouve sur la mobilité Leonardo, même si la situation apparaît meilleure sur la convention 2009 que sur celle de la convention 2008. Si l'on regarde le ratio « subvention demandée au RF/subvention accordée au contrat » on remarque les points suivants :

- Mobilité FPI : 82% en 2008 et 87% en 2009,
- Mobilité PMT : 88% en 2008 et 93% en 2009,
- Mobilité ProEFP : 71% en 2008 et 73% en 2009.

C'est donc à un double paradoxe auquel est confronté le programme Leonardo puisque l'on constate par ailleurs les deux points suivants :

- Une demande très forte en termes de candidatures que les crédits disponibles ne peuvent satisfaire qu'à hauteur de 35% ;

- Une forte sur-réalisation avec un nombre de mobilités réalisées au final très largement supérieur au nombre de mobilités prévues aux contrats : +40% réalisés sur FPI et +77% sur PMT.

S'agissant enfin des projets de transfert d'innovation (TOI) la situation est un peu différente : le ratio « subvention demandée au RF/subvention accordée au contrat » est plutôt élevé (95%). En revanche, à la suite des contrôles primaires (simplifiés et approfondis), le taux d'utilisation tombe à 86%. L'effet « contrôle » s'avère donc très important avec un impact de 9 points à la baisse. La justification des dépenses de personnels en est la cause principale. Les actions correctives (mesures de simplification en particulier par la mise au point de grilles déclaratives) développées par l'agence devraient faire sentir leurs effets sur les projets TOI 2009 dont les RF sont actuellement en cours d'évaluation.

Globalement les contrôles de l'agence n'affectent ces valeurs à la baisse que de 1 à 3 points selon les actions.

Au total, sur l'ensemble des programmes, la sous-consommation entraîne pour la France une perte nette de crédits qui avoisine tendanciellement les 10% des crédits alloués (4 millions d'€ en 2003 soit 10,58% des crédits alloués, 8,6 millions d'€ en 2008 soit 10,09% des crédits alloués).

2.3.2. Des tentatives d'explication

- Plusieurs explications sont avancées concernant la sous-consommation de ces deux programmes :
 - Un accompagnement insuffisant des porteurs de projets,
 - L'inexistence de fonds complémentaires nationaux ou régionaux (qui servent souvent de variables d'ajustements et permettent à certains pays de maximiser l'utilisation de leurs fonds européens) ; il conviendrait sur ce plan que les services ministériels (DGSIP, DREIC) se saisissent de ce dossier en interrogeant les établissements porteurs de projets sur l'impact des cofinancements obtenus sur la consommation finale des crédits versés par l'agence (en particulier sur le programme LDV). Par ailleurs ce point a été abordé lors de la réunion des directeurs d'agence à Bruxelles le 20 mars 2012. Certains pays prennent en effet la liberté de sur-engager des crédits sans crainte de dépasser 100% en CP sur les fonds EFTLV puisqu'ils peuvent, le cas échéant, mobiliser des fonds complémentaires nationaux. Pour la France un dispositif analogue permettrait sans doute à moindre coût d'améliorer significativement la consommation des fonds Erasmus. De la même manière s'agissant de LDV la situation d'autres agences montre clairement que des fonds complémentaires produisent un fort effet levier. En tout état de cause on ne peut qu'inviter la commission à vérifier l'hypothèse d'une corrélation entre taux de réalisation élevé et cofinancement national.

- L'effet taille des établissements porteurs de projets ; On peut en effet légitimement se demander si les services des petits opérateurs (les lycées par exemple) sont suffisamment professionnalisés pour optimiser la gestion de leurs crédits,
- Les désistements liés aux difficultés pour certains porteurs de projets de trouver et pérenniser des partenariats avec des structures d'accueil,
- Les délais liés à la disponibilité des fonds ;
- Se pose enfin la question de la redistribution des crédits effectuée par l'agence. Celle-ci récupère en effet chaque année des crédits non consommés et attribue des financements complémentaires aux porteurs de projets qui en font la demande. Cette redistribution s'exerce selon des clefs de répartition entre actions arrêtées par les tutelles (DREIC et DGEFP). En bref ce qui provient d'Erasmus reste sur Erasmus, ce qui provient de Grundtvig et Comenius se répartit sur Erasmus et LDV. A charge ensuite aux porteurs de projets de décider s'ils augmentent les montants forfaitaires des bourses mensuelles attribuées aux individus mobiles ou s'ils augmentent le nombre des mobilités. Or l'agence fait régulièrement le constat que les crédits complémentaires versés aux porteurs de projets mobilité Erasmus au moment du Rapport Intermédiaire (RI) ne sont pas consommés quand bien même ces crédits ont été explicitement demandés.

Les porteurs de projets ne savent manifestement pas optimiser l'utilisation de ces crédits complémentaires. Consciente de cette difficulté, l'agence a décidé, depuis 2011, d'émettre systématiquement des avenants négatifs après le rapport intermédiaire (RI), ce qui lui permet de récupérer des crédits plus rapidement, de les redistribuer également plus rapidement et donc de laisser davantage de temps aux demandeurs de crédits supplémentaires pour les consommer. Elle a également mis en place la fongibilité entre lignes de mobilité sur Erasmus dans les contrats 2011.

L'impact de cette mesure sera mesurable au plus tôt fin 2012. La mission devra impérativement réexaminer ce point l'an prochain.

En tout état de cause ces différentes hypothèses méritent d'être validées. En revanche une autre des hypothèses avancée l'an dernier, celle d'une possible corrélation entre la croissance globale de l'activité Erasmus (entre 2007 et 2009 les crédits d'intervention avaient augmenté de plus de 5% et le nombre de contrats financiers de plus de 30%) et l'augmentation de la sous-consommation des crédits de ce programme est plus douteuse. En effet on observe qu'entre 2010 et 2011 les crédits ouverts ont stagné et le nombre de contrats signés a diminué de 3%, (passant de 765 à 743) sans que dans le même temps la sous-consommation des crédits ne diminue (elle a au contraire encore augmenté !). Cet argument à l'évidence ne tient pas.

- Par types d'actions on observe cette année encore plusieurs phénomènes :
 - La situation des mobilités de stages Erasmus dont les taux d'inutilisation restent élevés. Pour y remédier le taux de financement a été porté de 30 à 35% en 2011 par une dégradation du taux de satisfaction des mobilités d'études (qui est passé de 81 à 80%). Un bilan sera effectué fin 2012 pour mesurer l'effet de ce transfert.
 - Le rapport apparemment paradoxal entre la demande constante des mobilités d'enseignement et la faiblesse du taux d'utilisation des subventions ; Les premiers retours d'une enquête en ligne lancée par l'agence semblent indiquer une réticence des enseignants à s'engager dans des mobilités pour des motifs statutaires (absence de reconnaissance et de valorisation dans leurs parcours, absence de décharges horaires) et financiers (faiblesse du montant de l'allocation forfaitaire même si celle-ci a été portée de 600 à 700 € en 2011). Pour compléter cette analyse, une étude d'impact sur le thème des mobilités des personnels enseignants et administratifs se déroulera entre avril et octobre 2012. Lors de la venue de la mission l'agence était en passe de finaliser le marché de réalisation de cette étude.

L'agence ne reste pas inerte face à cette difficulté qu'elle considère comme majeure. Elle a déjà pris de nombreuses initiatives : renforcement de l'accompagnement des porteurs de projets, encouragement des établissements à déposer des projets groupés, redistribution plus rapide des crédits non consommés... Il convient de noter d'ailleurs sur ce point que la France est, avec l'Espagne et l'Allemagne, le pays qui permet au plus grand nombre d'étudiants de partir en mobilité.

Au final, même si cette problématique de sous consommation des crédits n'est pas spécifique à la France, la commission ayant porté ce point au débat général de la réunion des directeurs d'agences nationales le 28/02/2011, la mission ne peut qu'inviter la direction de l'agence à poursuivre et amplifier la réflexion de fond engagée sur ces différents aspects de la question et plus particulièrement sur les problématiques spécifiques concernant les programme Erasmus et Leonardo da Vinci. Lors de la venue de la mission, des travaux d'enquêtes étaient en cours de finalisation.

2.4. Les taux de satisfaction de la demande

Au-delà de la construction d'objectifs cohérents et de la capacité de l'agence à les réaliser, au-delà du problème que représente une sous-utilisation des crédits accordés d'environ 10%, il n'est pas non plus inutile de regarder le moule financier dans lequel évolue l'AEFF en fonction des affectations de budgets initiaux faites par la commission européenne et des marges de manœuvre locales qui permettent de les faire évoluer.

L'exercice est délicat et sujet à caution dans la mesure où les masses financières définitives affectées aux différents programmes et actions ne sont pas encore stabilisées et que tous les crédits non utilisés dans différentes actions seront réaffectés aux mobilités Erasmus et Leonardo da Vinci.

L'analyse suivante ne peut donc avoir qu'un caractère indicatif et montre seulement des tendances auxquelles il convient de prêter attention entre une demande financière des porteurs de projets en constante et forte augmentation et une offre financière européenne qui suit avec difficultés.

2.4.1. L'évolution du taux de satisfaction de la demande de 2007 à 2011

Il est intéressant de regarder les évolutions de la convention EFTLV depuis son origine en 2007 jusqu'aux derniers chiffres connus de début 2012 (**annexe 1 Bis**). Globalement, les courbes d'augmentation de la demande et de l'offre ne sont pas parallèles. Pendant que l'augmentation de la demande est de plus de 53 millions d'€ (+39,9%) sur cette période, l'offre n'augmente que de près de 19 millions d'€ (+24,6%) ramenant le taux global de satisfaction de la demande de 57% à 51%. On change progressivement de configuration et d'une convention qui à l'origine pouvait légitimement apparaître comme le financeur unique d'actions conçues par la commission européenne, on passe de plus en plus dans un univers où les crédits européens sont de fortes incitations à réaliser des actions internationales tout en trouvant d'autres partenaires financiers.

Dans le cadre de ce chiffre global, les sous-programmes évoluent de façon nettement différente ; le programme Erasmus évolue peu, son taux de satisfaction en 2007 de 61% passe à 60% fin 2011 et sera probablement équivalent après les redistributions de budget 2011 réalisées au premier semestre 2012.

Deux programmes baissent considérablement sur cette même période : Comenius qui passe de 83% de taux de satisfaction à 60% et Grundtvig de 68% à 50%. Cette baisse traduit probablement la difficulté que les services ont eu à atteindre les objectifs de Comenius sur certaines actions importantes financièrement, au cours des dernières années, compte tenu de la qualité des projets présentés (ex : les partenariats bilatéraux).

Pour Grundtvig, il convient de remarquer que le programme s'est considérablement étoffé avec de nombreuses actions nouvelles et il n'est pas certain que les budgets ont pu suivre l'extension importante du domaine d'interventions.

Enfin, et c'est le plus inquiétant, Leonardo da Vinci qui avait déjà un taux de satisfaction de la demande très bas en 2007 (42%) a vu celui-ci encore baisser pour atteindre 38% en 2011 (avant les redistributions des reliquats de crédits 2011 non utilisés).

S'il est positif de constater qu'en 4 ans les taux moyens de satisfaction des programmes se sont harmonisés en se situant dans une fourchette allant de 38% à 66% (28 points) alors qu'en 2007 elle allait de 42% à 83% (41 points), il convient cependant de faire très attention aux

programmes Leonardo da Vinci et Grundtvig. Aucun élément objectif ne vient corroborer cette alerte pour Grundtvig actuellement, il faut le souligner, mais il n'en est pas de même pour Leonardo da Vinci.

Il est flagrant de constater, pour ce dernier programme, que la demande que reçoit l'agence est artificiellement gonflée ; sur de nombreuses actions, la demande présentée et parfois acceptée par l'AEEFF n'est pas suivie d'une réalisation totale et l'agence s'interroge sur des taux de réalisation bas et insuffisants. La réaction de l'agence est aujourd'hui de baisser l'offre pour contraindre les porteurs de projets à respecter quantitativement les actions de mobilité qu'elles ont présentées à la sélection.

Mais en réalité, il convient de s'interroger sur le fait qu'un programme qui ne satisfait que faiblement la demande présentée n'est pas susceptible de générer une logique perverse où le porteur de projet se sent amené à demander trop pour obtenir réellement le financement qu'il attend vraiment mais pour moins de mobilités qu'annoncées. Il y a un réel risque de spirale négative si à une surdemande des porteurs de projets on répond par une baisse encore plus marquée de l'offre qui ne peut générer qu'une surdemande à venir encore plus importante.

2.4.2. La situation en 2011

Sur la seule année 2011, à partir des chiffres provisoires d'affectation de l'offre financière entre les programmes, la situation montre que trois programmes ont un taux de satisfaction de la demande en baisse par rapport à 2010 et que deux voient leur taux s'améliorer.

Leonardo da Vinci remonte très légèrement, fort heureusement, de 36% à 38% de taux de satisfaction ainsi que Comenius qui passe de 58% à 60% ; Par contre Erasmus perd 5 points à 60%, le programme transversal perd 29 points mais en restant à 66% et surtout Grundtvig continue à baisser en passant d'un taux de satisfaction de 55% à 50% ; peut-être baissera-t-il encore plus après la dernière redistribution de crédits début 2012.

Les actions de volontariat senior et les ateliers de Grundtvig ont connu en 2011 de fortes augmentations de la demande auxquelles ont répondu des baisses sensibles de l'offre financière ; il en est de même pour les partenariats Leonardo da Vinci qui en outre a deux actions avec des taux de satisfaction particulièrement bas en 2010 comme en 2011, les mobilités de la formation initiale des scolaires (36%) et celles des personnes sur le marché du travail (30%).

Il convient que l'AEEFF s'interroge sur ces 5 actions qui pourraient légitimement être intégrées aux actions prioritaires de 2012 même si deux d'entre elles faisaient déjà partie des actions prioritaires 2011 et n'ont pas atteint les résultats espérés (partenariats et mobilités de la formation initiale de Leonardo da Vinci) ; il est parfois nécessaire d'insister dans des situations difficiles qui se confirment en tant que telles.

3. Les effets de la réorganisation des services de l'agence

Les résultats de l'année 2011 sont également à prendre en compte dans le cadre d'un mode de fonctionnement de l'agence qui a été profondément remanié en 2010 et dont la réorganisation n'a été terminée qu'au dernier trimestre, faisant de l'année 2011 une première année de plein exercice dans ce nouveau cadre.

L'objectif de la réforme était principalement d'assurer une séparation complète entre les fonctions de gestion des programmes et les fonctions de développement et de dissémination. L'intérêt de départ était évident, mais il était important de voir comment allait se mettre en place l'articulation entre les deux départements créés d'autant plus que le département de gestion reste organisé selon les programmes et que le département du développement est organisé selon les publics.

S'ajoutait à cela une réorganisation de la cellule contrôle qui, limitée dans ses moyens, devait assurer les contrôles approfondis, les visites en cours de projet (finalement restées du ressort des pôles opérationnels du DGP) et suivre l'externalisation des procédures d'audit.

Les premiers éléments de constatation laissent entendre que cette réorganisation a été positive dans la mesure où l'agence n'a pas connu de problèmes particuliers dans sa capacité à assurer la sélection des projets et leur gestion, a sensiblement augmenté sa capacité à développer des actions de promotion et de valorisation et a été plus opérationnelle dans les différents contrôles primaires qu'elle devait réaliser.

Il convient aussi de regarder cette évolution selon les perspectives qui se présentent maintenant à l'AEEFF avec, bientôt, l'arrivée d'une nouvelle convention 2014 / 2020 qui changera encore sensiblement le mode de fonctionnement de l'agence pour répondre à des défis d'une nouvelle nature.

3.1. L'évolution du département « Gestion de projets »

Il s'agit d'un département de 42 personnes réparties sur 3 pôles (Erasmus, Leonardo da Vinci et Comenius-Grundtvig) dont la fonction est le traitement des dossiers et des projets et la mise en œuvre des contrôles liminaires (contrôles simplifiés).

Tout au long de l'année, l'un des objectifs recherchés a été d'harmoniser autant que faire se peut les procédures des différents programmes mis en œuvre notamment en établissant des modèles uniques de formulaires entre les actions comparables de différents programmes et en assurant des gestions plus communes ; un seul outil, une seule règle et une seule procédure est le mot d'ordre de principe même s'il y a encore du travail à réaliser dans cette voie.

Dans ce contexte, il convient d'assurer une bonne communication entre les 3 pôles avec des temps communs élémentaires : les formations, les réunions des responsables de pôles, des transversalités de fait, la standardisation des annexes 6 des contrats Erasmus et Leonardo da

Vinci ; le département, dans cet esprit, a organisé des réunions et des chantiers communs, par exemple, sur le transfert à venir des contrôles ou sur l'enquête concernant les taux d'utilisation des actions.

La responsable du département a, par ailleurs, cherché à rationaliser la gestion de son département ; les méthodes de travail ont été revues sur deux points : d'une part, en faisant en sorte que le soutien aux porteurs de projets se fasse moins auprès d'eux directement mais surtout par l'intermédiaire des relais de l'agence et d'autre part, en revenant à un meilleur respect des obligations contractuelles des porteurs de projet notamment en remettant des rapports finaux intégrant toutes les informations attendues par l'agence.

Avec plus de rigueur dans les procédures, un rappel des obligations contractuelles et un développement de l'outil informatique Pénélope permettant aux porteurs de projet de trouver plus d'informations, le conseil individuel a pris beaucoup moins de temps aux gestionnaires qui avaient l'habitude de suivre pas à pas les projets et a permis de diminuer leur charge de travail au profit, notamment, de rapports d'enquête permettant de mieux analyser la situation des programmes.

Moins d'urgences, plus de recul dans le travail ont profondément modifié les conditions de travail des personnels qui dans l'ensemble s'avèrent plutôt satisfaits des modifications apportées.

3.2. L'évolution du département « Développement »

C'est un département qui intègre 14,5 ETP répartis sur 3 pôles (enseignement scolaire – Comenius, formation professionnelle et adultes - Leonardo, Grundtvig et visites d'étude et enseignement supérieur - Erasmus, Erasmus Mundus, Tempus et experts de Bologne).

L'année 2011 a été pour le département une année intense qui n'a pas comporté de périodes plus faciles.

Il y a eu cette année une vraie refondation du métier et des modalités d'intervention notamment parce qu'au lieu de promouvoir des programmes, le département s'adresse dorénavant aux publics et porte plusieurs programmes auprès d'un même public ; il a fallu faire en sorte que les personnels soient capables de maîtriser plusieurs programmes.

Par ailleurs, le métier c'est plus orienté vers de la formation que vers l'information en se situant plus délibérément vers les professionnels, relais de l'agence, que vers les porteurs de projets moins formés ; le programme d'actions en a été modifié avec, par exemple, des réunions qui ne concernent plus un programme particulier mais qui vont s'adresser aux professionnels d'une région sur plusieurs programmes.

De nouveaux outils ont été créés, comme l'encart Soléoscope de la revue Soléo, qui vise plus largement les relais et les professionnels en étant un outil plus technique sur la diffusion des

programmes ou des actions (analyse des publics, éléments marketing pour mieux toucher ces populations, visibilité plus grande des programmes...).

Des travaux ont été menés pour faciliter l'entrée dans les programmes, développer le nombre de candidatures, les diversifier ou améliorer la qualité des candidatures en regardant l'orientation des étudiants ou la reconnaissance des ECST pour Erasmus, en menant une étude d'impact sur la mobilité des enseignants ou en mettant en place un groupe de travail sur la mobilité des enseignants avec un module de formation à l'intention des développeurs afin de faire ressortir ce que la commission européenne attend au niveau de la qualité.

Enfin, le département joue un vrai rôle prospectif en identifiant les réseaux d'acteurs et en analysant les possibilités de développement des programmes, notamment, pour accompagner les actions définies comme prioritaires dans les objectifs annuels ; à titre d'exemple, des actions correctives ont été mises en place sur les projets groupés FPI – Leonardo da Vinci, avec un groupe de travail créé spécifiquement (intégrant les DAREIC, les régions, le ministère de l'Education Nationale) qui a travaillé sur la production d'un guide destiné aux développeurs concernant les projets groupés dans l'enseignement professionnel .

Cette réorientation a eu des conséquences importantes pour les personnels puisqu'ils ont tous changé de domaine d'expertise bien aidés par les responsables de pôle qui ont largement porté et conceptualisé cette démarche. Malgré les difficultés des premiers mois, notamment dans le pôle enseignement supérieur, les personnels se sont finalement assez bien adaptés et la nouvelle façon d'exercer leur métier est entrée dans les mœurs sans problèmes majeurs.

Après une période difficile pour des personnels qui ont du repenser leur métier, il y a eu finalement une très importante satisfaction de leur part quant ils ont pu constater le résultat de leurs efforts par les productions réalisées. Cette situation a finalement généré, sur la fin de l'année 2011, un surcroît de motivation des équipes par ailleurs considérées comme très compétentes.

S'il existe aujourd'hui une difficulté dans le département, celle-ci n'est pas liée à la réorganisation mais à un certain manque de personnels. Le fait d'avoir perdu 2,5 ETP en 2011 alors qu'il y avait déjà deux points de faiblesse sur l'enseignement supérieur et Europass/Euroguidance, (hors convention EFTLV) est en fait le véritable souci actuel.

Pour autant, l'évolution du département n'est pas terminée ; la définition des objectifs annuels, comme cela a été soulignée au point 2.1. du présent rapport, doit devenir un champ d'investissement important du département qui peut apporter son expertise sur les tendances identifiées des différents publics et sur les nouveaux partenaires susceptibles d'entrer dans le programme. Il convient que cette fonction de définition des objectifs devienne une activité centrale du département.

3.3. L'articulation des départements de gestion et de développement

Le résultat de cette réforme est d'avoir permis de repenser et de faire évoluer les métiers mais aussi d'avoir professionnalisé les équipes sur des métiers mieux définis et plus spécialisés sans pour autant avoir créé de delta dans le fonctionnement des deux équipes.

Il existe de la part des deux départements une réelle volonté de fonctionner en harmonie dont la présente mission a été témoin par le fait que tous les entretiens techniques ont été menés en double avec un représentant de chacun des départements et qu'ils ne se sont jamais traduits par des ruptures ou des désaccords manifestes.

Des exemples de collaboration ont été donnés comme l'élaboration du guide de l'appel d'offres 2012 pour les développeurs qui a été faite en étroite symbiose entre les deux équipes et qui a conduit à une réussite auprès du public visé.

Au quotidien, le travail en binôme est encouragé sans que des difficultés surviennent sur les responsabilités réciproques des uns et des autres car les missions ont été bien cadrées à l'origine. Il convient de continuer dans cette voie et de multiplier les passerelles entre les deux départements.

La première grande réussite de cette réforme c'est que les deux départements ne se sont pas éloignés l'un de l'autre.

3.4. Les perspectives d'avenir

Si la situation actuelle est positive et que les bouleversements indiqués n'ont nécessité d'accompagnement et de formation que pour moins de 10% des personnels, il est également intéressant de voir que la direction de l'AEEFF a travaillé pour le présent tout en pensant à l'avenir.

La création en 2012 d'une cellule de contrôles élargie à l'analyse des rapports finaux et aux contrôles simplifiés fera perdre environ 5 personnes au département gestion mais lui donnera en fait plus de marges de manœuvre notamment pour améliorer l'accompagnement des porteurs de projets et pour se préparer à recevoir plus de projets à gérer dans le cadre de la future convention 2014/2020.

La responsable du département gestion imagine déjà tout le travail d'harmonisation de la gestion des différents programmes qui est encore à faire, le développement de la forfaitisation et de la fongibilité des postes de dépenses, la diminution des envois « papiers » aux évaluateurs et le repositionnement du rôle d'accompagnement avec le développement de réunions en visioconférences.

De même, une réflexion est menée sur le département développement en fonction de la création, dans la nouvelle convention, de 3 nouveaux pôles (mobilité, partenariat et

coopération) qui amène à se poser la question d'une organisation encore plus en réseau qu'aujourd'hui et d'une approche plus qualitative que l'approche actuelle.

Toutes ces perspectives sont intéressantes mais demandent d'avoir les moyens humains nécessaires pour les réaliser. Le département développement est aujourd'hui aux limites de ses capacités et il en est à peu près de même pour le département gestion malgré l'apport très important en cours d'année de vacataires et d'intérimaires. Ces derniers coûtent d'ailleurs très chers à l'agence et dans certains cas finissent par être plus proches de postes à l'année que de vacations et d'intérim.

En préparation de la nouvelle convention, et compte tenu que l'agence a les capacités financières de recruter, il serait souhaitable que les tutelles et le conseil d'administration se posent la question d'autoriser le directeur de l'AEEFF à augmenter ses effectifs permanents même s'il ne peut s'agir que de postes nouveaux en nombre limité.⁹

4. La gestion financière et comptable

4.1. L'engagement des crédits d'intervention

Le taux d'engagement se définit comme le montant des crédits engagés aux contrats par rapport au montant des crédits ouverts. La Commission Européenne fixe un seuil d'alerte de 85% pour chaque programme sectoriel.

⁹ **Réponse DREIC** : la réflexion sur l'augmentation des « effectifs permanents » de l'Agence que les auditeurs appellent de leurs vœux « en préparation du nouveau programme » sera conduite dans les prochains mois lorsque, en pleine connaissance du périmètre exact d' « Erasmus pour tous », les autorités nationales décideront du sort du GIP Agence 2^E2F (prorogation pour 7 années supplémentaires, choix d'une nouvelle forme juridique, etc, ...) et des ressources qui lui seront affectées compte tenu de ses activités, des engagements européens de la France et des contraintes auxquelles la LOLF soumet les opérateurs de l'Etat.

| Taux d'engagement par programme et par convention | | Convention 2009 | Convention 2010 | Convention 2011 |
|--|-------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| Total pour le programme Comenius | au 31/12/09 | 89,19% | | |
| | au 31/12/10 | 99,42% | 89,05% | |
| | au 31/12/11 | 99,07% | 99,79% | 90,25% |
| Total pour le programme Erasmus | au 31/12/09 | 93,89% | | |
| | au 31/12/10 | 99,83% | 95,27% | |
| | au 31/12/11 | 99,95% | 99,57% | 98,91% |
| Total pour le programme Grundtvig | au 31/12/09 | 89,55% | | |
| | au 31/12/10 | 95,75% | 94,95% | |
| | au 31/12/11 | 95,06% | 99,50% | 92,29% |
| Total pour le programme Transversal | au 31/12/09 | 65,17% | | |
| | au 31/12/10 | 96,94% | 29,41% | |
| | au 31/12/11 | 96,94% | 101,32% | 32,78% |
| Total pour le programme Leonardo da Vinci | au 31/12/09 | 96,10% | | |
| | au 31/12/10 | 99,30% | 95,63% | |
| | au 31/12/11 | 98,94% | 99,67% | 99,61% |
| Total pour le programme EFLTV | au 31/12/09 | 93,41% | | |
| | au 31/12/10 | 99,46% | 94,12% | |
| | au 31/12/11 | 99,35% | 99,63% | 97,23% |

Source : rapports financiers extraits de LLP-Link pour les RA 2009, 2010 et 2011

Note de lecture : les couleurs des cellules indiquent les valeurs comparables entre elles

| Taux d'engagement (en %) | Erasmus | Léonardo da Vinci | Comenius | Grundtvig | Visites d'études | LLP Global |
|-----------------------------|---------|----------------------|----------|-----------|---------------------|---------------|
| 31/12/2008 (C* 2008) | 98.48 | 93.85 | 65.53 | 88.40 | 75.06 | 92.20 |
| 31/12/2009 (C 2009) | 93.89 | 96.10 | 89.19 | 89.55 | 65.17 | 93.41 |
| 31/12/2010 (C 2010) | 94.93 | 95.63 | 89.05 | 94,95 | 29,41 | 94.12 |
| 31/12/2011 (C2011) | 98.91 | 99.61 | 90.25 | 92,29 | 32.78 | 97.23 |

*convention

A la lecture des deux tableaux ci-dessus on ne peut que remarquer l'amélioration continue de la situation, amélioration déjà observée de 2006 à 2008. Le taux global d'engagement est passé de 93.41% en 2009 à 97,23 en 2011. Une analyse plus fine met plusieurs points en évidence :

- S'agissant de la convention 2010 où les engagements sont figés depuis le 30/06/2011, les taux par programmes sectoriels dépassent tous 99% fin 2011 (avec même 101% sur le programme transversal puisque l'agence a procédé à des dégagements comptables de crédits non utilisés par les projets de la 1^{ère} session et les a réintroduits sur les contrats de la 2^e session).
- S'agissant de la convention 2011, les engagements ne sont pas figés: des crédits non engagés sur Grundtvig, Comenius et le programme transversal seront réaffectés en direction des programmes LDV et Erasmus mobilités avant le 30/06/2012. Néanmoins, avant même ces réaffectations de crédits, les taux dépassent 90% (hormis pour les visites d'études).

Le cas particulier des visites d'études 2011 (taux d'engagement à 32,78%) s'explique par l'organisation d'une deuxième session de candidatures en octobre 2011, pour laquelle la sélection est en cours. Ce taux d'engagement sera donc revu à la hausse dans tous les cas (situation identique à celle de la convention 2010 où le taux est passé de 29,41% fin 2010 avant réaffectation des crédits non engagés à 101,32% après réaffectation).

4.2. Les retards de paiements

4.2.1. En matière de crédits d'intervention

S'agissant des délais de paiement des soldes (délai entre l'approbation du RF et le paiement du solde), on note une différence d'approche entre le droit commun des établissements publics français (délai de 30 jours à compter de la demande) et la position de la CE qui fixe le délai contractuel de paiement à 45 jours. L'agence comptable s'efforce d'appliquer la politique la plus favorable aux porteurs de projets à savoir un paiement dans le délai de 30 jours. Il ne serait sans doute pas inutile que la CE et l'agence arrêtent une position commune sur ce point.

Nonobstant la question du délai de référence, les données fournies à la CE, qui s'appuient sur des paiements dans un délai de 45 jours calendaires maximum, font apparaître des résultats satisfaisants puisque le taux de non conformité passe cette année sous la barre des 1% (il passe de 1.42% en 2010 à 0.8% en 2011). Une analyse par programme montre que l'amélioration est principalement le fait d'Erasmus, de LDV et des Visites d'étude.

Les données fournies par l'agence montrent en 2011 137 retards de paiements supérieurs à 30 jours et s'échelonnant de 1 à 153 jours (parmi ceux-ci 28 dont le délai est supérieur à 45 jours) ; mais ces chiffres ne tiennent pas compte des éventuelles suspensions du délai pour demande de pièces complémentaires.

Il faut souligner à cet égard la problématique spécifique des retards de paiement des dossiers LDV de transferts d'innovation. Des difficultés perdurent en effet puisque l'agence, s'agissant du délai de 45 jours pour l'analyse, a été à nouveau en non-conformité en 2011 pour plusieurs TOI (seuls 55% des analyses des rapports finaux 2008 LDV TOI ont été réalisés en 2011).

Cette situation doit cependant, selon l'agence, être relativisée. En effet, au-delà des données brutes, l'agence met en avant deux éléments :

- Une fiabilisation accrue des données et, dans le même temps, une amélioration des procédures à travers la normalisation de l'interfaçage LLP Link/Concerto.
- Une diminution globale des délais de paiement (le délai moyen est passé de 6,2 jours en 2010 à 5,2 jours en 2011).

La mission appelle néanmoins l'attention des responsables de l'agence et du chef du service financier et comptable sur cette situation de retards récurrents. Elle souligne également les difficultés inhérentes à l'absence d'un outil spécialement dédié à la gestion administrative et financière. En effet ni LLP Link, outil de supervision de la CE, ni concerto, outil comptable et financier ne peuvent véritablement en tenir lieu. Il est également certain que les outils actuels ne constituent pas des outils de pilotage adaptés aux nouvelles ambitions de l'agence (les outils actuels ne possèdent pas les fonctionnalités d'un outil de pilotage et ne permettent pas, par exemple, d'assurer un suivi des priorités spécifiques de l'agence tant en termes d'indicateurs que de contrôle de gestion).

4.2.2. En matière de crédits de fonctionnement

Conformément à la réglementation française, les délais de paiement sur les opérations de fonctionnement ne doivent pas excéder 30 jours.

En 2010, le taux de non conformité (délais de paiement supérieurs à 30 jours) ressortait à 5,27% sur les 1119 opérations concernées. Cependant, dans la mesure où l'agence ne disposait pas de système de suivi des délais suspensifs, ce taux englobait les cas litigieux

(prestations ou livraisons non conformes, absences de pièces, etc.) pour lesquels elle demandait des informations complémentaires.

En 2011, un système de repérage des cas litigieux a été mis en place à l'aide du logiciel Concerto. En englobant ces cas (12 sur les 58 opérations hors-délais), le taux de non conformité ressort à 4,67%, ce qui traduit une baisse de 14% par rapport à 2010 (dans un volume de paiements en hausse globale de 4%). Le délai moyen des hors-délais, y compris les cas litigieux, s'établit à 47,52 jours.

Hors cas litigieux entraînant des délais suspensifs, le taux de non conformité 2011 s'établit quant à lui à 3,72%, sans qu'il soit en revanche possible d'établir une comparaison avec 2010 sur ce dernier indicateur.

| | Mandats payés | Montant global | Délais moyens (jours) | Paiement à + de 30 Jours | % mandats hors délais |
|-------------|----------------------|-----------------------|------------------------------|---------------------------------|------------------------------|
| 2010 | 1119 | 2 032 288 | 11.20 | 59 | 5.27 |
| 2011 | 1237 | 2 117 698 | 11.43 | 58 | 4.67* |

*3.72% hors cas litigieux

4.3. Le recouvrement des trop-perçus

Lorsqu'un porteur de projet n'a pas totalement rempli ses obligations contractuelles ou lorsque l'agence constate une dépense irrégulière, les gestionnaires engagent une procédure de recouvrement du trop-perçu.

4.3.1. Evolution des sommes à recouvrer

Au 31 décembre 2011 les restes à recouvrer s'élevaient à 1 975 956 €(contre 1 292 099 €en 2008, 1 649 890 €en 2009 et 1 670 887 €en 2010) qui se répartissent de la manière suivante :

| Année | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | Total** |
|--------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|----------------|
| | 0 | 5701* | 4376 | 108 454 | 1 857 424 | 1 975 956 |

* Euros**détails en annexe 2

4.3.2. Sommes à recouvrer/taux de recouvrement

Le taux de recouvrement s'inscrit dans la démarche qualité certifiée ISO 9001 mise en place au sein de l'agence. Dans ce cadre celle-ci s'est donnée pour objectif d'atteindre un taux de recouvrement de 80% des montants à recouvrer de l'année n au 31/12/n et de 99% des montants à recouvrer de l'année n au 31/12/n+1.

Taux de recouvrement en pourcentage

| | Cible | 31/12/2008 | 31/12/2009 | 31/12/2010 | 31/12/2011 |
|-----------------------|--------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Taux année n | 80 | 82.08 | 77.73 | 73.49 | 75.95 |
| Taux année n+1 | 99 | 99,87 | 99.58 | 99,74 | 98.25 |

L'agence comptable recouvre en moyenne 99.62% des sommes qui lui sont dues (calcul hors année 2011). Les résultats sont très proches de la cible. On note cependant une augmentation lente mais régulière des sommes restant à recouvrer puisqu'en quatre ans le montant est passé de 1 175 445 € à 1 857 424 € et du nombre d'ordre de recouvrement (+10,3% entre 2010 et 2011).

| Années | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 |
|-----------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Sommes à recouvrer | 3 191 097* | 6 560 179 | 6 900 789 | 6 211 457 | 7 722 892 |
| Restes à recouvrer | 0 | 5 701 | 4 376 | 108 454 | 1 857 424 |
| Taux de recouvrement | 100% | 99.91% | 99.94% | 98.25% | 75,95% |

*arrondis

Cette année les sommes à recouvrer repartent nettement à la hausse (7 722 892€ contre 6 211 457€ en 2010). Ainsi, hormis lors de l'année 2010 que l'on peut considérer comme une année atypique, les montants à recouvrer augmentent régulièrement ; jamais ils n'ont été aussi élevés.

Cette situation est préoccupante. La comparaison avec les autres agences européennes montre en effet que si en France 7,76% des crédits de la convention 2008 font l'objet d'une demande de recouvrement, la moyenne européenne n'est que de 4,26% (dont 4,68% en Allemagne, 3,52% en Espagne etc.).

Concernant spécifiquement le programme Erasmus les taux sont respectivement de 8,59% en France contre 4,66% en Allemagne, 4,56% en Italie, 3,86% en Espagne etc. Cette difficulté renvoie bien entendu à la question de la sous-consommation des crédits Erasmus évoquée dans la partie 3.2.1 du présent rapport.

4.3.3. Nombre d'ordres de recouvrement par action et par année (Annexe 3)

Logiquement le nombre d'OR augmente de la même manière :

| | Erasmus | Comenius | LDV | Grundtvig | Visites d'études | Total |
|-------------|----------------|-----------------|------------|------------------|-------------------------|--------------|
| 2007 | 902 | 354 | 128 | 34 | 17 | 1 435 |
| 2008 | 1657 | 336 | 167 | 43 | 78 | 2 281 |
| 2009 | 1841 | 220 | 147 | 30 | 68 | 2 306 |
| 2010 | 787 | 279 | 200 | 77 | 54 | 1 398 |
| 2011 | 905 | 324 | 170 | 97 | 46 | 1 542 |

4.3.4. Sommes à recouvrer rapportées aux montants attribués

Les sommes à recouvrer représentent désormais 8,33 % des montants attribués. Au-delà de cette donnée brute on doit relever le fait qu'entre 2009 et 2011 les montants attribués et les sommes à recouvrer ont évolué dans des proportions approchantes (augmentation de 9,33% des montants attribués et de 11,91% des sommes à recouvrer).

| | Montants attribués (1) | Sommes à recouvrer (2) | Taux (2/1) |
|-------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------|
| 2009 | 84 700 033 | 6 900 789 | 8.14 |
| 2010 | 88 422 148 | 6 211 457 | 7.02 |
| 2011 | 92 606 144 | 7 722 892 | 8,33 |

4.3.5. Les sommes à recouvrer par programme se répartissent de la manière suivante :

| | 2010 | 2011 | n-1/n (en %) |
|--------------------------|-------------|-------------|---------------------|
| Erasmus | 4 251 087 | 5 864 907 | +38 |
| Comenius | 454 440 | 578 534 | +27 |
| Léonardo da Vinci | 1 334 606 | 1 141 930 | -14 |
| Grundtvig | 154 915 | 121 803 | -21 |
| Visites d'études | 27 130 | 15 643 | -42 |
| Total | 6222181 | 7722819 | +24 |

Ce résultat ne va pas dans le bon sens tout au moins en ce qui concerne les programmes Erasmus et Comenius. Cette situation est signalée depuis plusieurs années par la mission et la direction de l'agence, bien que sensibilisée et mobilisée sur cette question, peine à y remédier.

Ce point est traité plus largement dans la sous-partie 4.2.1 de ce 4^{ème} chapitre (« les taux de réalisation ») et, s'agissant d'une recommandation 2010, dans la sous-partie 5.3.1 du 5^{ème} chapitre.

On peut néanmoins poser ici une question d'ordre technique : pourquoi l'agence verse-t-elle de manière systématique 100% des sommes dues au porteur de projet en début de contrat alors que rien ne lui en fait obligation ? Peut-être serait-il judicieux d'expérimenter sur quelques porteurs de projets un système d'avance qui permettrait de mesurer la corrélation entre le montant du versement liminaire et le taux final de consommation. On pourrait par exemple concevoir un premier versement correspondant aux bourses de mobilités et un second versement, en fin d'opération, correspondant aux sommes prévues au titre de l'organisation de la mobilité (OM).

4.3.6. *Le suivi du recouvrement et les créances irrécouvrables*

Sur les 1542 ordres de reversement pris en charge par l'agence en 2011 (et qui ont donné lieu à 999 relances), seuls 12 ont fait l'objet de procédures contentieuses (4 recouvrements d'huissier, 2 mandatements d'office et 6 liés à des redressements ou liquidations judiciaires). En 2010, 12 ordres de reversement avaient également fait l'objet de recouvrements contentieux (**Annexe 4**).

Il n'en reste pas moins que les remarques récurrentes de l'IGAENR soulignant la lourdeur des procédures d'abandon de créances supérieures à 200 € (l'agence saisit la commission qui au terme d'une année d'instruction, voire davantage, statue sur la demande) restent valides. La commission devrait, à son niveau, soit réévaluer le seuil des 200 €, soit préciser les cas où il est inutile de la saisir. Celle-ci rejette en effet quasi-systématiquement les demandes l'abandon des créances dès lors qu'il n'existe pas de réels motifs d'irrecouvrabilité. Il s'agirait sans nul doute d'une mesure de saine gestion.

4.4. Les placements de trésorerie

L'agence a passé une convention de gestion de sa trésorerie avec le Trésor public lequel, pour le compte de l'agence et à titre gratuit, souscrit ou revend des OPCVM monétaires (titres « CDC Trésor Première Monétaire ») règlementées et garanties par l'Etat. Ce dispositif de placement permet à l'agence de valoriser ses crédits tout en gardant sa trésorerie disponible.

Pour l'exercice 2011 les plus-values réalisées lors de la vente d'OPCVM se sont élevées à 281 257 € pour un portefeuille de titres évalué en moyenne annuelle à 56 505 000 € (soit un taux d'intérêt de 0,43%). Il s'agit d'un léger rétablissement après la chute brutale des trois dernières années : 2 millions d'€ de plus-values en 2008 avec un taux de rendement de 3,6%, 194 816 € en 2009 avec un taux de 0,45% et 75 256 € en 2010 avec un taux de 0,17%.

5. Le suivi des recommandations 2011 et les constats 2012

Chaque année l'agence reçoit un certain nombre d'observations émanant des différentes instances chargées du contrôle de son activité, principalement la Commission européenne, l'IGAENR et la Cour des Comptes Européenne. Ces recommandations font l'objet d'un suivi annuel de la part de la mission. Il convient de signaler que les recommandations issues de l'audit de la Cour des Comptes européenne en 2010 ont toutes été clôturées par la Cour le 4 août 2011. L'IGAENR ne reviendra donc pas dans le présent rapport sur le contenu de ces observations.

Le tableau de synthèse de suivi des recommandations de l'IGAENR figurant à la DoA 2010 est joint en annexe.

Le suivi des recommandations se structure au fil des ans autour de trois champs bien distincts : le pilotage de l'agence, la méthodologie des contrôles et la fiabilisation des procédures financières.

5.1. Le suivi des recommandations portant sur le pilotage et le système de gestion de l'agence

5.1.1. Sur la fixation des objectifs fixés à l'agence

L'IGAENR déplore de manière récurrente, le nombre très (trop) important d'objectifs quantitatifs fixés à l'agence par la commission, estimant que cet éparpillement ne lui permet pas de dégager clairement ses priorités et nuit à la lisibilité de sa politique globale. En 2011 l'agence avait 78 cibles à atteindre (4 objectifs obligatoires pour chacune des 27 actions des 5 sous-programmes) En 2012 elle en a 80 ! En outre l'action de l'agence est doublement encadrée puisque la commission fixe chaque année, par programmes sectoriels, des fourchettes budgétaires qui enserrant la distribution des crédits par action.

Dans ce cadre extrêmement contraint il lui est donc difficile de définir et piloter ses propres priorités. Elle s'y applique cependant en arrêtant, en accord avec la DREIC quelques actions prioritaires (consortiums Erasmus, Comenius Regio par exemple) et des régions prioritaires (7 en 2011). Ces avancées méritent d'être soulignées. La montée en charge du réseau des développeurs mis en place par l'agence courant 2011 lui permet en outre, tout en veillant au développement équilibré de l'ensemble des actions, de relayer efficacement ses propres priorités (en multipliant par exemple les réunions de développeurs dans certaines régions ciblées). Au niveau des financements certaines actions se sont vues attribuer des financements complémentaires lors des procédures de redistribution alors que d'autres ont été rendues plus attractives par une majoration des taux (ex : consortiums). Enfin elle a mis l'accent sur ses actions prioritaires dans son outil de communication le « Soleoscope ».

On doit cependant noter que les dossiers issus d'appels à projets 2011 devaient être déposés fin février 2011 alors que le programme de travail de l'agence n'a été validé que début février par la commission, ce qui ne lui a laissé que peu de temps pour accompagner son appel à propositions d'une campagne d'information et de promotion ciblée.

En définitive la mission considère, reprenant ses propos de l'an passé, que l'agence, dans le contexte actuel, n'est pas en mesure d'aller beaucoup plus avant dans sa capacité à se dégager des marges de manœuvre supplémentaires et qu'elle peut, seulement, continuer à améliorer sa définition d'actions prioritaires.

Il convient de noter que le nouveau programme EFTLV 2014-2020 pourrait contenir une diminution des objectifs (15 ?) et de nouveaux seuils de forfaitisation (100 000 €?). Le recentrage du futur programme « Erasmus pour tous » sur les seuls objectifs de la stratégie UE 2020 en matière d'éducation et de formation et la volonté de la commission de rationaliser et de simplifier sa mise en œuvre devraient en effet logiquement conduire à une réduction du nombre d'objectifs (et d'actions). La mission ne peut qu'encourager une telle évolution.

5.1.2. Sur le développement d'un dispositif intégré de pilotage et de contrôle de gestion

L'IGAENR invitait fortement l'agence depuis deux ans à « mettre en place un dispositif de traitement et d'exploitation des données ». Sur ce plan l'année 2011 s'est révélée décisive puisque la direction de l'agence a mené un travail en profondeur sur la création d'un tableau de bord unique permettant un véritable pilotage par indicateurs. Il s'agissait pour l'agence de passer d'un dispositif de double flux – pilotage à partir des rapports hebdomadaires extraits de LLP Link et d'un tableau de bord mensuel mettant en exergue les principales données opérationnelles – à l'exploitation d'un tableau de bord unique et exhaustif.

La réalisation de cet outil a été rendu complexe par la nécessité de prendre en compte simultanément plusieurs éléments : les objectifs et méthodes de la démarche qualité ISO 9001, les objectifs obligatoires du programme de travail LLP, les obligations contractuelles de l'agence, les mesures règlementaires et les priorités de la CE. Ce travail permet donc de recenser dans un document unique et synthétique les objectifs, les cibles et les indicateurs. L'agence finalise l'outil début 2012 (il fonctionne déjà sur la démarche qualité) et envisage, après une phase de test des indicateurs, une mise en œuvre opérationnelle en septembre 2012.

L'agence a également progressé courant 2011 dans la mise en œuvre de procédures de contrôles internes : les rapports hebdomadaires automatiques de contrôle sur LLP Link et leur interfaçage avec l'outil de comptabilité Concerto ont permis une fiabilisation accrue des données. L'agence prévoit de finaliser en 2012 des indicateurs permettant de mesurer les progrès en ce domaine. En outre, ainsi que l'avait recommandé l'IGAENR dans son précédent rapport, l'agence a mis en place en 2011 l'outil DATAMART, outil permettant la mise en place d'un tableau de bord financier. Signalons enfin que la direction de l'agence souhaite étendre le périmètre de la certification ISO 9001.

Reste entier, en revanche, le problème de l'absence de « sécurisation » des accès à LLP Link et de dispositifs de contrôles automatiques internes. Chaque gestionnaire du département gestion peut, en effet, à tout moment modifier les données contenues dans LLP Link et créer des désajustements avec les données déjà basculées dans Concerto.

L'IGAENR suggérait dans son précédent rapport de mettre en place des procédures resserrées d'habilitation LLP Link, de sensibiliser et former les personnels au respect des procédures et d'améliorer les contrôles internes. Mais tout ceci ne permettra pas à l'agence d'atteindre le « risque zéro ». Une modification du logiciel est donc plus que jamais nécessaire. La mission prend acte sur ce point de la demande effectuée en ce sens par l'agence dans le cadre de son rapport annuel (question I.A.7 du rapport narratif : « le logiciel ne prévoit toujours pas d'accès sécurisé avec des niveaux d'habilitation à définir par des administrateurs. Dans une grande agence où beaucoup d'agents sont appelés à intervenir sur le logiciel, cela pose des problèmes de fiabilité auxquels la formation interne seule ne peut pas répondre »).

La mission considère que ses différentes recommandations dans le domaine du pilotage et du suivi de gestion ont été largement suivies d'effets.

5.1.3. Sur les effets de la réorganisation de l'agence

Le chapitre 3 du présent rapport est consacré spécifiquement aux conséquences de la profonde mutation qui a touché l'agence entre 2010 et 2011, celle-ci étant passée, sans heurts apparents, d'une logique de programme à une logique de métiers avec, parallèlement, un resserrement des liens avec les partenaires institutionnels (experts évaluateurs, développeurs notamment) et une participation à l'association des agences (qui a été réactivée). Nous n'y reviendrons donc pas à ce stade du rapport.

Tout au plus doit-on évoquer un point spécifique : L'IGAENR avait l'an passé demandé à l'agence d'établir une caractérisation des fonctions assurées au sein des deux départements de l'agence et d'en évaluer la portée. Il s'agissait de mesurer, par un travail fin d'analyse de l'activité, l'équilibre ou le déséquilibre des charges de travail supportées par les agents de chacun des deux départements après réorganisation et si nécessaire d'en tirer toutes les conséquences en procédant à des redéploiements d'emplois interservices. La mission a observé que ce travail de critérisation reste à faire. La mission a également noté que la carte des emplois n'était pas bien connue des responsables et semblait encore évolutive même si, par ailleurs, il paraît de plus en plus évident que l'agence a besoin de renforcer ses postes permanents au détriment des vacations et des intérim, notamment pour préparer la future convention 2014/2020.

5.1.4. Sur le positionnement de la cellule Contrôle Primaire

L'IGAENR, rejointe en cela par la CE, plaide fortement depuis deux ans pour que la cellule contrôle soit, dans l'organigramme de l'agence, rattachée directement à la direction et non plus au département « Gestion de projets ». Elle considérait en effet que dans cette configuration cette cellule était à la fois juge et partie.

En outre le processus d'externalisation des contrôles entamé en 2010 ayant été interrompu assez brutalement au mitan de l'année 2011 au vu des résultats médiocres du travail du cabinet Deloitte (erreurs, non-conformité de nombreux dossiers...), l'agence n'a pas lancé de nouveau marché d'appel d'offres et a décidé, fin aout 2011, une réinternalisation des contrôles approfondis (hormis ceux des audit in situ).

Dans ce contexte la direction de l'agence a décidé de créer en 2012 un « Service de Contrôle des Projets (SCP) », rattaché directement à la direction et doté des ressources nécessaires pour assurer l'ensemble des contrôles primaires. Lors de la venue de la mission le recrutement du futur responsable de cette cellule était en cours et les responsables de l'agence travaillaient sur le bon dimensionnement du futur SCP (en lien avec la gestion des pics d'activité) et sur les conséquences à prévoir en termes de mobilité et de formation en interne.

Cette évolution, majeure compte tenu de l'importance des contrôles dans la chaîne de gestion d'un dossier européen, répond parfaitement à la recommandation de l'IGAENR de séparer dans l'organigramme activités de gestion et activités de contrôle.

5.2. Le suivi des recommandations portant sur les contrôles

5.2.1. Sur le respect des délais

L'IGAENR, rejointe en cela par l'Autorité Nationale et la CE, avait observé des retards de paiement supérieurs à 45 jours, notamment dans le cadre du programme Léonardo da Vinci, et demandait à l'agence de veiller à bien effectuer le traitement de ces dossiers dans la période contractuelle. Dans ce domaine, il convient de bien distinguer les retards liés à l'analyse du rapport final et à son approbation (pour laquelle l'agence dispose de 45 jours) des retards liés au versement du solde après approbation du rapport final (pour lequel l'agence dispose également de 45 jours). Ces deux délais, non fongibles entre eux, emportent des observations et des préconisations distinctes.

5.2.1.1. Les délais d'analyse des rapports finaux

La question des retards de traitement des rapports finaux est une question récurrente, considérée comme sensible au sein de l'agence. Pleinement consciente de cette difficulté, la direction de l'agence a réorganisé, en septembre 2010, le dispositif d'étude des rapports finaux en confiant l'analyse simplifiée des rapports non seulement à des chargés de projet mais également à des chargés de développement, permettant ainsi de mobiliser davantage de personnels simultanément et d'éviter au maximum les goulots d'étranglement. Ceci a permis de clôturer fin 2010 les conventions 2006 et 2007. La convention 2008 devrait, quant à elle, être clôturée avec le rapport annuel 2011 (finalisé et diffusé début mars). Elle aura ainsi rattrapé ses retards sur le calendrier de mise en œuvre et de clôture des conventions. Notons cependant qu'en accord avec la CE cette convention sera clôturée alors même que 3 opérations (traitements de recours suite à des contrôles approfondis réalisés fin 2008) ne sont pas terminées.

Concernant les délais d'analyse des rapports finaux l'agence se heurte à une double difficulté dont il faut tenir compte lorsqu'on aborde cette question :

- En premier lieu celle des statistiques relatives au délai contractuel de 45 jours entre la réception du rapport final et son approbation lesquelles ne tiennent pas compte des délais suspensifs (pour demandes d'explications ou d'informations complémentaires par exemple) qui touchent tel ou tel dossier.

LLP Link ne prévoyant aucun système de comptabilisation de ces délais suspensifs (seule l'action Léonardo Transferts d'Innovation (TOI) fait l'objet d'un tel suivi) les données fournies aux différentes instances de contrôle ne peuvent être considérées comme fiables et, en tout état de cause, ne sont pas représentatives de l'activité de l'agence. En bref, les chiffres relatifs aux retards de traitement des rapports finaux ne peuvent être approchés qu'avec beaucoup de prudence et simplement en tendance.

- En second lieu celle plus spécifique du délai nécessaire à l'analyse et l'approbation des rapports finaux TOI. Même si, comme il est dit plus haut, l'agence s'est mise en situation de traiter plus rapidement ces dossiers en redéployant l'analyse sur plusieurs agents de services différents, il n'en demeure pas moins qu'au vu de la lourdeur et de la complexité de ce travail de contrôle, le délai de 45 jours n'est pas tenable dans la plupart des cas. C'est la raison principale pour laquelle en 2010 100% des dossiers étaient considérés hors délais, valeur ramenée, grâce à la forte mobilisation de l'agence, à 55% en 2011. On peut légitimement s'étonner d'ailleurs que les délais règlementaires d'examen des rapports finaux soient identiques qu'il s'agisse d'un simple dossier de mobilité individuelle portant sur quelques centaines d'euros ou d'un dossier de transfert d'innovation portant sur plusieurs centaines de milliers d'euros !

La mission considère en l'espèce que la commission doit se saisir de ces deux questions. Même si elles sont de nature différente, elles appellent en effet une réponse qui dépasse le cadre strict de l'AEEFF.

5.2.1.2. Les délais entre l'approbation des rapports finaux et le paiement du solde

Les données relatives au dépassement du délai contractuel entre l'approbation du rapport final et le paiement du solde (ou la demande de reversement) sont quant à elles totalement fiables. En 2011 le constat est positif dans la mesure où les situations de retards diminuent notablement. Le taux global de non-conformité est passé de 1.42% en 2010 à 0.88% en 2011. Autre indicateur qui traduit cette amélioration : le délai moyen passe de 6,2 jours en 2010 à 5,2 jours en 2011.

Sur les 3 731 dossiers du programme EFTLV traités en 2011, 30 seulement ont été considérés comme non conformes. Les améliorations les plus significatives apparaissent dans les programmes Erasmus (-2.13 points), Léonardo (-0.68 points) et les actions transversales (-2.13 points). Globalement on peut considérer que les taux de non-conformité sont désormais résiduels dans les programmes Erasmus, Grundtvig et les actions transversales. Une attention plus particulière devra donc être portée courant 2012 aux programmes Comenius et Léonardo da Vinci.

5.2.2. Sur les procédures de contrôle

5.2.2.1. Les objectifs quantitatifs fixés à l'agence par la CE

La CE est intervenue à plusieurs reprises, en particulier dans son analyse du rapport annuel 2010, sur la question des délais globaux de mise en œuvre des contrôles en soulignant les délais impartis à l'agence pour réaliser, action par action, tout ou partie des rapports finaux. Mais ces observations ne reposaient pas sur la fixation préalable par ses soins, convention par convention, du volume approximatif des dossiers devant être clôturés une date donnée.

Ce document est parvenu pour la première fois à l'agence en décembre 2011 soit de manière beaucoup trop tardive pour qu'il puisse infléchir sa politique de contrôle au titre de l'exercice 2011.

Selon les responsables de l'agence, un tel document de cadrage, même s'il ne manquera pas de mettre en évidence pour l'année 2011 un certain nombre de retards de contrôles, constitue néanmoins une réelle avancée. Au total, la priorité accordée aux contrôles par l'agence (astreintes, journées banalisées...), sa réorganisation (à travers notamment la création d'un service dédié) et le cadrage de la CE qui fixe désormais clairement les orientations chiffrées devraient permettre à l'agence d'aborder la gestion des contrôles de manière plus sereine et de mieux articuler sa réponse 2012 aux objectifs fixés. Un premier bilan sera effectué l'an prochain.

5.2.2.2. Les contrôles approfondis

S'agissant des contrôles approfondis en revanche la situation n'a pas fondamentalement évolué entre 2010 et 2011. A la date de la venue de la mission, la cible fixée par la CE de 100% des contrôles approfondis exécutés au 31 décembre 2011 n'était pas atteinte pour plusieurs actions (mobilités individuelles des élèves, Partenariats etc.).

Cette situation préoccupante a été abordée à plusieurs reprises entre les responsables de l'agence et ceux de la CE. Des échanges récents ont permis d'identifier un point de procédure qui, pour l'essentiel, explique les difficultés de l'agence.

Jusqu'à présent, en effet, l'agence réalisait le contrôle approfondi des projets sélectionnés à l'issue de la phase de contrôle simplifié. Ceci permettait certes d'exécuter 100% des contrôles simplifiés mais retardait d'autant la mise en œuvre du contrôle approfondi. Or pour des actions dont les rapports finaux arrivaient en fin d'année, les contrôles approfondis étaient le plus souvent réalisés l'année suivante, ce qui faussait logiquement les bilans. Sur suggestion de la CE, les contrôles approfondis seront désormais réalisés dès réception du rapport final. Cette évolution substantielle de la procédure devrait permettre à la fois un gain de temps et de productivité dans la réalisation de ces contrôles approfondis.

La mission ne manquera pas d'examiner, l'an prochain, les effets de cette réforme.

5.2.3. Sur le nombre de contrôles

La CE a répertorié, par convention, les actions pour lesquelles les minima de contrôles sur les rapports finaux n'ont pas été effectués et a demandé à l'agence les mesures entreprises pour y remédier.

S'agissant des contrôles simplifiés de rapports finaux non réalisés fin 2010, l'agence fait observer en réponse, d'une part que la CE cite, en l'espèce, des conventions et actions pour lesquelles les contrôles étaient encore en cours (projets 2008 de 2 ans par exemple) et d'autre

part que l'agence ne disposait pas à cette date (comme il l'est expliqué plus avant 5.2.2.1) de date-limite contractuelle pour la réalisation de ces contrôles. Jusqu'en décembre 2011 en effet, la seule date opposable à l'agence était la date de clôture comptable de la convention à n+3. Il convient de noter qu'en 2011 la situation en matière de contrôles simplifiés s'améliore nettement puisque seules quelques actions n'atteignaient pas 100% des contrôles au 31 décembre 2011 (Comenius partenariats bilatéraux/Comenius assistants notamment).

S'agissant de la situation des contrôles approfondis, l'agence avance les mêmes arguments, en particulier celui de l'absence de date limite contractuelle. Le changement de procédure (expliqué plus avant 5.2.2.2) devrait à l'avenir permettre à l'agence de pallier ces difficultés.

En matière de contrôles sur place en cours de projets, l'agence se considère à jour. Elle a adressé à la CE un bilan des contrôles réalisés et un calendrier prévisionnel des contrôles prévus.

Enfin concernant les audits in situ après la fin du projet, l'agence a évoqué directement avec la CE les suites qu'il convenait de réserver à deux audits TOI 2007 (effectués en 2011 et clôturés en 2012). La situation financière et organisationnelle des deux organismes contrôlés a en effet conduit l'agence à retarder temporairement l'envoi des décisions de recouvrement. En définitive pour les dossiers « Energies Alternatives » et « Crysalis » des décisions de recouvrement ont été envoyées le 16 février 2012.

La mission fera un point global sur l'évolution du nombre de contrôle en 2013.

5.2.4. Les contrôles secondaires

Depuis trois ans l'IGAENR insistait auprès de l'agence pour obtenir un dossier spécifique dédié aux contrôles secondaires. En étroite liaison avec la mission, l'agence a mis en place cette année un dispositif de présentation dématérialisé des dossiers de surcontrôle.

C'est pour l'IGAENR une avancée toute à fait considérable et qui satisfait pleinement les inspecteurs.

5.3. Le suivi des recommandations portant sur la fiabilisation des procédures financières

5.3.1. Sur l'optimisation des taux d'utilisation des subventions et la limitation des trop-perçus

Dans son précédent rapport, L'IGAENR avait demandé à l'agence de veiller à limiter les trop-perçus du programme Erasmus (principalement sur les mobilités) et, parallèlement, d'augmenter les taux de réalisation des actions de Leonardo da Vinci (LDV), principalement sur les Transferts d'Innovation. Les points critiques en matière de taux de réalisation d'actions se situent, en effet, toujours au sein de ces deux programmes (les taux de corrections

financières 2011 sont, après recours, de 2.76% pour les mobilités et consortia Erasmus et de 11.08% pour les TOI Léonardo). Ce diagnostic est développé dans la partie 2.3.1 du présent rapport (« les taux de réalisation 2011 »).

L'agence s'est pourtant efforcée, au cours du dernier exercice, de répondre à la double préconisation de l'inspection en agissant dans deux directions :

- A travers l'amélioration de l'accompagnement des porteurs de projets sur les règles de gestion et la compréhension des formulaires de rapports finaux ; des outils et des vidéos didactiques sont notamment mis en ligne à cet effet.
- En élaborant puis adressant à tous les porteurs de projets Erasmus et LDV dont le taux de réalisation est inférieur à 90%, un questionnaire en ligne sur les raisons de cette sous-consommation des crédits. Ce dispositif, testé en 2011, est généralisé sur ces deux programmes depuis janvier 2012.

A la date de la mission, l'agence n'était pas en mesure de fournir ni bilan chiffré définitif, ni a fortiori d'analyse argumentée sur ce point. Le dépouillement du questionnaire et l'étude des premières réponses doivent selon les responsables de l'agence être réalisés en avril 2012.

Il est prématuré de tirer la moindre conclusion définitive. Les hypothèses actuellement avancées n'étant pas validées à ce stade par l'agence, ses responsables fondent actuellement leurs espoirs sur des évolutions règlementaires intervenues en 2010 et 2011, en particulier l'augmentation de la forfaitisation (pour les PPLC), une plus grande fongibilité entre postes (contrats de mobilité Léonardo), des réaffectations possibles de fonds entre lignes (mobilités Erasmus) ou bien encore l'application de sanctions financières graduées (partenariats bilatéraux). L'agence testera également en 2012 la forfaitisation intégrale des Visites Préparatoires et des Séminaires de contact.

La question reste ouverte. Si la direction de l'agence, à travers son enquête en ligne, a donné un début de réponse à la préconisation 2010 de la mission l'invitant à s'interroger sur les sous-consommations récurrentes des crédits Erasmus et LDV, elle doit sans doute désormais réfléchir à un dispositif complémentaire d'investigation, non déclaratif, qui permettrait de s'adresser directement aux porteurs de projets. Un questionnaire, quelle que soit sa qualité, entraîne en effet un certain nombre de biais statistiques auxquels des entretiens directs permettraient sans doute d'échapper.

L'IGAENR avait également suggéré l'an passé à l'agence de confronter ses propres résultats à ceux des autres agences européennes pour établir des diagnostics communs et étudier les réponses (et les bonnes pratiques) apportées par chacun à ces questions complexes. L'agence considère que cette mutualisation des données appartient d'abord à la CE, via la fourniture par exemple de tableaux comparatifs. Les données fournies actuellement par la commission agrègent des données des programmes sectoriels mais ces données ne sont pas assez fines

pour être utilement exploitées. Il convient en outre d'observer que certaines règles ne sont pas identiques selon les pays où elles s'appliquent (on peut ici renvoyer au point 2.3.2 sur les cofinancements nationaux). Il en est ainsi par exemple des règles en matière d'engagement/surengagement des crédits, ce qui bien entendu fragilise toute forme de comparaison. Nonobstant cette dernière observation, la mission considère que toutes initiatives de la CE permettant de mettre les différentes agences en situation de comparer leurs règles de gestion et leurs résultats seraient les bienvenues. Elle réitère donc cette préconisation.

La mission effectuera un point actualisé de cette question en 2012.

5.3.2. Sur la simplification des procédures à l'adresse des porteurs de projets

Avant même que ne soit précisé le résultat du processus d'enquête engagé par l'agence pour parvenir, à terme, à diminuer substantiellement ses taux de corrections financières, il lui est apparu nécessaire d'agir en direction des porteurs de projets :

- En leur facilitant l'accès à l'information (ainsi que le suggère régulièrement l'IGAENR)
- En simplifiant et clarifiant les différentes pièces du dossier de candidature (contrat financier, pièces justificatives etc.).

Concernant les programmes Erasmus et Léonardo en particulier, la lisibilité des contrats a été améliorée notamment en matière de justification des dépenses. Les annexes V et VI du contrat financier (règles générales d'utilisation des fonds) ont été modifiées en mai 2011 dans le sens d'une plus large harmonisation des règles et d'une clarification des procédures. Parmi les mesures mises en œuvre on retiendra notamment :

- La simplification des règles de financement pour la mobilité des personnels : substitution du forfait aux frais de voyage/séjour, harmonisation du forfait Erasmus et Léonardo.
- L'autorisation des transferts entre lignes de mobilité (conformément au guide des agences)
- Le développement d'outils d'accompagnement des établissements (FAQ, vidéos tutorielles notamment sur la manière de renseigner le RI, formulaires simplifiés des rapports sur Ulysse etc.).

Dans le même esprit la cellule contrôles primaires a créé un tableau de synthèse des exigences réglementaires relatives à la justification des dépenses à l'attention du prestataire externe, document bien entendu transférable au futur « Service de Contrôle des Projets ».

Au vu de ces éléments, la mission estime que la recommandation visant à préciser les options de gestion financière a été suivie d'effet.

5.3.3. Sur la sécurisation des règles de gestion financières

L'IGAENR avait relevé l'an passé lors du contrôle secondaire de dossiers Leonardo da Vinci que tous les justificatifs demandés au contrôle approfondi pouvaient fort bien être présentés plusieurs fois à plusieurs financeurs différents pour les mêmes personnes parties en mobilité. Elle suggérait de s'assurer que « les contributions versées par les organismes d'accueil et les autres sources qui complètent la subvention LDV soient clairement détaillées, en particulier dans la convention de stage ».

L'agence s'est efforcée de prendre en compte cette observation. Un tampon « pris en charge dans le cadre du programme EFTLV » a été remis en aout 2011 au cabinet Auditec chargé de la réalisation des audits in situ. Ce cabinet a toutefois émis des réserves sur ce procédé au vu du nombre très élevé de justificatifs à contrôler dans le cadre des projets TOI en particulier. L'agence a donc décidé d'approfondir la réflexion en 2012. Cette recommandation n'est donc pas close.

5.3.4. Sur l'assouplissement des procédures budgétaires

A la suite des recommandations de l'IGAENR l'agence avait mis en place en 2010 un contrôle du régime de TVA pour les porteurs de projets financés sur la base des dépenses réelles impliquant une personne morale et une vérification de ce que le bénéficiaire ne puisse récupérer deux fois le montant de cette taxe.

L'agence avait en outre indiqué que la commission étudierait la mise en œuvre d'une suppression des contrôles pour les projets inférieurs à 25 000 € Cette demande effectuée par l'agence via la déclaration d'assurance 2010 n'a toujours reçu aucune réponse de la CE.

De la même manière, dans son précédent rapport l'IGAENR avait suggéré que la commission réévalue le seuil des 200 € seuil au-delà duquel les agences doivent saisir la commission pour lui demander l'autorisation d'abandonner une créance irrécouvrable. Cette demande, formulée dans le cadre de la déclaration d'assurance 2010, est restée également sans réponse à ce jour.

Dans les deux cas la mission considère pourtant qu'il s'agirait de mesures de simplification de gestion qui permettraient de substantielles économies. Elle invite donc l'agence et l'autorité nationale à renouveler leurs démarches en ce sens auprès de la commission.

6. La vérification des contrôles primaires

La réglementation européenne prévoit, notamment dans une décision du 26 avril 2007 et dans *le guide des agences nationales*, que l'autorité nationale organise des contrôles dits secondaires sur les contrôles primaires que l'agence doit mettre en œuvre. Ces contrôles portent sur les actions clôturées ou en cours de projet qui ont fait l'objet des contrôles primaires réalisés par l'agence dans les domaines suivants :

- Les contrôles approfondis qui sont faits sur pièces
- Les audits *in situ* réalisés sur place et sur pièces
- Les visites en cours de réalisation des projets réalisés sur place et sur pièces

La mission de contrôle secondaire a procédé au surcontrôle de 26 projets pour un montant total de 4 200 650,9 € représentant **4,75%** des conventions signées par l'AEEFF (**Annexe 5**) au cours de l'année 2011.

Il est à noter, que les contrôles primaires réalisés par l'agence ont été, pour 2011, très largement réinscrits dans l'activité de l'agence (à l'exception des audits *in situ*), en opposition directe à ce qui avait été fait l'an passé, année d'externalisation massive de ces contrôles.

Il conviendra de bien analyser cette situation au regard d'une constatation qui s'impose à savoir que les contrôles secondaires réalisés cette année par la mission n'ont révélé aucune erreur, ce qui est exceptionnel, et bien différent des constatations plutôt négatives faites l'année précédente.

Il convient d'ajouter qu'outre des contrôles primaires de qualité, la mission a pu constater qu'une version numérisée des dossiers de contrôle a permis d'aboutir à ce que la mission demandait depuis plusieurs années facilitant, par des dossiers présentés méthodiquement, les contrôles secondaires avec de meilleures conditions de lisibilité et de compréhension des projets.

6.1. Le bilan des contrôles réalisés

Les contrôles réalisés en 2011 ont révélé cette année une ambiguïté sur la date exacte à laquelle ils devaient tous être réalisés ; cette ambiguïté n'a pas eu de conséquences significatives et a même eu des suites positives avec la décision prise de confier, l'année prochaine, la quasi-intégralité des contrôles de l'agence (contrôles simplifiés et approfondis, et visites en cours de projet) à une seule et même structure relevant de la direction et qui sera créée dans les tous prochains mois.

6.1.1. Le bilan du programme de contrôle 2011

6.1.1.1. Les contrôles simplifiés

Avant de regarder l'exécution des contrôles de second niveau tels que les contrôles approfondis, les audits et les visites en cours de projet, il convient tout d'abord de constater que les contrôles simplifiés, réalisés sans communication de justificatifs autres que ceux présents aux dossiers, ont été réalisés en quasi totalité en 2011 à l'exception de 3 actions sur 27. Encore faut-il ajouter que les partenariats bilatéraux de Comenius ont été faits à 95%, que ceux des assistants Comenius l'ont été à 98,86% et que le programme intensif Erasmus a été contrôlé à 91%.

Les quelques retards marginaux qui existent et sont en cours de résorption sont dus essentiellement à l'arrivée tardive des rapports finaux.

L'agence peut-être valablement tenue comme ayant respecté ses engagements contractuels au regard de la commission européenne.

6.1.1.2. Les contrôles approfondis

La situation des contrôles approfondis est un peu différente dans la mesure où le nombre de contrôles approfondis réalisés au cours de l'année 2011 ou, plus exactement au 15/03/2012, ont été de 555 alors que le calendrier indicatif européen en demandait 616, soit un déficit de 9,9% au regard de ce qui était attendu.

A l'exception d'Erasmus et du programme transversal, tous les autres sous-programmes n'ont pas été contrôlés en totalité. 11 contrôles n'ont pas été faits sur Grundtvig (dont la totalité des contrôles des partenariats 2009), 47 sur Comenius (dont la totalité des contrôles des partenariats bilatéraux et multilatéraux 2009) et 11 sur Leonardo da Vinci (dont la totalité des contrôles des partenariats 2009). A l'inverse, l'agence a réalisé 8 contrôles supplémentaires par rapport au minimum requis sur différentes actions.

Cette situation est due à plusieurs facteurs : d'une part, l'agence avait toujours considéré que l'organisation des contrôles se devait de mener à bien le contrôle simplifié pour tous les projets puis ensuite soumettre un nombre prédéfini d'entre eux au contrôle approfondi.

Les actions qui n'ont pas été contrôlées sont des actions dont les rapports finaux sont arrivés à l'agence à partir du mois de septembre 2011 et il était difficile de mener à bien ces deux contrôles avant la fin de l'exercice, c'est ce qui explique ce retard ; d'autre part, la commission européenne n'avait jusqu'au 16 décembre 2012 jamais donné de calendrier indicatif de réalisation des contrôles et l'agence pouvait légitimement considérer que la date butoir de réalisation des contrôles était commune avec la date de clôture des conventions, date bien ultérieure aux pratiques en cours.

A l'occasion d'échanges tardifs, en novembre 2011, avec la commission européenne il est apparu que cette procédure de l'agence était non-conforme aux attentes de la commission et qu'il convenait de réformer la pratique en soumettant, dès réception du rapport final, au seul contrôle approfondi, les actions qui avaient été sélectionnées préalablement pour ce type de contrôle.

Suite à ces échanges, l'agence s'est engagée « ...à revoir au plus tôt l'organisation de ses activités de contrôle pour se mettre en capacité de tenir les échéances établies... » (**Annexe 6**) et intégrera dans son programme de travail 2012 ces données qui sont de nature à lui réduire sa charge de travail. Il n'y a eu aucune mauvaise volonté de l'agence, ni retard évident compte tenu de sa vision de l'organisation de ses contrôles, mais seulement une incompréhension sur la succession du contrôle simplifié et du contrôle primaire et une information tardive de la commission européenne sur un calendrier qui n'était pas jusqu'alors connu. La mission en prend bonne note et vérifiera l'an prochain la réalité de cet engagement.

Cette difficulté somme toute mineure, a de fait généré des effets bénéfiques puisque, à cette occasion, l'AEEF a également décidé de séparer totalement les activités d'accompagnement gestionnaire des missions de contrôle et mettra en place d'ici juillet 2012 un service contrôle des projets (SCP) placé sous la responsabilité de la direction de l'agence, totalement distinct du département gestion, qui assumera l'ensemble des contrôles primaires (contrôles en cours de projet, contrôles simplifiés et approfondis) à l'exception des audits. Ce point, attendu depuis plusieurs années, est à mettre à l'actif d'une attitude réformatrice de la direction de l'agence.¹⁰

¹⁰ **Remarque AEEFF** : Plus précisément, le SCP assurera :

- directement les contrôles simplifiés et approfondis des RF en s'appuyant sur les départements Gestion de Projets, Développement et sur la Mission Prospective pour les actions nécessitant une analyse qualitative ;
- le pilotage des visites de contrôle en cours de projet qui pourront voir intervenir des membres des DGP et DD s'il y a lieu ;
- la supervision et le pilotage des audits après la fin des projets (actions Leonardo Transfert d'Innovation et Erasmus) dont la réalisation reste confiée en 2012 à un cabinet extérieur : Auditec Aquitaine.

| Programmes et actions | Convention | Nb de contrats signés | % de contrôles à effectuer | Nb minimum de contrôles à effectuer | Nb de dossiers contrôlés Au 15/032012 | Taux de correction financière 2011 en % |
|----------------------------|------------|-----------------------|----------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|---|
| GRUNDTVIG | | | | | | |
| Partenariats | 2008 | 86 | 10% | 10 | 10 | 0 |
| Partenariats | 2009 | 104 | 10% | 11 | 0 | N/A |
| Visites Préparatoires | 2010 | 43 | 10% | 5 | 5 | 0,01 |
| Ateliers | 2010 | 22 | 10% | 4 | 4 | 0 |
| Volontariats senior | 2009 | 7 | 10% | 4 | 4 | 27,63 |
| Bourse de formation | 2010 | 84 | 10% | 10 | 11 | 2,26 |
| Visites & Echanges | 2010 | 95 | 10% | 10 | 11 | 4,04 |
| Assistants | 2010 | 24 | 10% | 3 | 3 | 0 |
| COMENIUS | | | | | | |
| Partenariats scolaires | 2005 | 920 | 10% | 92 | 92 | |
| Partenariats scolaires | 2006 | 921 | 10% | 93 | 93 | |
| Partenariats Multilatéraux | 2008 | 268 | 10% | 27 | 27 | 0 |
| Partenariats Multilatéraux | 2009 | 326 | 10% | 33 | 0 | N/A |
| Partenariats Bilatéraux | 2008 | 41 | 10% | 10 | 10 | 0 |
| Partenariats Bilatéraux | 2009 | 44 | 10% | 10 | 0 | N/A |
| Visites Préparatoires | 2007 | 143 | 10% | 15 | 15 | 4,55 |
| Visites Préparatoires | 2010 | 121 | 10% | 13 | 13 | 0,08 |
| Partenariats Regio | 2009 | 14 | 20% | 4 | 0 | N/A |
| Bourse de formation | 2010 | 1145 | 10% | 115 | 115 | 2,37 |
| Mobilité des élèves | 2010 | 28 | 20% | 6 | 6 | 0,46 |
| LEONARDO DA VINCI | | | | | | |
| FPI < 25 000 € | 2009 | 183 | 10% | 19 | 19 | 10,51 |
| FPI > 25 000 € | 2009 | 77 | 20% | 16 | 17 | 9,61 |
| PMT | 2009 | 76 | 25% | 19 | 18 | 1,99 |
| PROEFP | 2009 | 22 | 10% | 3 | 3 | 22,36 |
| Partenariats | 2008 | 42 | 10% | 10 | 12 | 3,49 |
| Partenariats | 2009 | 71 | 10% | 10 | 0 | N/A |
| Transfert d'Innovation | 2008 | 22 | 20% | 5 | 5 | 11,08 |
| Visites Préparatoires | 2010 | 100 | 10% | 10 | 10 | 0,21 |
| ERASMUS | | | | | | |
| Mobilité | 2009 | 689 | N/A | 26 | 27 | 2,76 |
| Stages / consortium | 2009 | 15 | N/A | 1 | 1 | 0 |
| Visites Préparatoires | 2010 | 15 | 10% | 2 | 4 | 0 |
| TRANSVERSAL | | | | | | |
| Visites d'études | 2010 | 199 | 10% | 20 | 20 | 1,75 |
| TOTAL | | | | 616 | 555 | |

6.1.1.3. Les audits in situ

Les audits in situ sont dans une meilleure situation avec 20 contrôles réalisés sur 21 attendus ; un seul audit reste à terminer, il s'agit de l'audit d'un programme intensif – Erasmus. Il est à noter que pour 7 d'entre eux, les rapports n'ont été remis qu'en février 2012 et les lettres notifiées aux porteurs de projets qu'au début de mars 2012.

Les audits étaient la seule forme de contrôle externalisée cette année et les retards qui ont marqué la passation du marché pluriannuel (notamment au niveau du contrôleur financier), n'ont pas permis la formation des auditeurs du prestataire sélectionné avant la fin du mois d'août 2012.

Cette situation ne se reproduira pas l'année prochaine puisque le marché est valable sur plusieurs années.

| Action | Convention | Nb de dossiers | Nb de contrôles à effectuer | Nb de dossiers contrôlés au 15/03/2012 | Taux de correction financière 2011 en % |
|-------------------------------|------------|----------------|-----------------------------|--|---|
| Erasmus - Mobilité | 2009 | 689 | 12 | 12 | 0,54 |
| Erasmus – Stages / Consortium | 2009 | 15 | 2 | 2 | 0 |
| Erasmus - Programme intensif | 2009 | 31 | 1 | 0 | En cours |
| Leonardo da Vinci - TOI | 2007 | 22 | 3 | 3 | 30,37 |
| Leonardo da Vinci - TOI | 2008 | 22 | 3 | 3 | 5,14 |
| TOTAL | | | 21 | 20 | |

6.1.1.4. Les visites en cours de projet

La situation est également semblable pour les visites en cours de projet dont seulement 50 ont été menées alors qu'il en aurait fallu 63, soit 26% de plus.

Cependant, il convient de noter que les visites en cours de contrôle sont aujourd'hui à jour, si ce n'est qu'il y a des projets de deux ans dont les visites auront lieu en fin d'action au cours du premier semestre 2012. Le seul vrai problème existant concerne un atelier Grundtvig dont la visite n'a pas eu lieu car l'évaluateur s'est désisté au dernier moment, laissant l'agence sans solution alors que l'action allait se terminer ; ce projet malheureusement n'a pu être contrôlé en cours d'exécution.

| Programme 2011 Actions | Convention | Nombre de dossiers | % de contrôle à effectuer | Nb minimum de contrôles à effectuer | Nb de dossiers contrôlés |
|-----------------------------------|-------------------|-----------------------------------|--|--|---|
| COMENIUS | | | | | |
| Partenariats multilatéraux | 2009 | 326 | 1% | 4 | 4 |
| Partenariats multilatéraux | 2010 | 328 | 1% | 4 | 0 |
| Partenariats bilatéraux | 2009 | 44 | 1% | 2 | 2 |
| Partenariats bilatéraux | 2010 | 26 | 1% | 2 | 0 |
| Partenariats regio | 2009 | 14 | 1% | 2 | 2 |
| Partenariats regio | 2010 | 10 | 1% | 2 | 1 |
| GRUNDTVIG | | | | | |
| Partenariats 2009 | 2009 | 104 | 1% | 2 | 2 |
| Partenariats 2010 | 2010 | 100 | 1% | 2 | 0 |
| Ateliers | 2009 | 18 | N/A | 1 | 1 |
| Ateliers | 2010 | 22 | N/A | 1 | 0 |
| Volontariat senior | 2009 | 7 | N/A | 1 | 1 |
| Volontariat senior | 2010 | 11 | N/A | 1 | 0 |
| LEONARDO DA VINCI | | | | | |
| Partenariats 2009 | 2009 | 71 | 1% | 2 | 2 |
| Partenariats 2010 | 2010 | 78 | 1% | 2 | 0 |
| FPI > 25000 € 2009 | 2009 | 77 | 5% | 4 | 4 |
| FPI > 25000 € 2010 | 2010 | 93 | 5% | 5 | 4 |
| FPI < ou = à 25000 € 2009 | 2009 | 183 | 1% | 2 | 2 |
| FPI < ou = à 25000 € 2010 | 2010 | 196 | 1% | 2 | 2 |
| PMT | 2009 | 76 | 10% | 8 | 8 |
| PMT | 2010 | 76 | 10% | 8 | 8 |
| PRO | 2009 | 22 | 1% | 1 | 1 |
| PRO | 2010 | 20 | 1% | 1 | 1 |
| TOI | 2009 | 20 | 10% | 2 | 3 |
| TOI | 2010 | 20 | 10% | 2 | 2 |
| TOTAL | | | | 63 | 50 |

6.1.2. Les corrections financières supérieures à 2%

6.1.2.1. Une situation apparemment négative en 2011

Les contrôles secondaires réalisés par la présente mission l'an passé avait permis de noter que les corrections financières supérieures à 2% concernaient 7 actions alors que l'année précédente aucune n'avait dépassé ce seuil.

Cette année, le contrôle des activités 2011 montre que la situation s'aggrave encore puisque ce ne sont pas moins de 13 actions qui dépassent, et parfois très largement, le seuil des 2% de corrections financières.

La quasi-totalité des actions de Leonardo da Vinci sont dans cette situation avec des taux très importants pour les contrôles approfondis : 22,36% pour les PROEFP 2009, 11,08% pour les TOI 2008 (30,37% et 5,14% pour les audits des TOI 2007 et 2008), 9,61% et 10,51% pour les deux FPI 2009 et tout de même 3,49% pour les partenariats 2008.

La première impression est que l'agence depuis 2010 est entrée dans une spirale négative et qu'il convient de réagir rapidement.¹¹

6.1.2.2. ...mais en fait, une évolution complexe qui révèle des pistes de progrès

Depuis deux ans, l'agence cherche à mettre en place l'organisation la plus adéquate à une bonne exécution des contrôles primaires. En 2010, pour des raisons tant de séparation des rôles gestionnaires et de contrôle que pour des raisons de temps de travail à libérer permettant aux personnels de pouvoir consacrer plus de temps au développement et à la dissémination, l'agence s'est lancée dans une opération d'externalisation des contrôles auprès d'un auditeur reconnu sur le marché, le cabinet Deloitte.

A l'évidence, cette option s'est révélée contre-productive avec des résultats de contrôles qu'il a fallu souvent refuser ou revoir en interne dans des conditions délicates de précipitation. Cette situation avait été largement pointée par la présente mission qui dans son travail de contrôles secondaires avait remarqué de nombreuses anomalies qu'elle avait signalé et dont elle avait demandé la correction.

¹¹ **Remarque AEEFF** : Il faut noter que la situation observée par la mission en 2011 sur les contrôles effectués en 2010 n'est pas strictement comparable à la situation en 2012 sur les contrôles de 2011. En effet, en 2010, l'agence n'avait pas encore eu à contrôler les projets Grundtvig Volontariat Senior ou les Leonardo Partenariats. Même en tenant compte de cette base légèrement élargie, et bien que la situation entre le 25/01 et le 15/03 ait fait évoluer certains taux à la baisse, il n'en demeure pas moins que 11 actions dépassent le seuil de 2% sur les contrôles approfondis – soit comparativement davantage que l'an dernier.

Il faut cependant rappeler que trois de ces taux sont le fait d'un projet avec un taux de recouvrement important qui plombe la moyenne (BFC Grundtvig, Volontariat Senior Grundtvig, Partenariat LdV). Ces trois taux ne révèlent donc pas de tendances lourdes particulières à ce stade.

Dans ce contexte, il n'est pas surprenant que les contrôles primaires réalisés en 2010 n'aient donné que des résultats relativement limités.

Pour des raisons radicalement différentes, la situation n'était guère meilleure l'année précédente, en 2009, parce que si les contrôles étaient alors internes à l'agence, la structuration de la cellule contrôle était limitée et il fallait souvent faire appel aux ressources que représentaient les gestionnaires pour les mener à bien. Cette situation incertaine, et non conforme au principe de séparation du domaine gestionnaire de celui du contrôle, n'a pas probablement permis une professionnalisation suffisante de la fonction contrôle et, là encore, la présente mission est témoin de la nécessité qu'elle a eu, dans le cadre de ses contrôles secondaires, de présenter des remarques fréquentes.

En 2011, la situation a radicalement changé et l'agence a assuré en interne l'essentiel des contrôles à l'exception des audits. La cellule de contrôle a maintenant 3 ans, elle a pu avec du recul analyser les erreurs commises par le cabinet Deloitte l'année passée, elle s'est professionnalisée avec l'amélioration des fiches de contrôle, le renforcement de la rigueur des procédures et les membres de cette cellule sont devenus de meilleurs experts.

Des dossiers spécifiques aux contrôles secondaires ont été élaborés selon les indications de la présente mission sous forme numérique permettant d'avoir une approche plus claire et plus pragmatique du domaine des contrôles et, surtout, pour la première fois, la mission n'a eu à présenter aucune demande de rectification.

Si les contrôles de l'année 2011 se traduisent par une augmentation sensible des taux de correction financière supérieurs à 2% c'est en fin de compte parce qu'ils ont été considérablement améliorés.

A titre d'exemple, il est à noter que cette année, pour toutes les mobilités, les contrôleurs primaires ont systématiquement appliqué le même principe sur la validation des séjours à l'étranger, à savoir que celle-ci n'était acceptable qu'à condition que 3 justificatifs soient fournis (l'attestation de présence, la convention de stage et le rapport individuel) ; cette condition très stricte a eu pour conséquence de rendre inéligibles de nombreuses mobilités parfois chiffrées à plus de 25% du total présenté au subventionnement et a généré des montants d'ordres de reversement très importants, parfois supérieurs à 150 000 €

Il est certain qu'une telle rigueur et une telle précision dans le contrôle n'était pas appliquée auparavant et qu'au gré des contrôleurs des règles plus ou moins souples d'acceptation des mobilités étaient mises en œuvre par les uns et les autres.

Il est vrai, qu'en 2006/2007, la commission européenne avait elle-même donné des instructions de souplesse quant à la pratique des contrôles.

Tout en gardant le principe d'une seule règle applicable à toutes les mobilités, il n'est pas par contre certain qu'il conviendra de conserver un principe de contrôle aussi strict pour les

années à venir, et la mission ne peut qu'engager la direction de l'agence, en accord avec la commission, à définir précisément les zones de tolérance qui peuvent être applicables et les documents de remplacement qui seraient susceptibles de convenir en cas d'absence d'un des 3 justificatifs précités. Il serait bienvenu qu'une fiche de qualité et de méthodologie soit produite à ce sujet.

Ceci se justifie d'autant plus que la commission européenne a fixé des règles lâches du contrôle approfondi en 2008 et a laissé à chaque agence la liberté de fixer la définition des pièces justificatives à produire.

Un contrôle trop tatillon et exigeant trop de justificatifs pour un seul point de validation rend le contrôle inopérant et injuste, cette tendance a pu être constatée cette année, mais en même temps, la rigueur qui l'a caractérisé en 2011 a été garante d'autres anomalies qui, elles, méritaient d'être détectées.

Cette évolution du domaine du contrôle va se poursuivre en 2012 et l'agence, comme nous l'avons déjà dit, poussera enfin jusqu'au bout sa logique en faisant passer sa cellule de contrôles de 2 à 8 personnes qui prendront en charge tous les contrôles réglementaires depuis le contrôles simplifié jusqu'au contrôles en cours de visite, à l'exception des audits qui resteront externalisés. La séparation de la gestion et du contrôle sera cette fois-ci totalement réalisée, d'autant plus que la cellule de contrôle dépendra uniquement de la direction de l'agence.

6.1.2.3. ... et des anomalies qui ont été mieux détectées

Parmi les difficultés de justification des porteurs de projets qui ont été mieux détectées que par le passé, il convient de souligner quelques cas qui sont revenus de façon itérative dans les différentes actions :

- Grundtvig : il y a eu une difficulté à justifier les frais de voyage; l'ambiguïté sur les frais de déplacement et frais de voyage est venu du fait que l'agence utilisait ce double concept qui a laissé entendre aux porteurs de projets que les déplacements sur place, dans le cadre de la mobilité, étaient considérés comme des frais de voyage ce qui n'était pas les cas et a généré de nombreuses inéligibilités.
- Leonardo da Vinci : les mêmes difficultés sont à signaler sur la justification des dépenses réelles ; il faut également noter des problèmes sur la préparation linguistique (PPLC) et sur beaucoup de projets qui ont été insuffisants quant à la justification des mobilités.

Pour la PPLC, la difficulté est venue du fait que beaucoup de structures organisent cette préparation en interne et demandent le remboursement des frais engagés alors que les formations ont eu lieu sur le temps de travail des enseignants et non pas en heures supplémentaires ou parce que les heures consacrées à cette préparation ne sont

pas suffisamment identifiées. A partir de la convention 2010, cette situation ne se reproduira plus puisque cette dépense passe au régime du forfait.

Des difficultés ont été également manifestes sur les projets TOI (transferts d'innovation) qui ont connu des problèmes sur la justification des dépenses de personnels souvent complexe d'un partenaire à l'autre notamment à cause des formulations différentes des bulletins de paye d'un pays à l'autre.

Par ailleurs, il faut remarquer que pour plusieurs actions, le taux de correction financière a dépassé le seuil de 2% à cause d'un seul projet ou sur un nombre limité de projets, faussant le regard que l'on peut porter sur cette situation. C'est le cas notamment pour les bourses de formation et les volontariats senior Grundtvig ou la mobilité étudiante Erasmus pour laquelle un seul projet des DOM-TOM a nécessité de forts reversements par manque de justification des frais de voyage.

6.1.2.4. Les mesures correctives

Globalement, s'il n'y a pas lieu d'être inquiet quant à l'augmentation des taux de correction financière largement due à un problème de fixation de règles plus adaptées des justifications des mobilités, les autres difficultés identifiées demandent par contre à être suivies spécifiquement

Il est urgent que l'AEFF réagisse et décline rapidement un plan d'actions adapté spécifique au sous-programme Leonardo da Vinci et à chacune des actions concernées.

En dehors des mauvais chiffres de Leonardo da Vinci, la situation est moins préoccupante, mais il faut tout de même noter que les bourses de formation de Grundtvig et de Comenius ont des taux de correction financière de 2,26% et 2,37%, ce qui laisse entendre que ce type d'actions demande des corrections spécifiques, pendant que les taux de correction financière des visites et échanges de Grundtvig (4,04%), des visites préparatoires 2007 de Comenius (4,55%) et de la mobilité d'Erasmus (2,76%) ne sont pas sans appeler également des mesures correctives.¹²

L'AEFF, consciente de cette difficulté, a élaboré un plan d'actions pour corriger les tendances constatées.

¹² **Remarque AEFF** : Comme vu précédemment, le taux de 2,26% pour les BFC Grundtvig est le fait d'un projet ce qui n'appelle pas d'alerte particulière conformément aux instructions du Guide des agences.

Par ailleurs, dans le cas des visites préparatoires Comenius, le taux de 4,55% s'applique à un dossier dont le contrôle en retard avait été rattrapé en 2011 à la demande de la mission. Les taux de correction des VP COM sont repassés sous 2% dès les dossiers 2008 (0,28%) avec un taux à 0,08% sur les dossiers 2010 (cf. tableau ci-dessus).

L'Agence s'est évidemment emparée de ces alertes (identifiées tardivement en 2011, puisque concernant pour l'essentiel des actions dont le cycle de gestion a imposé un contrôle en fin d'année – cf. Leonardo mobilité) et a organisé, dès le mois de janvier 2012, une task-force interne pour analyser, action par action, les motifs d'erreur « systématiques », et proposer des réponses adaptées. Les cadres d'action corrective identifiés (et présentés dans le rapport de synthèse de la Cellule) seront rapidement déclinés dans un plan d'action opérationnel détaillé (moyens, pilotes et échéances).

Dès la fin de l'année 2011, plusieurs actions ont été menées en urgence :

- Sur l'espace numérique Pénélope, destiné aux bénéficiaires : un document précisant les types de justificatifs demandés par l'agence pour chaque action et mis à jour pour chaque convention a été élaboré.
- Mise en place de la méthode de « circularisation » : cette démarche consiste à confirmer la réalisation de la mobilité en demandant à l'organisme d'accueil de valider la présence du participant sur la période contractuelle déterminée. C'est une démarche réalisée par mails qui permet une réponse dans des délais relativement courts.
- Le faisceau de preuves : cette démarche permet au bénéficiaire de justifier de la bonne réalisation des différentes mobilités, à défaut de pouvoir appliquer la « circularisation ».
- Mise à jour des règles financières dans le document « Règles de l'agence nationale française pour les mobilités individuelles » :
 - Comenius/Grundtvig : il s'est agi de préciser ce que comprennent les frais de voyage et de supprimer la notion de frais de transport, les deux notions concomitantes ayant créé une ambiguïté chez les bénéficiaires de mobilités individuelles.
 - Leonardo da Vinci : précision des types de frais de personnel éligibles dans l'annexe VI des projets Leonardo et production d'une note explicative rappelant les occurrences des contrôles et les pièces justificatives demandées.
 - Leonardo da Vinci : mise en place d'une fiche qualité précisant la méthode préconisée par l'agence pour la justification des frais de personnel ; par ailleurs, le tableau détaillant le calcul du taux journalier dénommé « Fiche de déclaration des frais de personnel » a été mis à jour en fonction des remarques des bénéficiaires.

Au-delà de l'année 2011, l'AEEFF propose en complément de réaliser en 2012 les actions suivantes :

- Erasmus mobilité : mise en place de visites de suivi pour les projets ayant un dossier incomplet du à une mauvaise compréhension de la demande.
- Leonardo mobilité : mise en place de visites de suivi ciblées sur les organismes contrôlés et rappel aux bénéficiaires des règles de bonne gestion.
- Leonardo TOI : démarche de tutelle des organismes en difficulté au moment du rapport intermédiaire et rappel d'une gestion distincte en fonction du type de fonds communautaires (ex : double financement FSE et Leonardo da Vinci). Par ailleurs, un

guide concernant l'archivage des pièces et justificatifs pouvant être demandés a été mis en ligne sur Pénélope et distribué aux participants de l'atelier sur les rapports finaux.

A ces différentes actions proposées, s'ajoutent des actions spécifiques présentées par les services (**Annexe 7**) ; il s'agit maintenant de laisser travailler l'agence pour établir un véritable plan cohérent de correction des erreurs constatées dont la mission se propose de vérifier la mise en œuvre qui en aura été faite et les résultats obtenus, l'an prochain, à l'occasion des nouveaux contrôles secondaires.

L'agence a paradoxalement, cette année, plutôt bien travaillé sur l'amélioration de ses contrôles et il convient de lui donner le temps d'affiner encore sa démarche qui porte autant sur son organisation, la fixation de ses règles de contrôle que sur un plan complet d'amélioration des pratiques financières des porteurs de projets.

6.2. Les contrôles secondaires : les contrôles approfondis

Après les importantes difficultés rencontrées l'an passé dans le cadre des contrôles primaires externalisés auprès de l'agence Deloitte, l'AEEFF a considéré comme étant plus prudent de réinternaliser la grande majorité des contrôles ne laissant à un cabinet privé que le contrôle des quelques audits in situ.

Même si à l'origine l'externalisation des contrôles était une bonne idée pour soulager l'agence d'une charge de travail importante et lui permettre de consacrer les marges de manœuvre libérées à la gestion et au développement des projets, force est de constater que la spécificité trop particulière des contrôles à effectuer est difficilement compatible avec l'externalisation et que le coût humain du suivi et de la correction des contrôles de Deloitte n'a pas permis de dégager des marges de manœuvre suffisantes, a coûté financièrement très cher à l'agence et n'a abouti qu'à un résultat médiocre sur le plan de la qualité des contrôles réalisés.

L'agence a fait preuve de sagesse et de prudence en réinternalisant l'essentiel de ses contrôles puisque cette année, sur les actions de la convention 2011, contrairement à l'année passée et pour la première fois, la mission n'a décelé aucun contrôle défaillant. La qualité des contrôles réalisés est à souligner tout particulièrement et montre à quel point les différents points de réglementation sont maîtrisés par les contrôleurs internes de l'agence.

Il s'agit d'un véritable succès qui ne peut qu'encourager l'AEEFF à continuer dans cette voie.

| Programme | Nombre de dossiers | Organismes porteurs de projet | Actions | Montants du projet (€) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|----------------------------------|------------------------|
| Comenius | 6 | Marie-Christie Laine | Bourse formation continue | 2 341 |
| | | Ecole d'application Eugène Pottier | Partenariat multilatéral | 16 000 |
| | | Collège privé Saint Joseph | Partenariat bilatéral | 20 000 |
| | | Collège Lucien Herr | Visite préparatoire | 20 000 |
| | | Collège Pierre et marie Curie | Mobilité individuelle des élèves | 10 693 |
| | | Lycée Déodat de Séverac | Visite préparatoire | 2 000 |
| Leonardo da Vinci | 6 | Centre de formation d'apprentis | Mobilité des apprentis | 107 025 |
| | | Ecole nationale des arts appliqués | Mobilité scolaire | 107 898 |
| | | Association fédération régionale | Mobilité PROEFP | 47 420 |
| | | GRETA Antipolis | Partenariat | 20 000 |
| | | Chambre des métiers du Vaucluse | TOI | 269 576 |
| Université d'Avignon | Visite préparatoire | 974 | | |
| Erasmus | 3 | Université Paris 13 | Mobilité | 98 380 |
| | | HEC Paris | Mobilité | 92 930 |
| | | Université de la Réunion | Visite préparatoire | 2 558 |
| Grundtvig | 4 | GIP FCIP académie de Limoges | Partenariat éducatif | 16 000 |
| | | Maria Pecora | Assistanat | 11 334,86 |
| | | Association nationale cultures | Atelier | 38 800 |
| | | Pistes solidaires | Volontariat senior | 23 610 |
| Programme transversal | 1 | André Harbulot | Visite d'étude | 1 215 |
| Total | 20 | | | 908 754,86 |

6.2.1. Comenius

6.2.1.1. 2008-1-DE3-COM07-00422 2

Collège privé saint joseph – 56390 Grand Champ – Partenariat bilatéral

Le contrat est en date du 13 novembre 2008. Il s'agit d'une subvention au collège privé Saint-Joseph pour réaliser un partenariat avec un établissement de Munich sur le thème « les jeunes et leurs modes d'expression ». Ce projet, financé à hauteur de 20000 € maximum (pour 24 mobilités) s'étale du 1^{er} aout 2008 au 31 juillet 2010.

Une première avance de 16000 € a été versée le 5 décembre 2008. Le solde a été quant à lui versé le 21 décembre 2010.

Le rapport intermédiaire en date du 30 juin 2009 a donné lieu à un courrier d'observations de l'agence du 14 janvier 2010.

Le rapport final a été établi le 27 septembre 2010 et évalué par l'agence le 10 décembre 2010. Le 14 décembre l'agence a clôturé ce projet et annoncé le montant final de la subvention.

Ce dossier a fait l'objet d'un contrôle approfondi le 8 avril 2011. L'analyse quantitative et qualitative a considéré que la réalisation du projet était satisfaisante. Le contrôle interne réalisé le 5 septembre 2011 a entériné cette évaluation. Par courrier du 3 octobre l'agence a notifié à l'établissement l'attribution définitive de la subvention versée.

Le contrôle secondaire a confirmé que la procédure a bien été conduite règlementairement ;

6.2.1.2. 2008-1-IT2-COM06-00078 8

Ecole d'application Joseph Pottier – 34064 Montpellier – partenariat multilatéral

Le contrat est en date du 20 janvier 2009. Il s'agit d'un partenariat scolaire multilatéral entre l'école d'application Joseph Pottier de Montpellier et des écoles de plusieurs pays (échanges d'expériences autour de l'histoire de la construction européenne, de la culture artistique et scientifique et de la citoyenneté européenne). Ce projet a été financé à hauteur de 16000 € maximum (pour 12 mobilités). Il a fait l'objet d'une première avance de 12800 € le 30 janvier 2009. Le solde de 3200 € a été versé le 17 novembre 2010 (décision du 9 novembre).

Le rapport intermédiaire a été reçu à l'agence le 7 juillet 2009. Il a donné lieu à un courrier d'observations de l'agence le 14 octobre 2009.

Le rapport final a été établi le 30 septembre 2010, reçu à l'agence le 2 octobre 2010 et a donné lieu à un courrier de l'agence du 9 novembre 2010 validant le projet et annonçant le montant de la subvention finale (16000 €).

Le contrôle approfondi a été réalisé le 1^{er} avril 2011. 10 mobilités seulement ont été retenues. L'agence a considéré en effet que 2 mobilités réalisées au Royaume-Uni n'ont pas été correctement justifiées (attestations de présence fournies non signées par l'organisme d'accueil) et que la participation de certains partenaires associés n'était pas démontrée. Un courrier du 12 août a informé l'école Eugène Pottier de l'inéligibilité de 2666,67 €. Un ordre de reversement a été émis le 23 août 2011.

La décision finale issue du contrôle approfondi a été contestée par l'école Pottier par messagerie le 4 octobre, contestation confirmée par l'envoi des pièces complémentaires (attestations de présence) le 18 octobre 2011. L'agence a accusé réception de cette requête le 6 octobre. Les arguments invoqués à l'appui de la demande ont finalement été retenus et l'agence lui a réservé une suite favorable le 16 novembre 2011. L'ordre de reversement a été rapporté le 2 décembre 2011.

Cette action est validée et ne suscite aucun commentaire.

6.2.1.3. 2010-1-FR 1-COM14-13020 1

Collège Pierre et Marie Curie – 42350 La Talaudière – Mobilité individuelle des élèves

Le contrat est en date du 29 juin 2010. Il s'agit d'un programme de mobilité individuelle des élèves s'étalant du 1^{er} juin 2010 au 31 juillet 2011.

En substance l'agence cofinance la mobilité de 5 élèves pour un montant de 10 693 € maximum (750 € de frais d'organisation, 2500 € destinés aux établissements d'accueil, 2043 € destinés aux allocations mensuelles des élèves, 4800 € de frais de voyage et 600 € destinés à la préparation linguistique). Un premier versement de 9623,70 € a été réalisé le 1^{er} juillet 2010.

Le rapport final a été reçu à l'agence le 4 octobre 2011. L'agence a accusé réception le 16 décembre. Après étude des pièces justificatives l'agence a finalement considéré cette opération comme satisfaisante et retenu comme éligible la somme de 8 168,64 € (les frais de transports sont financés au réel). Elle a alors demandé le 16 décembre le remboursement de 1455,06 € et émis un ordre de reversement le 20 décembre.

Ce dossier a fait l'objet d'un contrôle approfondi le 16 janvier 2012 qui a été clôturé le 25 janvier. En définitive l'agence a retenu comme dépenses éligibles la somme de 8123,49 € ce qui s'est traduit par l'émission d'un ordre de reversement de 45,15 € correspondant à des frais non éligibles de déplacements d'accompagnateurs pendant le séjour des élèves.

Ce dossier n'appelle pas de remarque particulière de la part du contrôle secondaire.

6.2.1.4. 2010-1-FR1-COM09-17127

Collège Lucien Herr – 68134 Hirtzbach – Visite préparatoire

Le contrat est en date du 7 septembre 2010. Il s'agit d'un séminaire de contact Comenius à Vienne (Autriche). L'agence finance à hauteur de 772 € maximum un voyage d'une personne pendant 4 jours, voyage devant se dérouler du 3 novembre 2010 au 5 novembre 2010. Ces 772 € se déclinent de la manière suivante : 572 € pour les frais de séjour et de séminaire de contact et 200 € de frais de voyage et de visas.

Ce dossier a donné lieu au versement d'une avance de 617,6 € par mandat du 10 septembre 2010.

Le rapport final en date du 16 novembre 2010 a été reçu à l'agence le 17 novembre. Un contrôle simplifié, considérant la demande de subvention du bénéficiaire de 770 € (570 € de frais de séjour – et non les 572 € prévus au départ - et 200 € de frais de voyage) a retenu comme dépense éligible la somme de 770 €. Le solde de 152,4 € a été versé par mandat du 23 novembre.

Ce dossier a fait l'objet d'un contrôle approfondi le 15 juin 2011. Les frais de transport appréciés au réel ont été retenus à hauteur de 189 €(sur les 200 accordés au départ).

La somme de 11 €ayant été déclarée inéligible un ordre de reversement a été émis le 23 août 2011. Cette somme a été recouvrée le 3 octobre 2011.

Cette action est validée et ne suscite pas d'autres commentaires.

6.2.1.5. 2010-3-FR1-COM02-19306

Marie-Christine LAINE – 72000 Parthenay – Bourse de formation continue

Le contrat est en date du 18 novembre 2010. Il s'agit d'un programme sectoriel Comenius permettant de financer, via une bourse de formation continue attribuée à madame Laine directrice d'école, un voyage de formation méthodologique et linguistique en anglais de 13 jours (du 18 avril 2011 au 29 avril 2011) pour un montant maximum de 2 431 €(1 551 €de frais de séjour, 380 €de frais de voyage et 500 €de frais de formation/séminaire/conférence).

Une première avance de 1 944,80 €a été versée à Madame Laine par mandat du 30 novembre 2010.

Dans le rapport final daté du 29 mai l'intéressée a déclaré 405 €de frais de transport, 1551 € de frais de séjour et 140 €de frais pédagogiques liés au séjour. L'agence a retenu logiquement 380 €de frais de voyage et 1 551 €de frais de séjour soit un total de 1931 € Une décision de recouvrement du 14 juin a donné lieu à l'émission d'un ordre de reversement de 13,80 €le 20 juin 2011.

Ce dossier a fait l'objet d'un contrôle approfondi le 17 octobre 2011. En définitive seuls 264,60 €de frais de transport ont été considérés comme éligibles (sur les 403,47 €déclarés 223,80 €de dépenses de transport liées au séjour – tickets une semaine ou carburant pendant le séjour – ont été logiquement déclarés inéligibles au motif qu'elles ne correspondaient pas au trajet domicile/établissement d'accueil.

Suite à ce contrôle approfondi un ordre de reversement de 115,40 €a été émis le 30 novembre 2011.

Le contrôle secondaire a confirmé que la procédure a été conduite règlementairement.

6.2.1.6. 07-FRA1-PV01-00156-1/SLYCE0281

Lycée Déodat de Severac – 31076 Toulouse – Visite préparatoire

Le contrat est daté du 8 janvier 2008. Il s'agit d'une visite préparatoire dans un établissement d'Almyros en Grèce, d'une durée de 6 jours (du 14 Janvier 2008 au 19 janvier 2008) concernant 2 personnes et financée pour un montant maximum de 2 000 € Cette somme a été versée au lycée Déodat par mandat du 5 février 2008.

Le rapport final du 25 janvier 2008, reçu à l'agence le 31 janvier, déclare une dépense éligible de 2 000 € (1 248,12 € de frais de transport, 738,88 € de frais de séjour et 13 € correspondant à l'achat d'un livre), somme retenue par l'agence.

Ce dossier a fait l'objet d'un contrôle approfondi le 23 juin 2011. Ce contrôle a fait apparaître que 78 € de frais de transport et l'achat du livre de 13 € n'étaient pas justifiés. 91 € ont donc été considérés comme inéligibles. Une décision de recouvrement a été notifiée au lycée Déodat le 17 février 2012. A la date de la mission la procédure de recouvrement était en cours.

Cette action est validée et ne suscite aucun commentaire.

6.2.2. Erasmus

6.2.2.1. 2009-1-FR1-ERA02-08605

Université Paris 13 – Paris Nord – 93430 Villetaneuse – Mobilité Erasmus

Le contrat initial est signé le 28 juillet 2009 pour une période d'éligibilité s'étalant du 1^{er} juin 2009 au 30 septembre 2010 et pour un montant de 98 380 €. Une avance de 80% soit 78 704 € est versée par mandat du 17 août 2009. Ce projet de « mobilité Erasmus » prévoit :

- -mobilités études : 66 étudiants pour 396 mois à 150 € soit 9 900 € plus une subvention complémentaire de 300 € correspondant à 2 cours intensifs Erasmus de langues (CIEL)
- -mobilités stages : 6 étudiants pour 18 mois à 350 €, soit 2 100 €
- -mobilités enseignantes : 32 enseignants pour 32 semaines à 600 €, soit 19 200 €
- -mobilités formation : 3 personnes pour 3 semaines à 600 €, soit 1 800 €
- -organisation de la mobilité : calculée sur la base de 107 personnes, soit 11 380 €

Un avenant du 28 juillet 2010 a abondé les financements de cette opération pour les porter à 131 286,64 €. Après redistribution, les différentes rubriques du contrat ont fait apparaître les montants suivants :

- -mobilités études : 72 206,64 €
- -mobilités stages : 6 300 €
- -mobilités enseignantes : 39 600 €
- -mobilités de formation : 1 800 €
- -organisation de la mobilité : 11 380 €

Un rapport intermédiaire reçu à l'agence le 15 mars 2010 et approuvé par l'agence le 17 mars a déclenché la décision de paiement à l'université de la somme de 52 582,64 € couvrant ainsi

l'intégralité de la subvention promise par le contrat et son avenant du 28 juillet 2010. Un second mandat en date du 2 août 2010 a permis de procéder au versement de cette somme.

Le montant déclaré au rapport final, reçu à l'agence le 15 novembre 2010, a été de 96267,85€: il était composé de 369,5 mobilités étudiantes (72 206,64 €), 11 mois de stages étudiants (3 850 €), 34 semaines de mobilité enseignantes (19 011,21 €) et 2 semaines de mobilité formation (1200 €). L'étude des éléments de ce rapport final a montré que l'université n'avait pas complètement respecté les montants plafonds attribués par mobilité étudiante (et avait donc dépassé son enveloppe sur cette ligne), ni consommé totalement son droit de tirage en termes de stages étudiants, de mobilités enseignantes et de mobilités de formation. L'agence a donc été conduite à ramener le montant de subvention finale de 131386,64 € à 102 671,04 € et donc à prendre une décision de recouvrement de 28 615,04 €. Cette décision a donné lieu à l'émission d'un titre de perception en date du 23 novembre 2010.

Ce dossier a fait l'objet d'un contrôle approfondi le 23 novembre 2011. A l'issue de ce contrôle, l'université ayant fourni les attestations de présence et les durées précises des séjours d'étudiants sur des dossiers litigieux, l'agence a confirmé par courrier du 20 décembre 2011 l'attribution de la subvention versée.

Un contrôle de conformité effectué par la mission sur 5 étudiants a montré que les attestations de présence et les durées de mobilité étaient bien réelles et avaient bien été vérifiées lors du contrôle approfondi et qu'ainsi les conditions du paiement des forfaits pour ces mobilités étaient bien réunies.

Ce dossier n'appelle donc pas de commentaires particuliers.

6.2.2.2. 2009-1-FR1-ERA02-09156

HEC Paris – 78351 Jouy en Josas – Mobilité Erasmus

Le contrat initial de mobilité Erasmus a été signé le 22 juillet 2009 pour une période d'éligibilité s'étalant du 1^{er} juin 2009 au 30 septembre 2010. Il porte sur un montant de 92930€ se répartissant de la manière suivante :

- -mobilités études : 116 étudiants pour 526 mois à 150 € mensuels soit 78 900 €
- -mobilités stages : 1 étudiant pendant 5 mois à 350 € mensuels soit 1 750 €
- -organisation de la mobilité : calculée sur la base de 117 individus soit 12 280 €

Une avance de 80% soit 74 344 € est versée par mandat du 20 août 2009.

Un rapport intermédiaire du 12 mars 2010, approuvé par l'agence le 19 mars 2010, autorise la réévaluation de la subvention attribuée à HEC.

Un avenant en date du 11 aout 2010 porte ainsi le montant global de cette opération à 96192,89 € se distribuant ainsi :

- -mobilités études : 83 602,89 €
- -mobilités stages : 1 750 €
- -organisation de la mobilité : 10 840 €

La décision de payer l'intégralité du solde de la subvention (soit 21 848,89 €) est prise le 17 aout 2010. Le courrier adressant à HEC un exemplaire de l'avenant au contrat financier est daté du 18 aout 2010. Le mandat procédant au versement du complément de subvention est également daté du 18 aout.

Le rapport final reçu à l'agence le 11 octobre 2010 fait état d'un montant déclaré par HEC de 96 192,89 € correspondant très exactement au montant versé par l'agence. Il a fait l'objet d'un examen le 3 novembre et a généré automatiquement une seconde décision de paiement contenant les mêmes données que celle du 17 aout, datée quant à elle du 3 novembre 2011.

Un contrôle approfondi est réalisé le 21 octobre 2011. Ce contrôle qui a porté par contrôle aléatoire sur 5 personnes (sur un total de 100 mobilités études et 1 stage) a validé l'intégralité du montant de la subvention versée à HEC. Un courrier du 7 décembre à HEC a clôturé l'opération.

Le contrôle secondaire a confirmé que la procédure a bien été conduite règlementairement.

6.2.2.3. 2010-1-FR1-ERA16-15542

Université de la Réunion – 97715 Saint-Denis – Visite préparatoire

Le contrat signé le 26 mai 2010 porte sur la réalisation d'une visite préparatoire par une seule personne à Graz en Autriche entre le 14 juin et le 18 juin 2010. Ce projet bénéficie d'un financement à hauteur de 2 558 € maximum (dont 858 € de frais de séjour et de séminaire de contact et 1 700 € de frais de voyage et visas). 80% de la subvention, soit 2 046,40 € sont versés à l'université par mandat du 1^{er} juin 2010.

Le rapport final de cette opération, daté du 28 juin, est reçu par l'agence le 5 juillet 2010. Le contrôle simplifié de ce rapport final est réalisé le même jour. Ce rapport fait état de 1 252,87 de frais de voyage et de 844,37 € de frais de séjour soit un total de 2097,24 €. Le solde de 54,84 € fait aussitôt l'objet d'une décision de paiement daté du 6 juillet et d'un mandat de paiement daté du 7 juillet 2010.

Le contrôle approfondi de ce dossier est réalisé le 28 octobre 2011 et aucune dépense n'est considérée comme inéligible.

La mission qui effectue également un contrôle des pièces justificatives ne relève aucune anomalie.

Cette action est validée et ne génère pas d'autres commentaires.

6.2.3. Leonardo da Vinci :

6.2.3.1. 2009 -1-FR1-LEO01- 07568

Centre de formation des apprentis de la Chataigneraie – 76240 Le Mesnil-Esnard – Formation initiale – mobilité des apprentis (stages)

Il s'agit d'un contrat de mobilités signé le 6 octobre 2009 pour un montant global de 112 275€ dont 71 400 € consacrés à la mobilité, 20 475 € consacrés aux frais de gestion et 20 400 € à la PPLC pour une durée contractuelle de 24 mois allant du 1^{er} juin 2009 au 31 mai 2011.

68 participants étaient prévus (dont 3 accompagnateurs) pour une durée moyenne de 3 semaines par participant, soit 204 semaines.

La semaine a été valorisée correctement à 350 € pour une mobilité de 3 semaines, la gestion à 315 € par stagiaire (hors accompagnateurs) et la PPLC également à 300 € par stagiaire ou accompagnateur.

Une avance de 30%, soit 33 682,5 € devait être versée dans les 45 jours, une seconde avance de 30% après le rapport intermédiaire du 31 janvier 2010, le solde devant être versé après envoi du rapport final.

En fait, suite à une erreur interne de l'agence, une avance de 67 365 € (60%) est mandatée le 9 novembre et payée le 10 novembre 2009. une autre décision de paiement est prise le 22/08/2011 pour un montant de 39 660 € et payée le 23 /08 après un rejet d'un premier mandatement du 9/08. Soit un paiement total de 107 025 €

Le rapport final est reçu par l'AEEFF le 18 juillet 2011 ; ce rapport atteste que 72 (65 apprentis + 7 accompagnateurs) ont bénéficié de bourses pour un total de 192 semaines de mobilité (64 hommes et 8 femmes).

Le placement de ces apprentis a été réalisé dans 24 entreprises, essentiellement en Allemagne, mais aussi en Finlande et une en Suède.

Le tableau récapitulatif des apprentis indique en fait que 65 apprentis sont partis entre 2 et 3 semaines pour un total de 180 semaines ainsi que 7 accompagnateurs pour un total de 9 semaines. Il y a donc un delta de 3 semaines avec ce qui est globalement annoncé.

Sur cette base, la mobilité est recalculée à juste titre pour 63 000 € (180 semaines multipliées par 350 €), la PPLC et les frais de gestion sont limités au nombre de participants annoncés dans le contrat, soit 68, pour 20 400 € et 20 475 € soit un total de 107 025 €

Le contrôle approfondi réalisé le 17 novembre 2011 fait apparaître un montant de subvention inéligible pour 45 180 € réduisant la subvention accordée à 61 845 €

Le contrôle approfondi met en évidence que de nombreuses pièces justificatives manquent (19 original de l'attestation de présence, 4 conventions de stages, 1 rapports de stage); 25 stagiaires sont concernés et à ce titre ne peuvent être acceptés.

Un calcul est refait sur la base de seulement 43 stagiaires acceptés et 3 accompagnateurs pour 9 semaines.

La moyenne de mobilité de ces 43 stagiaires étant de 3 semaines, la subvention de 350 € est maintenue pour chacune des 129 semaines (45 150 €) auxquels s'ajoutent 3 150 € pour les accompagnateurs; les frais de gestion sont recalculés sur la base de 315 € forfaitaires pour 43 stagiaires et la PPLC est entièrement refusée car elle devait être justifiée aux frais réels par factures (en fait la PPLC a été réalisée entièrement en interne mais n'a pas été justifiée en tant qu'heures supplémentaires ou vacations et les bulletins de paie n'ont pas été présentés et les autres dépenses de la PPLC n'ont pas fait l'objet de présentation de factures). Un total de 61 845 € est déclaré éligible et un remboursement de 45 180 € est décidé.

Une décision de recouvrement est prise le 20 janvier 2012 pour un montant de 45 180 € elle est signée par le directeur.

Un ordre de reversement a été émis le 30 janvier 2012 et est en attente de paiement; la décision de recouvrement a été notifiée le 20 janvier 2012 ouvrant droit à un délai de 60 jours pour présenter un recours. Un mail du 28 janvier de l'organisme bénéficiaire indique qu'un recours sera présenté dans les jours qui viennent, sachant que le 21 février, ce recours n'est pas encore arrivé.

Le dossier reste ouvert mais dans l'état, les résultats du contrôle approfondi sont justifiés.

6.2.3.2. 2009-1FR1-LEO02 – 07912.

Ecole nationale des arts appliqués et des métiers d'art – Olivier de Serres – 75000 PARIS – Formation initiale – mobilité scolaire (stages)

Il s'agit d'un dossier de mobilités de personnes sur le marché du travail qui a fait l'objet d'un contrat en date du 14 septembre 2009 pour un montant de 107 898 € dont 94 458 € de mobilité (173 € par semaine de mobilité), 8190 € (390 € par stagiaire) de frais de gestion et 5250 € de PPLC (250 € par stagiaire)

21 participants étaient prévus pour une durée moyenne par bourse de 26 semaines ; la mobilité devait se dérouler entre le 1^{er} juin 2009 et le 31 mai 2011.

Une première avance de 60% (64 738,8 €) est payée dans le délai de 45 jours le 9 octobre 2009 conformément au contrat, une seconde avance de 20% (21 579, 6 €) est versée le 18/08/2010 et un solde de 20 760,12 € est versée le 21 juillet 2011, soit un total de 107 078,52€

A la suite du contrôle approfondi, un ordre de reversement est émis pour 1288,86 € ramenant la subvention finale accordée à 105 788,86 €

Le rapport final fait état d'une mobilité concernant 21 personnes toutes parties pendant 26 semaines dans des entreprises d'accueil de différents pays européens (Grande-Bretagne, Italie, Danemark, Autriche, Espagne...).

Le coût total de la mobilité annoncée est de 96 880, 65 €; le coût de la PPLC est de 8748,7 € dont 4430,52 € affectés à Leonardo da Vinci et les coûts de gestion sont de 5767,35 € soit un total de 107 078,52 €

La mobilité ayant été réalisée en totalité et les coûts de PPLC et de gestion étant inférieurs au contrat, le dépassement de la mobilité a pu être accepté par un transfert de 2422,65 € de la gestion vers la mobilité.

Le contrôle approfondi a été réalisé le 8 décembre 2011 ; une décision de recouvrement de 1288,86 € a été prise en réduction de la subvention accordée, ramenant celle-ci à 105 789,66€ Les justificatifs concernant les mobilités ont tous été présentés, les dépenses forfaitaires de gestion étaient de fait acceptées, mais il s'est avéré que les frais réels de la PPLC n'ont été justifiés qu'à hauteur de 3 141,66 € soit 1288,86 € de moins que ce qui avait été demandé au rapport final (3 factures portaient sur des dates en dehors du délai contractuel, des pièces étaient manquantes, 1 pièce était un ticket de carte bleu ne justifiant pas l'objet de la dépense et, une erreur de déclaration de la réalité des dépenses de PPLC par participant ont été constatées).

Un ordre de reversement a été émis le 16/12/2011 et est aujourd'hui en attente de paiement mais un recours a été présenté. La décision de recouvrement a été adressé le 15 décembre 2011 ouvrant droit à un délai de recours de 60 jours ; celui-ci a bien été présenté mais a été envoyé par le bénéficiaire le 16 février 2012, soit avec un jour de retard ne permettant pas, théoriquement, de le prendre en compte.

Les documents adressés à l'occasion du recours permettent de justifier une partie des frais à reverser, laissant finalement théoriquement en recouvrement une somme de 522,34 € pour des factures hors convention.

Il appartient à la direction de l'AEEFF de se prononcer sur la validité du recours eu égard au retard d'une journée dans sa présentation.

Le dossier reste ouvert mais dans l'état, les résultats du contrôle approfondi sont justifiés.

Depuis le contrôle réalisé, le recours a été reçu et accepté par l'agence, ce qui a permis de diminuer provisoirement le taux de correction financière des projets LEO02 à 1,99% (un dossier LEO02 est cependant encore en cours de traitement : il est susceptible de faire varier ce dernier taux à la baisse).

6.2.3.3. LDV-FR-2009-PROE 625 – 07964

Association Fédération Régionale MFR Provence-Languedoc – ARLES – mobilité PROEFP (stages)

Il s'agit d'un contrat de mobilité accordé pour 42 420 € dont 19 600 € de mobilité, 8820 € de gestion et 14 000 € de PPLC qui devait être réalisé entre le 1^{er} juin 2009 et le 31 mai 2011. Le contrat a été signé le 14 septembre 2009.

Il s'agissait de faire partir en mobilité 28 stagiaires pendant une semaine chacun.

Un premier paiement intervient le 6 novembre 2009 pour 25 452 € soit 60% et le solde sera payé le 9/9/2011 pour 16 968 € soit 40%, conformément aux termes du contrat.

Le rapport final fait état de la mobilité de 28 personnes (15 hommes et 13 femmes) pour un total final de 32 semaines contre 28 prévues.

Les jeunes partis en mobilité venaient de 7 MFR différentes et sont partis dans différentes structures européennes en Espagne, en Italie, en Suède, en Islande, en Hongrie...

Toutes les mobilités étant inférieures à 2 semaines, le coût de 700 € par semaine a été maintenu pour un total de 19 600 €; les coûts de PPLC ont été présentés à hauteur de 14784,54 € et écartés à 14 000 € conformément au contrat signé. Les coûts de gestion ont été maintenus à 8820 € soit le forfait normal de 315 € par semaine de mobilité.

Le contrôle approfondi a constaté dans un premier temps qu'il ne disposait d'aucun document tel que les attestations de présence, les conventions et rapports de stage et les factures de la PPLC.

Après réception des documents, il s'est avéré qu'il manquait 5 conventions de stage sur 28 et que les justificatifs de la PPLC étaient largement insuffisants (déclaration des salaires des personnels ne faisant pas apparaître des heures supplémentaires ou des vacances spécifiques et par ailleurs, des formateurs étaient également stagiaires et souhaitaient bénéficier d'une double subvention en tant que formateur et stagiaire), de fait, le contrôle approfondi a validé seulement 3852,77 € sur les plus de 14000 € présentés au titre de la PPLC.

Le contrôle approfondi réalisé le 14 novembre 2011 ayant mis en évidence ces anomalies a déclaré pour 13 647,23 € de dépenses inéligibles (10 147,23 € au titre de la PPLC et 3 500 € au titre des mobilités non justifiées).

La subvention finale a été ramenée à 28 772,77 € avec la constatation d'un taux d'erreurs de 32,17%.

Un ordre de reversement de 13 647,23 € a été émis le 30/01/2012 et est en instance de paiement. La décision de recouvrement a été adressée le 24 janvier 2012, le délai de recours est ouvert jusqu'au 24 mars 2012 et un recours a été présenté le 16 février 2012 suspendant le délai de paiement. L'intégralité des mobilités serait finalement justifiée permettant de réintégrer 3500 € mais pour les frais de PPLC il n'y a pas de documents justificatifs nouveaux.

Le dossier reste ouvert mais dans l'état, les résultats du contrôle approfondi sont justifiés.

Depuis le contrôle secondaire, le recours a été accepté par l'agence et l'ordre de reversement a été réduit à 10.147,23€ ramenant le taux de correction financière de cette action à 22,36%.

6.2.3.4. LDV-2008-1-FR1-LEO04-00298 1

GRETA Antipolis – Sophia Antipolis- 06 - Partenariat multilatéral

Il s'agit d'une action de partenariat Leonardo da Vinci qui devait avoir lieu entre le 1^{er} août 2008 et le 31 juillet 2010 pour un contrat signé le 6 octobre 2008.

Ce partenariat avait pour objectif d'échanger des bonnes pratiques dans les domaines de la santé et du sport de l'école à la vie professionnelle.

La subvention accordée était de 20 000 € pour un minimum de mobilités de 24 et concernait 4 partenaires espagnol, grec, français et allemand.

Un avenant a été signé le 18 février 2009 à la suite d'une intervention de l'agence nationale grecque indiquant que le partenaire grec n'était pas fiable et ne pouvait entrer dans le partenariat multilatéral, rendant les mobilités en Grèce inéligibles.

Une première subvention de 16 000 € soit 80% du total a été mandatée le 31/10/2008 et le solde a été payé le 21/12/2010 ; à la suite du contrôle approfondi, un ordre de reversement de 7500 € a été émis le 9/9/2011.

6 élèves ont été impliqués dans une mobilité transnationale ainsi que 3 enseignants, alors que 12 élèves et 4 enseignants ont été concernés par le projet.

Un premier séminaire a eu lieu en Allemagne à Leipzig les 2 et 3 avril 2009 avec la participation d'1 formateur ; un second séminaire a eu lieu en Espagne les 18 et 19 juin 2009 avec 3 enseignants et 2 élèves, puis de nouveau à Leipzig les 14, 15 et 16 octobre 2009 avec 3

enseignants et enfin un dernier séminaire en Espagne les 27 et 28 mai 2010 avec 4 élèves et 2 enseignants. Soit au total, 6 élèves participant à la mobilité et 9 enseignants.

Le contrat prévoyait 24 mobilités et seulement 15 ont été réalisées ; sur cette base, un ordre de reversement de 7 500 € du 9/9/2011 a été émis conformément au tableau des forfaits des partenariats indiquant que les partenariats prévus à 24 sont limités à 12 500 € lorsqu'il n'y a que 15 mobilités.

Le reversement représente 37,50% de taux de correction financière et est lié à une mauvaise évaluation du nombre de participants.

Le dossier a été correctement traité par le contrôle approfondi. Il est clos.

6.2.3.5. 2008-1-FR1-LEO05-01423

Chambre de métiers et de l'artisanat du Vaucluse – Avignon 84 - TOI

Le projet était prévu au contrat pour se dérouler entre le 1^{er} octobre 2008 et le 30 septembre 2010 ; il disposait d'un budget total de 364 293 € dont 74% étaient pris en charge par l'AEEFF, soit un montant de 269 576 € Le contrat a été signé le 6/10/2008.

Le projet appelé SENSAS consistait à favoriser l'esprit d'entreprise chez les jeunes et notamment chez les apprentis, y compris dans la création et la reprise d'entreprises. 4 objectifs spécifiques ont été définis : développer l'esprit d'entreprendre chez les jeunes, sensibiliser les enseignants à l'esprit d'entreprendre, transférer les outils pédagogiques existants, repérés par le partenariat avec de nouveaux publics et favoriser la création et la reprise d'entreprises.

Le projet a été conçu avec des partenaires belges, irlandais, portugais, suédois et français selon le tableau suivant :

| Pays | Organisme | Budget (€) | Part de Leonardo |
|---------------------------|------------------|-------------------|-------------------------|
| France | CMA Vaucluse | 85 811 | 63 500 |
| Belge | IFAPME | 52 650 | 38 961 |
| France | Be Soft | 56 727 | 41 978 |
| Irlande | DIT | 63 283 | 46 829 |
| Portugal | GHD | 39 749 | 29 414 |
| Suède | CAB Y | 66 073 | 48 894 |
| Totaux | | 364 293 | 269 576 |
| Partenaire sortant | | | |
| France | IAE | 0 | 0 |

Un avenant réorganise les postes de dépenses le 24/11/2009 puis un dernier avenant repousse d'un mois la date de fin du projet au 30/10/2010.

Une première avance est mandatée le 21/10/2008 pour 107 830,40 € soit 40% de la subvention ; une seconde avance de 40% est payée le 26/03/2010. Un ordre de reversement est émis le 22/12/2011 à la suite du contrôle approfondi pour 140 582,74 € après qu'un solde ait été versé à la suite du rapport final pour 21 396,12 € émis le 21/04/2011 et payé le 26/04/2011.

En fait, un total de 237 056,92 € ont été versés au porteur de projet après réception du rapport final et correspondant à la subvention finale accordée et le contrôle approfondi a réduit cette subvention finale de 140 582,74 € la ramenant à 96 474,18 € soit 35,78 % du montant initial ; la correction financière représentant 64,22% de la subvention initiale.

Le rapport final fait état d'une dépense totale de 332 415,07 € dont sont déclarés inéligibles 11 059,47 € et 1009,31 € ; l'éligibilité des dépenses est établie à 320 347,19 € qui multipliés par le coefficient de 74% des dépenses financées représente une subvention finale de 237 056,92 €

Les dépenses déclarées inéligibles sont les suivantes :

J4 : 720,73 €

J6 : 113,94

J7 : 10 224,80

Frais d'équipement: 1009,31

Les dépenses J4 ont été déclarées inéligibles sur des erreurs de taux du coût de frais kilométriques, un taux supérieur ayant été utilisé. Les dépenses en J6 n'ont pas de pièces justificatives et enfin, sur le chapitre J7, dépenses de sous-traitance, l'inéligibilité est essentiellement due à l'absence de mise en concurrence pour des prestations supérieures à 5000 € ; ces dépenses sont de fait plafonnées à 5000 €

Les frais d'équipement ont dépassé de plus de 10% le budget autorisé sans qu'un avenant ait été demandé ; les dépenses ont donc été écrêtées à hauteur de 1009,31 €

Les principales difficultés sont intervenues au moment du contrôle approfondi ; les dépenses inéligibles ont été estimées à 189 976,67 € selon le tableau suivant :

J3 : 142 231,99

J4 : 17 432,52

J5 : 532,77

J6 : 6 373,08

J7 : 15 772,26 + Règle des 10% : 4 349,90

Coûts indirects : 3 283,52.

Ce montant de dépenses inéligibles affecté du coefficient de 74% correspond bien à la demande de reversement de 140 582,74 €

Les dépenses J3, il s'agit de dépenses de personnels ; dans 52 cas portant sur les différents partenaires, les justifications de coûts n'ont pas été présentées où ne permettaient pas d'établir véritablement la part de travail consacrée au projet.

- Ex : Ulla Gredemyr qui travaille pour le compte du partenaire suédois CAB Vastermorrlund est déclarée pour 43,8 jours de travail au coût unitaire de 244,60 € (salaire chargé) ; sont fournis un récapitulatif d'heures estimées travaillées sur le projet de 357h mais annoncées à 549 h sans justificatifs précis. En fait le promoteur suédois transforme les 549h annoncées en 43,8 jours de travail, sans explications, de même un coût horaire de 244,6 € est avancé sans éléments justificatifs.
- Ex : Dublin, Institute of Technology : 8 467,20 € déclarés sur une simple énumération d'heures qui auraient été consacrées au projet sans précision des salaires concernés.

J4, frais de déplacement et de séjours: beaucoup de frais ont été également financés par le FSE sans que l'on puisse savoir la part réelle du financement FSE et d'autres frais n'ont aucun justificatif.

J6, autres frais : il s'agit encore de l'impossibilité d'établir la part de frais financés par le FSE et d'éviter le doublon des subventions.

J7, frais de sous-traitance : il s'agit encore de l'impossibilité de faire la part entre ce qui est financé par le FSE et ce qui est financé par le présent contrat.

Un recours est annoncé à la suite de la demande de reversement sans que celui-ci soit encore arrivé à l'AEEFF.

Le dossier reste ouvert mais dans l'état, les résultats du contrôle approfondi sont justifiés.

Depuis le contrôle secondaire, le recours a été accepté par l'agence ; le montant à reverser a été réduit à 39.145,25 € ramenant le taux de correction financière de cette action à 11,08 %.

6.2.3.6. 2010-1-FR1-LEO06-20592

Université d'Avignon – 84 - Visite préparatoire

Le contrat prévoyait la mise en œuvre d'une visite préparatoire concernant le déplacement d'une personne pendant 3 jours en Finlande prévue entre le 31/01/2011 et le 1/01/2011.

Le financement était de 974 € soit 474 € pour les frais de séjour et 500 € pour les frais de transport

Le contrat a été signé le 24 janvier 2011.

Une avance de 779,20 € a été faite le 7/02/2011, représentant 80% du contrat, puis un second mandat a été payé le 15/03/2011 pour un montant de 131,47 € soit un total de 910,67 €. Par la suite, un ordre de reversement de 28 € en date du 16/09/2011 a été émis réduisant la subvention accordée à 882,67 €

Il s'agissait du déplacement d'un enseignant-chercheur à Hameenlinna en Finlande qui a bien eu lieu du 30/01 au 1/02 ; le coût réel du transport a été de 410,67 € et les frais de séjour sont restés forfaitisés à 500 €

L'attestation de présence du chercheur français a bien été fournie.

Le contrôle approfondi a diminué le remboursement de 28 € pour les raisons suivantes :

2 € ont été refusés sur les frais de transport en l'absence de justificatifs et 26 € ont été refusés sur les frais de séjour qui ont été présentés à 500 € alors qu'ils étaient limités à 474 €

Le dossier a été correctement traité par le contrôle approfondi. Il est clos.

6.2.4. Grundtvig

6.2.4.1. 2008-1-AT1-GRU06-00040 4

GIP FCIP de Limoges - Partenariat éducatif

Il s'agit d'un contrat signé le 12/08/2008 mettant en partenariat des structures de Chypre, d'Italie, de Hongrie, de Grèce, du Portugal, d'Allemagne, de Slovénie et d'Autriche outre le porteur de projet français et accordant une subvention forfaitaire de 16 000 €

Une première avance a été mandatée le 27/10/2008 pour 80% de la somme, soit 12 800 €. Le solde a été payé le 29/12/2010 pour 3 200 €

Dans ce cadre, 12 mobilités étaient accordées au contrat et ont été réalisées. Les attestations de présence ont toutes été fournies.

Le dossier a été correctement traité par le contrôle approfondi. Il est clos.

6.2.4.2. 2010-1-FR1-GRU11-15509

Maria Pecora - Assistant

Il s'agissait de subventionner un départ en Italie pour une personne devenant assistant Grundtvig. Sa mission a consisté à assister différents enseignants de langue notamment auprès de grandes entreprises ; la mobilité était financée du 1/09/2010 au 30/06/2011, soit 43 semaines et 2 jours.

L'action était financée pour 11 184,86 € de frais de séjour calculés sur les forfaits effectivement prévus pour les déplacements en Italie et 150 € forfaitaires pour les frais de préparation linguistique ; soit un total de 11 334,86 €. Le contrat a été signé le 4 août 2010.

Une première avance de 9 067,89 € a été payée le 18/08 /2010, soit 80%, le solde a été payé le 3/08/2011 pour 2266,97 €

Aucun commentaire à faire sur ce dossier, les justificatifs demandés étant l'attestation de présence qui a été régulièrement fournie ainsi que la preuve d'une formation à la PPLC.

Le dossier a été correctement traité par le contrôle approfondi. Il est clos.

6.2.4.3. 2010-1-FR1-GRU13-14537

Association Nationale Cultures et traditions – Gannat – 03800 - Ateliers

Il s'agit d'un contrat qui devait être exécuté entre le 1^{er} septembre 2010 et le 31 août 2011 ; de fait l'atelier était prévu entre le 16 et le 24 avril 2011 ; la subvention accordée était de 38 800€ répartis entre 6 000 € de frais d'organisation de l'atelier et de 32 800 € pour les frais de séjour et de voyage des participants ; 20 participants étaient prévus pour 9 jours financés. Le contrat a été signé le 31/08/2010.

Une première avance de 80% a été versée le 9/9/2010 pour un montant de 31 040 €; le solde a été payé le 8/08/2011 pour un montant de 6120 €

L'atelier consistait à mettre en valeur la vielle à roue en tant qu'instrument de musique traditionnelle dans la culture européenne. 20 musiciens amateurs venant de 6 pays différents ont pu se former avec des musiciens et professeurs ; une présentation publique des résultats de l'atelier a eu lieu sous la forme d'un concert gratuit présentant les thèmes musicaux travaillés.

Des frais de séjour de 1640 € (correspondant au barème des ateliers en France) ont été présentés pour seulement 19 des 20 participants, soit un montant de 31 160 € au lieu des 32 800 € prévus à l'origine, ainsi qu'une participation forfaitaire de 6000 € à l'organisation de l'atelier pour un total de 37 160 € correspondant aux montants payés.

Le dossier a été correctement traité par le contrôle approfondi. Il est clos.

6.2.4.4. 2009-1-GB2-GRU14-01791 2

Association « Pistes solidaires » - Les Arcs 83 - Volontariat senior

Il s'agit d'une subvention accordée le 3 décembre 2009 pour une action devant se dérouler entre le 1^{er} août 2009 et le 31 juillet 2011 ; le montant total de la subvention était de 23 610 € dont 4 800 € pour préparer et organiser l'envoi des volontaires français, 2 340 € pour préparer et organiser l'accueil des volontaires étrangers, 3 600 € pour les frais de voyage des volontaires français et 12 870 € pour les frais de séjour des volontaires européens reçus en France.

Le projet prévoyait d'envoyer 6 volontaires français à l'étranger et de recevoir 6 volontaires européens en France.

Une première avance de 18 888 € soit 80% a été versée le 28/12/2009, et un solde de 3 541,98 € a été versé le 21/11/2011 pour un total de 22 429,98 €

L'action a consisté en un échange de 6 volontaires français de la région PACA et 6 volontaires anglais ; les volontaires français sont partis en Angleterre du 9 au 30 juin 2010 et les volontaires anglais sont venus en France à Marseille du 11 septembre au 3 octobre 2010. Dans les deux cas, les volontaires se sont investis auprès des partenaires locaux autour des thématiques de la jeunesse et de l'immigration, thèmes dans lesquels sont impliquées les deux associations française et anglaise, partenaires du projet.

Les justifications de dépenses ont été les suivants pour un total de 22 429,98 €:

Frais de voyage des 6 volontaires français : 2 419,98 €

Frais d'accueil des 6 volontaires étrangers : 12 870 € (forfait individuel de 2 145 € pour 3 semaines)

Organisation de la mobilité :

Frais d'envoi des volontaires français : 4 800 € (forfait individuel de 800 €)

Frais d'accueil des volontaires étrangers : 2 340 € (forfait individuel de 390 €)

Le contrôle approfondi fait apparaître des frais de transport inéligibles et non totalement justifiés ; sur un montant déclaré de 2 419,98 €, seuls 1 182,71 € ont été dûment justifiés. Pour les autres frais de transport, soit 1 237,27 €, le contrôle a constaté qu'une voiture de location avait été prise sur place en Angleterre et conservée à tort pendant toute la durée du séjour sur les frais de voyage ; seuls, 113,67 € sur un total de 1 250,38 € ont été pris en compte au titre de l'aller et retour entre Londres et Cawsand.

Une réponse n'apportant pas d'éléments nouveaux a été faite à la demande formulée par le contrôle approfondi en date du 22 février 2012.

Il reste donc à émettre un ordre de reversement de 1237,27 €

Le dossier a été correctement traité par le contrôle approfondi.

6.2.5. Programme transversal

6.2.5.1. 2010-2-FR1-KA101-21077

Lycée Blaise Pascal – Sègre 49500 – Visite d'étude

Il s'agit une participation à une visite d'étude de 5 jours en Italie du 12/04/2011 au 15/04/2011, soit 5 jours compte tenu du jour d'approche.

Le bénéficiaire, André Harbulot s'est rendu dans un lycée à Bari dans le cadre d'une visite d'étude intitulée « L'alternance école-travail ».

Le montant accordé est de 1215 € dont 715 € pour les frais de séjour et 500 € pour les frais de voyage par contrat signé le 6 avril 2011.

Une avance a été payée le 11/04/2011 pour 972 €, soit 80%, et le solde a été réglé le 30/05/2011 pour 243 €

La déclaration des dépenses au rapport final a été de 1360 € dont 720 € de frais de séjour et 640 € de frais de voyage. Après contrôle approfondi, la somme attribuée a été réduite à 1035,8 € et un montant de 179,20 € a fait l'objet d'un ordre de reversement émis le 14/11/2011. Le contrôle approfondi a conservé le montant de 715 € pour les frais de séjour accordés forfaitairement mais n'a accepté que 320,8 € pour les frais de transport alors que 500 € étaient accordés au contrat. La décision a été prise parce qu'une seule facture de déplacement du montant retenu a été présentée.

Le dossier a été correctement traité par le contrôle approfondi. Il est clos.

6.3. Les contrôles secondaires : Les audits in situ

| Programme | Nombre de dossiers | Organismes porteurs de projet | Actions | Montants du projet (€) |
|-------------------|--------------------|---|---------------------|------------------------|
| Erasmus | 2 | Conseil régional de Poitou-Charentes Université de Lille | Consortium Mobilité | 607 500 522 753,04 |
| Leonardo da Vinci | 1 | AGEFOS PME Ile de France | TOI | 225 000 |
| Total | 3 | | | 1 355 253,04 |

6.3.1. Erasmus

6.3.1.1. 2009-1-FR1-ERA04-08472

Conseil régional Poitou-Charentes – 86 021 Poitiers - Consortium -

Le contrat signé le 24 août 2009 porte sur la réalisation entre le 1^{er} juin 2009 et le 30 septembre 2010 de mobilités étudiantes Erasmus pour un montant total de 607 100 € se distribuant de la manière suivante :

- mobilités étudiantes : 360 pour 1637 mois de mobilité à 350 € mensuels soit un total de 572 950 €
- organisation de la mobilité : sur la base de 360 individus soit 34 150 €

Un acompte de 80% soit 485 680 € est versé au Conseil Régional par mandat du 2 septembre 2009.

Le rapport intermédiaire est reçu à l'agence le 15 février 2010 et approuvé le même jour. Un avenant financier (très tardif) en date du 17 novembre prend en compte le financement de formations courtes pour 400 € et porte le montant total de l'opération à 607 500 €, 573 350 au titre des mobilités étudiantes et 34 500 € au titre de l'organisation de la mobilité.

Le rapport final reçu à l'agence le 23 novembre 2010 déclare 1 608 mois de stage concernant 410 individus pour un montant total de 562 800 € et un montant de 38 650 € au titre de l'organisation de la mobilité soit un total de 601 450 € (montant inférieur à l'enveloppe de l'opération de 607 500 €). Malgré cela, l'agence retient les 1 608 mois pour un montant de 562 800 € mais limite le montant subventionné au titre de l'organisation de la mobilité à 34 150 € (conformément à l'article 3.2 du guide financier de la commission qui prévoit que les agences ne peuvent pas augmenter la subvention OM prévue au contrat). En définitive la

subvention retenue après rapport final s'élève à 596 950 € Une décision de paiement du solde de 111 270 € est prise le 8 décembre 2010.

Un audit in situ qui devait initialement être réalisé par le cabinet Auditec Aquitaine est en définitive effectué en interne par l'agence. Le Conseil régional en est informé par courrier du 23 août 2011. Au cours de cet audit qui se déroule le 14 octobre 2011, 9 participants Erasmus sont contrôlés (soit 2%).

Sur ces 9 dossiers, 7 présentent des anomalies matérielles (essentiellement l'absence de versions originales d'attestations de présence liée à la mise en place tardive d'une procédure de dématérialisation) mais rien de notable au plan comptable. Toutes les pièces justificatives présentées ayant été admises par les auditeurs, un courrier du 23 décembre confirme au conseil régional l'attribution de la subvention versée.

Au-delà du cas ponctuel du Conseil Régional Poitou-Charentes, la mission recommande à l'agence (et à ses futurs auditeurs) d'élargir systématiquement l'échantillon des contrôles en cas de taux élevés d'anomalies.¹³

Ce dossier n'appelle pas de remarques complémentaires concernant le contrôle secondaire.

6.3.1.2. 2009-1-FR1-ERA02-08751

Université Lille 1 – 59655 Villeneuve d'Ascq – Mobilité Erasmus

Il s'agit d'un contrat signé le 17 juillet 2009 s'étalant du 1^{er} juin 2009 au 30 septembre 2010 et portant sur la réalisation de :

- mobilités d'études : 331 étudiants pour 1 986 mois à 150 € mensuels soit 297 900 € auxquels s'ajoutent 10 mois à 150 € soit 1 500 € au titre des cours intensifs Erasmus de langues (CIEL)
- mobilités de stages : 64 étudiants pour 256 mois soit 89 600 €
- mobilités enseignantes : 48 enseignants pour 600 € pour 1 semaine soit 28 800 €
- mobilités de formation : 15 enseignants pour 600 € pour 15 semaines soit 9 000 €
- organisation de la mobilité : calculée sur la base de 458 individus mobiles soit 41810€

Au total ce projet est financé sur la base de 468 610 € 80% de cette somme (soit 374 888 €) sont versés à l'université par mandat du 17 août 2009.

¹³ **Remarque AEEFF** : Cette recommandation a été prise en compte lors de la réunion liminaire organisée le 15/03/12 avec le prestataire Auditec Aquitaine pour les audits après la fin des projets.

Auditec Aquitaine a proposé à l'agence une méthode consistant à recueillir une « assurance raisonnable » de bonne gestion sur un échantillon représentatif de dépenses. Si cette assurance n'est pas atteinte, la totalité de la dépense, au-delà de l'échantillon, est refusée – la charge de la preuve revenant alors au bénéficiaire.

Le rapport intermédiaire reçu à l'agence le 11 mars 2010 est approuvé le 16 mars. Sur la base de ce rapport, l'université a pu bénéficier d'une redistribution de crédits. Un avenant du 23 juillet 2010 a donc porté la subvention à 522 753,04 € (et le taux d'allocation d'études après redistribution de 150 à 182,34 €) se répartissant comme suit :

- mobilités d'études : 329 étudiants pour 1856 mois soit 339 023,0 €
- mobilités de stages : 64 étudiants pour 256 mois soit 89 600 €
- mobilités enseignantes : 59 enseignants pour 414 jours soit 36 800 €
- mobilités formation : 25 enseignants pour 196 jours soit 15 520 €
- organisation de la mobilité : calculée sur la base de 458 individus mobiles soit 41810€

Une décision de paiement du 28 juillet annonce à l'université le versement d'un solde de 147865,04 €. Ce versement est effectué par mandat du 6 août 2010.

Le rapport final reçu à l'agence le 14 octobre 2010 déclare un montant total de 464 453,12 € se déclinant ainsi :

- mobilités étudiantes : 304 143,12 €
- mobilités stages : 89 400 €
- mobilités enseignantes : 24 720 €
- mobilités formation : 5 320 €
- organisation de la mobilité : 40 270 €

Après examen du rapport final l'agence retient un montant légèrement supérieur (465993,12€). L'écart provient d'une erreur de report de l'université dans la rubrique organisation de la mobilité. Celle-ci avait en effet reporté 436 individus pour un montant de 40 270 €, chiffre ramené par l'agence à 458 individus pour un montant de 41 810 € (conformément à l'article 3.2 du guide financier de l'agence qui prévoit qu'« une marge de 10% est tolérée, ce qui signifie que si le nombre de mobilités réalisées est inférieure de 10% au nombre de mobilités prévu au contrat, la subvention OM n'est pas revue à la baisse »).

Une décision de recouvrement d'un montant de 56 759,92 € est prise le 10 novembre 2010 et concrétisée par mandat du 18 novembre 2010.

Un audit in situ est réalisé par le cabinet Auditec Aquitaine le 14 novembre 2011, lequel retient un échantillon de 13 mobilités soit 1,02%. A l'issue de cet audit une somme de 198 € (151,50 € au titre de la mobilité enseignante et 46,50 € au titre de la mobilité de formation) est considérée comme étant inéligible pour défaut de justificatif de paiement dans le premier cas et pour un montant de frais de voyages supérieur au montant justifié dans le second cas. Cette décision se traduira par un ordre de reversement en date du 26 décembre 2011.

Ce dossier a donné lieu à un rapport du cabinet Auditec en date du 13 janvier 2012, rapport contenant quelques préconisations et recommandations concernant la bonne gestion des crédits européens à l'adresse de l'université de Lille.

Par courriel du 19 janvier l'université a demandé à l'agence de rapporter sa décision visant à considérer comme inéligible la somme de 198 € (relativement aux dossiers Khiter et Chaillou). A la date du 22 février l'agence n'avait pas encore fait connaître sa réponse. Après examen, la mission recommande à l'agence de tenir sa position (l'université ayant notamment reconnu elle-même, dans un courriel du 15 décembre, que les 46,50 € litigieux du dossier Khiter correspondaient bien à des frais locaux de transport).

Ce dossier n'appelle pas d'autres commentaires.

6.3.2. *Leonardo da Vinci*

6.3.2.1. 2008-1-FR1-LEO05-01445

Association AGEFOS PME Ile de France - Transfert d'innovation

Le contrat a été signé le 17/10/2008 pour un projet qui devait avoir lieu entre le 1^{er} octobre 2008 et le 30 mars 2010, soit sur 18 mois.

Le coût total estimé de l'action était de 300 000 € dont 75%, soit 225 000 € étaient pris en charge par l'AEEFF.

Le projet intitulé « Boussole » avait pour objectif de transférer des méthodes déjà élaborées à l'égalité des chances et la gestion de la diversité dans le domaine des ressources humaines. Il s'adressait aux responsables de TPE/PME et aux salariés de ces entreprises. L'objectif était par ce biais de développer une attractivité pour recruter et maintenir une main d'œuvre qualifiée.

Le budget prévisionnel de l'action était de 300 000 € dont :

Frais de personnels : 176 892 €

Voyage et séjour : 44 860 €

Equipement : 750 €

Sous-traitance : 35 000 €

Autres : 22 900 €

Coûts indirects : 19 598 € (ils doivent être inférieurs à 7% de l'ensemble des autres coûts)

Le projet devait être réalisé avec les 4 partenaires suivants :

CEEFA – France Paris

CCI Dobrich – Bulgarie- Dobrich

CRIA – Espagne Madrid

ANTARES – Italie Rome

Par avenant en date du 29/03/2010, les budgets attribués aux différents partenaires ont été modifiés comme suit :

| Organismes | Pays | Budget Total | Part AEEFF |
|-------------------|-------------|---------------------|-------------------|
| AGEFOS | France | 70 232 | 52 674,00 |
| CEEIA | France | 86 644 | 64 983,00 |
| CCI Dobrich | Bulgarie | 29 758 | 22 318,00 |
| CRIA | Italie | 56 025 | 42 019,00 |
| ANTARES | Espagne | 57 341 | 43 006,00 |
| TOTAL | | 300 000 | 225 000 |

Les coûts par postes fonctionnels ont été également modifiés comme suit :

Frais de personnels : 176 892 €

Voyage et séjour : 34 045

Equipement : 750 €

Sous-traitance : 35 000 €

Autres : 34 485 €

Coûts indirects : 18 828 € (ils doivent être inférieurs à 7% de l'ensemble des autres coûts)

Une première avance de 180 000 €, soit 80%, a été mandatée le 21/10/2008, puis un solde de 5 500,05 € a été payé le 27/12/2010 pour un montant total accordé de 185 500,05 €

Le rapport final a été adressé le 7 juin 2010, les coûts déclarés ont été de 292 705,9 €
L'analyse simplifiée du rapport a fait apparaître 1094,13 € de coûts inéligibles ramenant les dépenses acceptées à 291 611,77 €

L'analyse qualitative du projet ayant fait apparaître une relative faiblesse de l'action, une note de 4 lui a été attribuée au titre de l'évaluation ; une telle notation implique automatiquement

la réduction de 25% des frais de personnels éligibles. Cette réduction a représenté un montant de 44 206,05 € auquel s'est ajouté le plafonnement des coûts indirects à 7% des dépenses éligibles, soit 72,33 €

Le retrait de ces sommes plafonnées ont conduit à accepter une somme des dépenses éligibles de 247 333,4 € ramenant la subvention de 75% à 185 500,05 €

Le projet ayant fait l'objet d'un audit in situ au deuxième semestre 2011, de nouvelles inéligibilités sont apparues pour un montant total de 35 812,41 €, ramenant les dépenses éligibles à 211 520,98 € dont il a fallu de nouveau défalquer 5 601,29 des coûts indirects pour respecter la règle d'un maximum de 7% de ce type de coûts. De fait, les dépenses définitivement éligibles ont été établies à 205 919,69€ qui multipliées par le taux de participation de l'AEEFF de 75% a représenté une subvention finale de 154 439,77 €, en diminution de 31 060,28 € par rapport aux montants qui avaient été payés par les promoteurs.

La somme de 31 060,28 € a fait l'objet d'un ordre de reversement en date du 22/12/2011 ; elle a été encaissée par l'agence le 28/12/2011.

Le dossier a été correctement traité par les auditeurs.

6.4. Les contrôles secondaires : les visites de contrôle en cours de projet

| Programme | Nombre de dossiers | Organismes porteurs de projet | Actions | Montants du projet (€) |
|--------------------------|---------------------------|--|--------------------|-------------------------------|
| Leonardo da Vinci | 3 | Association ouvrière des compagnons du devoir | Formation initiale | 988 400 |
| | | Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie | PMT | 648 319 |
| | | Trois Temps | TOI | 299 924 |
| Total | 3 | | | 1 936 643 |

6.4.1. Leonardo da Vinci

6.4.1.1. 2010-1-FR1-LEO01-13888

Association ouvrière des compagnons du devoir (AOCD) – 75180 Paris – Formation initiale Mobilité apprentis

Le contrat signé le 24 juin 2010, pour une durée d'éligibilité des activités s'étalant du 1^{er} juin 2010 au 31 mai 2012, porte sur un projet de mobilité Leonardo da Vinci. L'agence finance ce projet à hauteur de 988 400 € maximum dont :

- -735 000 € pour les frais de mobilité (dont 661 500 € pour la mobilité des participants et 73 500 € pour la mobilité des accompagnateurs)
- -140 000 € pour les frais de préparation pédagogique linguistique et culturelle (PPLC)
- -113 400 € pour les frais de gestion

Au total cela permet de financer 700 bourses d'un minimum de 3 semaines (soit un nombre total de semaines minimum à réaliser de 2100).

Un préfinancement de 593 040 € représentant 60% de la subvention est versé à l'A OCD par mandat du 28 juin 2010.

Le rapport intermédiaire reçu à l'agence le 31 août 2011 fait état d'une consommation de l'enveloppe à hauteur de 254 400 € correspondant à 42% de la première avance (et non 42,9% comme indiqué dans la fiche de vérification et d'analyse du rapport d'étape 2010) et à 406 mobilités. L'A OCD n'ayant pas utilisé plus de 70% du préfinancement reçu initialement, l'agence logiquement ne lui a pas versé le second préfinancement.

Une visite de contrôle en cours de projet réalisée par un évaluateur externe et un binôme de gestionnaires de l'action au sein de l'agence s'est déroulée le 16 janvier 2012.

Lors de la venue de la mission, le rapport (non daté) établi à l'issue de cette visite était seulement visé par les deux évaluateurs. Il avait été adressé aux responsables audités de l'association au titre du contradictoire.¹⁴

S'agissant d'un dossier en cours de réalisation, il n'a pas été possible de pousser plus avant les investigations.

6.4.1.2. LLP-LDV-FR-2009-PMT-480

Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI) – Personnes sur le marché du travail

Il s'agit d'un contrat signé le 20 octobre 2009 pour un projet de mobilité Leonardo da Vinci s'étalant du 1^{er} juin 2009 au 31 Mai 2011. Ce projet est financé à hauteur de 648 319 € maximum dont :

- -29 475 € au titre de la gestion

¹⁴ **Remarque AEEFF** : La réponse du bénéficiaire a été enregistrée par l'Agence le 6/03/2012, soit exactement un mois après l'envoi du projet de rapport établi par l'évaluateur externe et l'évaluateur de l'Agence. Les éléments de réponse apportés cautionnent les observations émises et établissent l'ensemble des actions correctives mises en œuvre pour y répondre (notamment en matière de mesure d'impact et de transparence sur les cofinancements). Cette réponse solde la phase contradictoire et permet d'engager la clôture du contrôle.

- -553 344 € au titre des mobilités
- -655 00 € au titre de la Préparation Pédagogique Linguistique et Culturelle (PPLC)

Il concerne 131 participants, pour une durée moyenne par bourse de 24 semaines soit un nombre minimum de semaines à réaliser de 3 144. Notons que l'ACFCI avait demandé 568 bourses pour 13 632 semaines et qu'elle a donc été satisfaite à 23%.

Par mandat du 2 novembre 2009 l'agence a procédé au versement de 60% du montant subventionnable soit 388 991,40 €

Un avenant du 19 juillet 2010, faisant suite à une redistribution de crédits, a porté le montant maximal de la contribution financière Leonardo da Vinci à 702 758 € se répartissant comme suit :

- -31 950 € au titre de la gestion
- -599 808 € au titre des mobilités
- -71 000 € au titre de la PPLC

Le nombre de participant est quant à lui porté à 142 et le nombre de semaines minimum à réaliser à 3 408.

Par décision de paiement du 21 juillet 2010 puis par mandat du 5 août, payé le 6 août, un crédit complémentaire de 32 663,40 € portant l'avance à 60% du nouveau montant subventionnable est versé à l'ACFCI.

Le rapport intermédiaire adressé par l'ACFCI par courrier du 29 juillet 2010 est approuvé par l'agence le 6 août 2010. A la suite de cette approbation, par décision du 9 août 2010 puis par mandat du 11 août, payé le 12 août, un nouveau crédit complémentaire de 140 551,60 € est versé à l'ACFCI permettant ainsi d'atteindre 80% du montant subventionnable.

Par courrier du 10 décembre l'agence a informé l'ACFCI du déroulement, le 11 janvier 2011, d'une visite de contrôle, confiée à un évaluateur externe et à un membre gestionnaire de l'agence. Une première mouture du rapport de contrôle, signée par les évaluateurs, est adressée le 31 janvier à l'ACFCI par voie électronique. Le rapport signé par les membres audités de l'ACFCI et de la CCI de Paris revient à l'agence le 23 mars. L'exemplaire fourni à la mission n'étant pas daté, on ne peut que recommander à l'agence de veiller à améliorer ses procédures de traçabilité des dossiers de contrôle en cours de projet.¹⁵

¹⁵ **Remarque AEEFF** : Cette recommandation a d'ores et déjà été prise en compte par l'Agence Nationale, et élargie à une refonte complète des outils supportant la procédure de contrôle en cours de projet : il s'agit d'actualiser le format des rapports (datation, charte graphique), mais également d'en affiner les contenus, notamment sur les points de contrôle financier. Ce travail de mise à jour est presque finalisé pour les projets de mobilité Leonardo et de Transfert d'Innovation ; il est en cours pour les projets Partenariats, Ateliers et Volontariat.

Le rapport final reçu à l'agence le 28 juillet 2011 est analysé le 30 août au sein de l'agence. Il fait l'objet d'une appréciation très positive (seule difficulté, 28% des stagiaires n'ont pas bénéficié de PPLC).

En définitive l'ACFCI déclare 160 bénéficiaires et 37 09 semaines pour un montant total de 646 142,30 €

A l'issue de cet examen, la subvention finale accordée est arrêtée à 646 142,30 et un crédit complémentaire de 83 935,90 € est versé à l'ACFCI par mandat du 5 septembre 2011 (payé le 7 septembre).

Ce dossier n'appelle pas d'autres commentaires.

Remarque : dans les 2 dossiers précédents les rapports de contrôle ont été adressés rapidement aux opérateurs de projets. Apparemment l'agence a tenu compte de la remarque de l'an dernier de l'IGAENR visant à raccourcir les délais entre la visite et l'établissement du rapport, les délais de signature et la notification du rapport aux opérateurs.

6.4.1.3. 2009-1-FR1-LEO05-0744

Association Trois Temps - Transfert d'innovation

Il s'agit d'un contrat signé en date du 5/11/2009 pour une action devant avoir lieu entre le 1^{er} octobre 2009 et le 30 septembre 2011. Les coûts totaux éligibles ont été estimés à 399 902 € dont 75% sont pris en charge par l'AEEFF dans le cadre du programme de transfert d'innovation (Leonardo da Vinci), soit un montant de 299 924 €

Les coûts prévisionnels de 399 902 € ont été identifiés comme suit :

Frais de personnels : 229 158

Voyages et séjours : 37 122

Equipement : 9 400

Sous-traitants : 86 000

Autres : 12 872

Coûts indirects : 25 350

Les différents partenaires et les dépenses prévues pour chacun d'entre eux ont été budgétés comme suit :

| | | |
|-------------|--------|-----------|
| Trois Temps | France | 178 187 € |
|-------------|--------|-----------|

| | | |
|---------------------------|----------|----------|
| IMFUSIO | France | 75 173 € |
| Edward de Bono Foundation | Irlande | 41 539 € |
| Transforma | Portugal | 35 292 € |
| Arts in business | Danemark | 52 286 € |
| LEST | France | 17 425 € |

Par avenant du 5/09/2011, la date de fin d'exécution du contrat a été reportée au 31/10/2011 ; puis par avenant n°2, en date du 2 décembre 2011, soit plus d'1 mois après la fin de date contractuelle, une autorisation est donnée pour accepter le retrait du partenaire LEST (aucune tâche n'ayant été faite, ni aucune dépense occasionnée) et le budget est modifié comme suit sans que le total final soit modifié.

Frais de personnels : 229 158

Voyages et séjours : 16 122

Equipement : 9 400

Sous-traitants 107 000

Autres : 12 872

Coûts indirects : 25 350

Total : 399 902 €

Le budget des différents partenaires est également modifié le 2/12/2011 comme suit pour tenir compte du retrait du partenaire:

| | | |
|---------------------------|----------|-----------|
| Trois Temps | France | 192 830 € |
| IMFUSIO | France | 75 338 € |
| Edward de Bono Foundation | Irlande | 43 604 € |
| Transforma | Portugal | 25 960 € |
| Arts in business | Danemark | 62 170 € |

Cette date postérieure à la fin du contrat est justifiée par l'article 13-3 du contrat qui stipule que, pour les avenants, « Lorsque la demande émane du bénéficiaire, celui-ci doit l'adresser à l'agence nationale en temps utile avant sa prise d'effet envisagée et en tout état de cause un

mois avant la date de la fin de l'action.... ». Trois Temps a effectivement adressé ce projet d'avenant à l'agence le 29 septembre 2011, soit plus d'un mois avant la fin du contrat.¹⁶

Deux avances de 20%, soit 59 984,8 € à chaque fois ont été versées les 25/11/2009 et 7/7/2010, puis une troisième avance de 40%, soit 119 969,6 € a été versée le 15/03/2011.

Le contrat prévoyait cependant qu'une avance de 40% du montant de la convention devait être versée au bénéficiaire dans les 45 jours suivants la signature de la convention, soit le 20 décembre 2009. Cette pratique qui n'est pas conforme au contrat provient du résultat de l'analyse financière de Trois temps qui s'était révélée délicate et pour lequel le cabinet d'audit CBM avait indiqué à l'agence la nécessité de prendre des précautions. Le cabinet CBM avait proposé qu'une avance de 20% soit payée à la signature du contrat, puis 20% à 6 mois, puis 40% à 1 an et le solde de 20% après présentation du rapport final.

Les précautions financières prises par l'agence nationale sont parfaitement compréhensibles et peuvent être parfaitement légales, il n'empêche qu'en 2009, pour ce type de contrat, les formulaires de cession des avances n'avaient pas été modifiés et que l'agence s'est de fait trouvée dans une situation parfaitement irrégulière au regard de la pratique de ses versements d'avance.

Les formulaires ont été modifiés dès 2010 pour les partenaires dont la situation financière nécessitait de prendre des dispositions particulières dans le cadre d'un « suivi serré » et ont présenté des dates de paiement des avances conformes à ce qui a été appliqué à Trois Temps.

Un premier rapport intermédiaire a été présenté par Trois Temps, 6 mois après le début de l'action, il a été validé et a permis l'acceptation du versement de la 2^{ème} avance. Sur le plan financier, il faisait état d'une dépense totale de 119 303,36 € acceptée en presque totalité par le contrôle simplifié à l'exception d'une somme de 5 214,21 € sur le poste sous-traitance au titre du plafonnement de ce type de dépenses à 30% des dépenses réelles.

Une visite de contrôle a été diligentée le 22 octobre 2010, soit à mi-programme, et constate que le retard constaté au rapport intermédiaire du 1/07/2010 existe toujours même si le projet est bien conduit.

Le dossier a été correctement traité par les auditeurs.

¹⁶ **Remarque AEEFF** : L'agence précise également que ce traitement « de dernière minute » des avenants permet aux bénéficiaires d'équilibrer le budget contractuel par rapport aux dépenses réellement engagées, assurant ainsi un taux d'utilisation optimisé au rapport final. Cette souplesse réglementaire est ainsi totalement légitimée par un principe de bonne utilisation. Notant toutefois que l'Agence s'assure bien, avant de les valider, que ces demandes sont à la fois justifiées et cohérentes quant aux nécessités du projet.

Conclusion

L'année 2011 a été, pour l'AEEFF, une année riche en évolutions organisationnelles et en restructuration de ses lignes directrices d'activité.

Une réorganisation des services basée sur le suivi des publics pour le nouveau « Département Développement » pendant que le « Département de Gestion des Programmes » continuait à travailler sur les programmes de la convention EFTLV était un véritable challenge dont les premiers résultats sont prometteurs et permettent de se positionner, déjà, sur la préparation de la future convention 2014/2020.

Une définition affinée des objectifs de l'agence et surtout la mise en œuvre d'actions prioritaires qui fixent de véritables objectifs prioritaires permettent de mieux construire les plans d'action et de mieux intervenir sur les actions qui posent problème.

Des résultats obtenus plutôt positifs sur les objectifs fixés, une restructuration en cours mais à poursuivre sur les taux de satisfaction de la demande des programmes montrent que la réorganisation n'a pas été un facteur de perturbations même si le taux de réalisation des actions, notamment dans les programmes Erasmus et Leonardo da Vinci, reste un point noir constant sur lequel l'agence se doit d'intervenir.

Une amélioration constante de la fonction développement, des actions de dissémination et de valorisation largement augmentées et une réaction très positive sur la qualité des contrôles primaires sont également à mettre au crédit de cette année.

Il convient de persévérer dans cette voie, d'achever la restructuration de l'organisation des contrôles, de continuer à faire évoluer le département « Développement » notamment en lui faisant jouer un rôle accru dans la définition des objectifs des actions et des programmes et l'agence confirmera les bonnes dispositions relevées.



Jacques HAUDEBOURG



Alain PLAUD

RECOMMANDATIONS

| Niveau d'importance | OBJECTIFS | DEMARCHE | Niveau responsable |
|-----------------------------------|---|---|--------------------------------------|
| L'organisation de l'agence | | | |
| Recommandé | Evaluer l'impact de la réorganisation sur les départements DDD et DGP | - Etablir une caractérisation des fonctions et en tirer les conséquences en termes de carte des emplois | - Direction et chefs de départements |
| Important | Poursuivre la réorganisation des contrôles primaires | - Recruter le chef du service - Intégrer des personnels à ce service au titre des contrôles simplifiés et des rapports finaux | - Direction |
| Important | Augmenter le nombre de postes de l'agence | - Augmenter les capacités des départements gestion et développement - Réduire le recours aux vacations et à l'intérim | - Tutelles et direction |
| L'activité de l'agence | | | |
| Important | Renforcer le rôle du Département Développement | - Accroître son rôle dans la définition des objectifs de l'agence | - Direction |
| Très important | Améliorer la définition des objectifs | - Accroître la dimension qualitative de l'analyse - poursuivre la sélection d'actions prioritaires en fonction de leur situation et des résultats obtenus précédemment | - Direction |
| Important | Continuer la restructuration des taux de satisfaction des actions et des programmes | - Surveiller particulièrement les programmes Leonardo da Vinci et Grundtvig - Surveiller particulièrement les actions formation initiale des scolaires, les partenariats et les PMT de Leonardo da Vinci - Surveiller particulièrement les actions volontariats senior et ateliers de Grundtvig | - Direction et chefs de département |
| Très important | Augmenter les taux de réalisation des projets Erasmus et LDV | - Lancer une enquête lourde auprès des porteurs de projets sur les facteurs induisant une sous-consommation des crédits | - Direction et chefs de départements |

| | | | |
|--|--|---|---|
| | | <ul style="list-style-type: none"> - Confronter les modes de gestion de l'agence à ceux des autres agences européennes - Expérimenter un système de versement échelonné des crédits Erasmus - Réaliser une enquête sur l'impact des cofinancements | <ul style="list-style-type: none"> -Commission Européenne et Directeur -Direction et chefs de départements -Autorité Nationale |
| La gestion financière et comptable des crédits d'intervention | | | |
| Important | Aménager et simplifier les procédures de gestion | <ul style="list-style-type: none"> - Augmenter les délais d'examen des rapports finaux pour les dossiers TOI - Revoir la procédure d'abandon des créances irrécouvrables - Préciser la notion de délai maximal de paiement des soldes | <ul style="list-style-type: none"> -Commission Européenne -Commission Européenne -Commission Européenne |
| Recommandé | Simplifier le contrôle du régime de TVA | <ul style="list-style-type: none"> - Supprimer les contrôles pour les subventions < à 25 000 € | <ul style="list-style-type: none"> -Commission Européenne |
| Important | Diminuer les retards de paiements > à 45 jours | <ul style="list-style-type: none"> - Traiter prioritairement les retards de contrôles des RF et des paiements du programme LDV | <ul style="list-style-type: none"> -Direction et chef du DGP (et du futur chef du SCP) |
| La modernisation et la sécurisation des outils de gestion | | | |
| Très important | Fournir à l'agence un véritable outil de pilotage | <ul style="list-style-type: none"> - Concevoir un SI dédié au pilotage et à la gestion administrative et financière de l'agence | <ul style="list-style-type: none"> -Commission Européenne et Directeur |
| Important | Sécuriser LLP Link | <ul style="list-style-type: none"> - Développer de nouvelles fonctionnalités introduisant des accès sécurisés avec des niveaux d'habilitation | <ul style="list-style-type: none"> -Commission européenne et Directeur |
| Recommandé | Fiabiliser les délais d'analyse des Rapports Finaux | <ul style="list-style-type: none"> - Développer de nouvelles fonctionnalités permettant de comptabiliser les délais suspensifs | <ul style="list-style-type: none"> -Commission Européenne et Directeur |
| Les contrôles primaires | | | |
| Important | Respecter les objectifs quantitatifs fixés par la CE | <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à atteindre les cibles quantitatives de contrôles approfondis pour l'ensemble des actions - Supprimer les contrôles simplifiés avant les contrôles approfondis | <ul style="list-style-type: none"> -Direction et chef du DGP (et du futur chef de DCP) |

| | | | |
|----------------|--|---|---|
| Recommandé | Arrêter une règle sur les dossiers cofinancés | - S'assurer que les justificatifs ne sont pas présentés à plusieurs financeurs | -Direction et chef du DGP (et du futur chef du SCP) |
| Très important | Etablir un plan d'actions sur les actions ayant des corrections financières supérieures à 2% | - Travailler prioritairement sur le programme Leonardo da Vinci - Travailler sur les justificatifs à présenter au contrôle - S'interroger sur les documents pouvant valider les mobilités | - DGP et Département Développement |

SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA DoA 2010

| OBJECTIFS | DEMARCHE | ETAT DE LA MISE EN ŒUVRE |
|---|---|---|
| Assurer un suivi des priorités spécifiques de l'agence | <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des indicateurs de suivi - Evaluer les thèmes transversaux | <p>Action en cours (finalisation prévue en 2012)</p> <p>Action clôturée</p> |
| Harmoniser les volontés européennes et les volontés des tutelles autour d'un pilotage par objectifs de l'agence | <ul style="list-style-type: none"> - Assouplir les contraintes budgétaires de la commission européenne - Développer une politique interministérielle basée sur les informations et les propositions de l'agence | <p>Action en cours (non réponse de la CE)</p> <p>Action clôturée</p> |
| Améliorer la fiabilisation des données de la chaîne LLP Link/Concerto | <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à la mise en œuvre effective du protocole d'utilisation de LLP Link - Améliorer les contrôles internes | <p>Actions clôturées (excepté sur la sécurisation des contrôles – saisine de la CE)</p> |
| Mettre en place un tableau de bord financier | <ul style="list-style-type: none"> - Fiabiliser et tester l'outil DATAMART | <p>Action clôturée</p> |
| Simplifier le contrôle du régime de TVA des associations | <ul style="list-style-type: none"> - Saisir la commission sur la suppression éventuelle des contrôles pour des subventions < à 25000 € | <p>Action en cours (saisine de la CE via la DoA 2010)</p> |
| Préciser les options de gestion financière | <ul style="list-style-type: none"> - Prioriser la primauté entre les données du contrat financier, du rapport final ou des pièces justificatives et former les personnels | <p>Action clôturée</p> |
| Etablir une règle sur les dossiers cofinancés | <ul style="list-style-type: none"> - S'assurer que les justificatifs ne sont pas présentés à plusieurs financeurs | <p>Action en cours</p> |
| Consignes au CNE | <ul style="list-style-type: none"> - Etablir des consignes au CNE en fonction des priorités politiques et budgétaires de l'agence | <p>Action clôturée</p> |

| | | |
|--|---|---|
| <p>Limiter les trop-perçus du programme Erasmus</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Lancer une enquête auprès des porteurs de projets | <p>Action clôturée</p> |
| <p>Revoir le dispositif d'abandon des créances irrécouvrables</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Proposer à la Commission des mesures de simplification | <p>Action en cours (saisine de la CE via la DoA 2010)</p> |
| <p>Augmenter les taux de réalisation des actions</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Engager une réflexion sur la stagnation des taux de réalisation/budgets - Confronter les résultats de l'agence aux résultats des autres agences européennes | <p>Action en cours</p> <p>Action en cours (compétence CE)</p> |
| <p>Diminuer les retards de paiements supérieurs à 45 jours</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une procédure d'analyse systématique de ces retards et mettre en place des actions correctives - Traiter prioritairement les retards de contrôles des RF et des paiements du programme LDV | <p>Actions clôturée</p> <p>Action en cours</p> |
| <p>Revoir le classement des dossiers dans une optique de contrôles et de sur-contrôles</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Etablir un dossier spécifique aux contrôles secondaires - Créer, tester et normaliser des documents dédiés spécifiquement aux processus de contrôle | <p>Action clôturée</p> <p>Action clôturée</p> |
| <p>Clarifier la position de la Cellule Contrôle Primaire pour la rendre indépendante</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Détacher la Cellule du département Gestion et la rattacher à la Direction | <p>Action en cours (finalisation 2012)</p> |
| <p>Améliorer la visibilité sur les activités exercées</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Etablir une caractérisation des fonctions assurées au sein des deux départements et en évaluer la portée | <p>Action en cours</p> |
| <p>S'assurer des effets de la réorganisation</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Dresser en fin d'année (2011) un bilan chiffré et commenté des bénéfices et difficultés constatés dans le fonctionnement du nouveau dispositif | <p>Action clôturée</p> |

ANNEXES

TABLEAU DES ANNEXES

| | |
|---------------------|---|
| Annexe 0 | Lettre de mission du ministre de l'enseignement supérieur |
| Annexe 1 | Liste des personnes rencontrées |
| Annexe 1 Bis | Comparaison de l'offre et de la demande 2007 / 2011 |
| Annexe 2 | Tableau des sommes à recouvrer |
| Annexe 3 | Situation des ordres de reversement |
| Annexe 4 | Situation des recouvrements contentieux |
| Annexe 5 | Etat des conventions signées par l'AEEFF |
| Annexe 6 | Engagement de l'agence concernant l'organisation des contrôles |
| Annexe 7 | Propositions de mesures correctives pour les actions ayant un taux de correction supérieur à 2% |

Lettre de mission

Erreur ! Des objets ne peuvent pas être créés à partir des codes de champs de mise en forme.

Liberté . Égalité. Fraternité
REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTÈRE
 DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
 ET DE LA RECHERCHE

Le Directeur de Cabinet

31 octobre 2011

Réf. : CAB/CVInd/n°17

Monsieur le Chef de service,

Prorogé à la fin de l'année 2006 sous le nom d'agence Europe Education Formation France (2E2F) afin de mettre en œuvre le nouveau programme d'action dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie (programme EFTLV 20071201,3), le GIP qui s'est vu confié par notre pays la gestion des programmes communautaires doit faire l'objet d'un contrôle renforcé de la part de l'autorité nationale responsable de l'application de la décision du Parlement européen et du Conseil établissant un programme EFTLV.

Cette exigence est le résultat du choix fait par la Commission européenne et les Etats membres d'opter pour une gestion fortement décentralisée, globalisée et forfaitisée des actions de ce programme.

Elle a donné lieu à l'établissement, en décembre 2006, d'une déclaration d'assurance ex-ante (200712013) comportant une annexe qui décrit, à la fois, [e fonctionnement de notre agence et le système de contrôle mis en place par notre pays. Cette déclaration d'assurance ex-ante est suivie, chaque année avant le 30 avril, d'une déclaration d'assurance ex-post ou annuelle établissant la fiabilité des procédures et «les systèmes financiers de l'agence, l'exactitude de ses comptes et l'assurance raisonnable que les ressources assignées ont été utilisées conformément à leur destination et aux principes d'une saine gestion financière.

Le contrôle interne de l'agence est assuré par le comptable de l'agence et, au-delà, par l'ensemble des services, selon un corpus de procédures établi en lien avec la chaîne de gestion des projets. Au niveau national, le commissaire du gouvernement et le contrôleur général exercent, respectivement, un contrôle sur l'activité et la gestion du groupement et un contrôle économique et financier. Quant à **I'IGAENR**, elle apparaît, dans la déclaration d'assurance ex-ante de la France, comme l'« **organisme responsable des audits externes de l'agence nationale**», étant entendu que la vérification des comptes incombe à un commissaire aux comptes (certificateur externe): évaluation du système comptable, opinion sur les états financiers présentés et, à partir de cette année, en écho aux recommandations de la Cour des comptes européenne, contrôle systématique de l'intégralité des données financières du rapport annuel de l'Agence.

Aussi vous serais-je reconnaissant de bien vouloir inscrire dans le programme d'activités de I'IGAENR, comme c'est le cas depuis le lancement du programme

EFTLV, la réalisation, pour le début du mois d'avril 2012, d'un rapport d'audit (contrôles secondaires) sur les actions menées par l'agence 2E2F en 2011, ses systèmes de gestion administratif et comptable et ses contrôles primaires, et ce, sur la base du rapport annuel 2011 finalisé de l'agence (c'est-à-dire sur son rapport d'activité, d'une part, et sur son rapport financier et son rapport relatif au contrôle des bénéficiaires, d'autre part). Néanmoins, pour des raisons de calendrier, les auditeurs pourront être appelés à évaluer les aspects financiers et les contrôles primaires dont ce rapport fera état avant même que celui-ci ne leur soit remis dans sa version finale, de manière à n'avoir plus qu'à procéder à quelques ajustements, le moment venu.

Dans le cadre de leur audit au titre de l'exercice 2011, les inspecteurs tiendront le plus grand compte des attentes de la Commission européenne qui feront l'objet, comme chaque année, d'«orientations à l'intention des autorités nationales» non contraignantes, mais utiles car destinées à garantir la cohérence et la qualité des contrôles secondaires dans les 33 pays participant au programme EFTLV. Une version actualisée de ce document leur sera adressée dès que la Commission l'aura mise à disposition de l'autorité nationale. Cependant, dans l'intervalle, ils peuvent continuer à s'appuyer sans réserves sur les «orientations 2010» qu'ils connaissent déjà et, notamment, sur les annexes 5 et 6 (respectivement intitulées « cadre de classification à l'intention des agences nationales » et « exemple de mandat pour les audits financiers »).

Enfin, il leur est demandé d'incorporer à leur rapport :

- Un suivi des recommandations faites à l'agence 2 E2 F par l'autorité nationale dans sa déclaration d'assurance 2010 (ces recommandations sont issues principalement de celles formulées par l'IGAENR elle-même en avril 2011, et, dans une moindre mesure, de celles formulées par le commissaire aux comptes en mars 2011), par la Commission européenne dans son évaluation de cette même déclaration d'assurance et, enfin par la Cour des comptes européenne dans le cadre de l'audit administratif et financier qu'elle a réalisé à la fin de l'année 2010 auprès de l'autorité nationale et de l'agence 2 E2 F (il convient de se référer, en particulier, aux constatations préliminaires relatives à la gestion du programme Erasmus par l'agence nationale). Toutes les observations/recommandations nouvelles –ou reconduites - de l'IGAENR portant sur l'analyse de l'exercice 2011 devront être classées et évaluées dans le respect « du cadre commun de classification et d'évaluation des réserves » (« orientations 2010, 6.2, p 15 ; annexe 5, p 31). Elles feront l'objet d'un traitement normalisé auquel le tableau de l'annexe 3 de la déclaration d'assurance annuelle (« observations de l'autorité nationale et plan d'action »), jointe à cette lettre, servira de modèle. En outre, dès le stade de la procédure contradictoire, elles figureront sous cette forme dans le rapport provisoire des auditeurs.

-Un descriptif de la«méthodologie des contrôles» qu'ils auront utilisée. Il s'agit, en effet, de répondre aux attentes de la Cour des comptes européenne en la matière (dans les termes de la réponse faite à la Cour - en juillet dernier, après concertation avec l'IGAENR - relativement à ses constatations préliminaires portant sur notre chaîne de contrôle et d'audit). S'agissant plus particulièrement du contrôle des bénéficiaires (contrôles secondaires sur les contrôles primaires), l'IGAENR après avoir réalisé un bilan complet des contrôles effectués par l'Agence, fera porter ses sur-contrôles sur une partie des subventions accordées au cours de l'année 2011. Elle constituera l'échantillon représentatif à analyser en veillant :

1/ **à sa diversification** : il doit comporter des projets de toute dimension et de toute nature relevant des différents sous-programmes et -autant que possible- des différentes actions du programme EFTLV -dans des proportions qui peuvent être celles de l'importance des enveloppes qui leur sont allouées- et soumis aux trois types de contrôle en vigueur (contrôles approfondis, audits in situ et audits en cours de réalisation) ;

2/ **à sa pertinence au regard des taux de correction financière supérieurs à 2% relevés antérieurement** : ce critère devra être modulé en tenant compte, d'une part, du nombre de dossiers affichant un taux d'erreur élevé, un seul projet pouvant faire exploser le taux d'erreur moyen, et, d'autre part, de l'état de complétude des contrôles par convention plutôt que par année de contrôle.

- Un **suivi de l'évaluation de la réorganisation des services de l'agence 2E2F** -qui a connu ses derniers développements importants le 1^{er} septembre 2011 -, **tant du point de vue de ses ressources humaines que de l'efficacité attendue de son action**, l'IGAENR ayant attiré l'attention de l'autorité nationale, dans son rapport 2011, sur le fait qu'il n'était pas «possible de mesurer pleinement les effets de cette réorganisation encore très récente» qui « ne devrait donner des résultats positifs qu'à terme dans un contexte de ressources humaines (...) plutôt favorable».

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Chef de service, l'expression de ma meilleure considération.

Erkki MAILLARD

- PJ:
- « Déclaration d'assurance annuelle 2010 - Orientations à l'intention des autorités nationales »
 - Déclaration d'assurance 2010 de la France (et en particulier son annexe 3: «observations de l'autorité nationale et plan d'action »)
 - Conclusions de l'évaluation de la Déclaration d'assurance 2010 de la France (Commission européenne)
 - Audit de la Cour des comptes européenne (novembre 2010): constatations préliminaires (mai 2011), réponses de la France (juillet 2011), analyse des réponses de la France par la Cour (août 2011)

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

AGENCE EUROPE EDUCATION FORMATION FRANCE

- Antoine Godbert, directeur
- Sébastien Thierry, directeur adjoint
- Renaud Picard, directeur du service financier et comptable
- Christelle Castelain, directrice du département gestion de projets
- Marie –Pierre Chalimbaud, directrice du département développement
- Christelle Castelain, assurant l'intérim de responsable du Pôle Erasmus (Département GP)
- Catherine Girardat, responsable du Pôle Leonardo da Vinci (Département GP)
- Adrien Le Léon, responsable du Pôle Comenius/Grundtvig (Département GP)
- Pierre Delègue, responsable du pôle formation professionnelle des adultes (Département développement)
- Sandrine Dickel, responsable du pôle enseignement supérieur (Département développement)
- Sylvie Thomas, responsable du pôle enseignement scolaire (Département développement)
- Samuel Rivière, cellule « Qualité/contrôles »

**Comparaison de l'offre et de la demande
2007 / 2011**

| | Augmentation Demande | En % | Offre | En % | Taux satisfaction 2007 | Taux satisfaction 2011 | Baisse taux satisfaction 2007-2011 | Ecart taux de satisfaction LLP 2007 | Ecart taux satisfaction LLP 2011 |
|----------------------------------|-------------------------|------|-------------------|-------|------------------------------|------------------------------|--|---|---|
| LLP | 53 386 312 | 39,9 | 18 823 882 | 24,6 | 57 | 51 | 6 | 57 | 51 |
| | | | | | | | | | |
| COMENIUS | 11 140 371 | 81 | 3 579 004 | 31,2 | 83 | 60 | 23 | 26 | 9 |
| ERASMUS | 7 177 408 | 9,8 | 3 859 933 | 8,7 | 61 | 60 | 1 | 4 | 9 |
| GRUNDTVIG | 4 955 334 | 224 | 2 085 928 | 137,9 | 68 | 50 | 18 | 11 | - 1 |
| LEONARDO DA VINCI | 29 955 129 | 68 | 9 215 369 | 49,5 | 42 | 38 | 4 | - 15 | - 13 |
| Programme transversal | 158 070 | 37,7 | 83 648 | 28 | 71 | 66 | 5 | 14 | 15 |
| | | | | | | | | | |
| TOTAL | 53 386 312 | | 18 823 882 | | | | | | |

TABLEAU DES SOMMES A RECOUVRER

AGENCE COMPTABLE

| Années de Prise en charge | | | | | | | | | | | |
|--------------------------------|--------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 |
| Montant des PEC c/ 4112 | 516 472,97 € | 1 831 781,61 € | 4 263 376,77 € | 3 624 873,29 € | 2 561 319,57 € | 2 764 145,92 € | 3 191 097,64 € | 6 560 179,85 € | 6 900 789,87 € | 6 346 899,21 € | 7 722 892,62 € |
| | | | | | | | | | | 1391 | 1542 |
| | 200 286,31 € | 207 093,83 € | 611 710,79 € | 403 772,91 € | 195 832,08 € | 465 798,24 € | 201 146,43 € | 1 175 445,06 € | 1 536 545,93 € | 1 633 287,85 € | 1 857 424,66 € |
| Taux recouvrement brut | 61,22% | 88,69% | 85,65% | 88,86% | 92,35% | 83,15% | 93,70% | 82,08% | 77,73% | 74,27% | 75,95% |
| Nombre de DR | | | | | | | | | | 321 | 295 |
| | 550,00 € | 5 133,02 € | 12 238,20 € | 203 257,60 € | 7 353,70 € | 14 921,71 € | 4 246,67 € | 27 529,07 € | 18 181,76 € | 108 454,74 € | |
| Taux recouvrement brut | 99,89% | 99,72% | 99,71% | 94,39% | 99,71% | 99,46% | 99,87% | 99,58% | 99,74% | 98,29% | |
| Nombre de DR | | | | | | | | | 7 | 18 | |
| | 550,00 € | - € | 11 720,00 € | 203 257,60 € | 5 400,00 € | 14 341,71 € | - € | 5 926,20 € | 4 376,00 € | | |
| Taux recouvrement brut | 99,89% | 100,00% | 99,73% | 94,39% | 99,79% | 99,48% | 100,00% | 99,91% | 99,94% | | |
| Nombre de DR | | | | | | | | 2 | 3 | | |
| | 550,00 € | | 11 720,00 € | 126 471,39 € | 5 043,28 € | 4 512,00 € | - € | 5 701,20 € | | | |
| Taux recouvrement brut | 99,89% | | 97,73% | 75,51% | 99,80% | 99,84% | 100,00% | 99,91% | | | |
| Nombre de DR | | | | | | | | 2 | | | |
| | 550,00 € | | 11 720,00 € | 81 303,04 € | - € | - € | - € | | | | |
| Taux recouvrement brut | 99,89% | | 97,73% | 97,76% | 100,00% | 100,00% | 100,00% | | | | |
| Nombre de DR | | | | | | | | | | | |
| | - € | | 1 720,00 € | 81 303,04 € | - € | - € | | | | | |
| Taux recouvrement brut | 100,00% | | 99,73% | 97,76% | 100,00% | 100,00% | | | | | |
| Nombre de DR | | | | | | | | | | | |
| TOTAL RAR AU : | | | 31/12/03 | 31/12/04 | 31/12/05 | 31/12/06 | 31/12/07 | 31/12/08 | 31/12/2009 | 30/12/2010 | 31/12/2011 |
| | | | 617 393,81 € | 416 561,11 € | 411 359,68 € | 688 129,54 € | 359 659,53 € | 1 292 099,76 € | 1 649 890,04 € | 1 657 395,81 € | 1 975 956,60 € |

ANNEXE 3
Situation des Ordres de reversement

| ANNEE ACTION | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | progression n-1> n | | | | | | |
|---|------|------|--------------|------|--------------|-----------------------|--------------|------|--------------|-------|-------|--|
| ERASMUS | 902 | 1657 | 4 386 568,46 | 1841 | 5 168 340,97 | 788 | 4 261 313,63 | 905 | 5 864 907,79 | 15% | 38% | |
| Mobilité des ets d'enseignements supérieurs (OM, MF, SM, TS) | | | | | | 746 | 4 007 687,39 | 850 | 5 326 482,10 | 14% | 33% | |
| Consortiums | | | | | | 2 | 22 827,00 | 11 | 98 746,40 | 450% | 333% | |
| Programmes Intensifs | | | | | | 23 | 226 025,15 | 42 | 438 878,72 | 83% | 94% | |
| Visites Préparatoires | | | | | | 17 | 4 774,09 | 2 | 800,57 | -88% | -83% | |
| COMENIUS | 354 | 336 | 554 948,06 | 220 | 208 056,62 | 281 | 440 378,84 | 324 | 578 534,82 | 15% | 31% | |
| Bourses de Formation continue | | | | | | 186 | 111 416,86 | 230 | 106 109,02 | 24% | -5% | |
| Assistants | | | | | | 14 | 9 982,35 | 19 | 51 121,20 | 36% | 412% | |
| Partenariats multilatéraux | | | | | | 29 | 268 082,66 | 18 | 198 775,00 | -38% | -26% | |
| Partenariats bilatéraux | | | | | | 3 | 36 800,00 | 9 | 160 000,00 | 200% | 335% | |
| Visites Préparatoires | | | | | | 49 | 14 096,97 | 33 | 8 228,32 | -33% | -42% | |
| Partenariats Regio | | | | | | 0 | 0,00 | 7 | 48 022,95 | | | |
| Mobilité individuelle des élèves | | | | | | 0 | 0,00 | 8 | 6 278,33 | | | |
| LEONARDO DA VINCI | 128 | 167 | 1 644 859,87 | 147 | 1 466 462,87 | 198 | 1 481 253,88 | 170 | 1 141 930,45 | -14% | -23% | |
| Formation Professionnelle Initiale (FPI) | | | | | | 106 | 673 590,97 | 84 | 423 682,15 | -21% | -37% | |
| Formation des Apprentis (FA) (PMT) | | | | | | 0 | 0,00 | 0 | 0,00 | | | |
| PROEFP | | | | | | 26 | 215 836,93 | 18 | 174 636,29 | -31% | -19% | |
| Partenariats | | | | | | 19 | 165 875,88 | 9 | 74 026,86 | -53% | -55% | |
| Projets de Transferts d'Innovation | | | | | | 5 | 54 266,68 | 12 | 97 051,85 | 140% | 79% | |
| Visites Préparatoires | | | | | | 9 | 361 966,47 | 10 | 359 829,09 | 11% | -1% | |
| Visites Préparatoires | | | | | | 33 | 9 716,95 | 37 | 12 704,21 | 12% | 31% | |
| GRUNDTVIG | 34 | 43 | 37 657,48 | 30 | 29 653,02 | 77 | 140 614,25 | 97 | 121 803,30 | 26% | -13% | |
| Bourses de Formation Continue | | | | | | 25 | 26 134,17 | 20 | 20 900,56 | -20% | -20% | |
| Partenariats Educatifs | | | | | | 5 | 46 034,63 | 6 | 41 400,00 | 20% | -10% | |
| Visites Préparatoires | | | | | | 10 | 2 526,46 | 9 | 1 577,18 | -10% | -38% | |
| Visites et Echanges | | | | | | 32 | 16 751,02 | 57 | 13 492,37 | 78% | -19% | |
| Assistants | | | | | | 2 | 15 314,75 | 0 | 0,00 | -100% | -100% | |
| Ateliers | | | | | | 1 | 9 093,22 | 4 | 43 590,00 | 300% | 379% | |
| Volontariats seniors | | | | | | 2 | 24 760,00 | 1 | 843,19 | -50% | -97% | |
| VISITES D'ETUDES | 17 | 78 | 22 049,16 | 68 | 28 344,22 | 47 | 23 338,61 | 46 | 15 643,28 | -2% | -33% | |
| TOTAL | 1435 | 2281 | 6 646 083,03 | 2306 | 6 900 857,70 | 1 391 | 6 346 899,21 | 1542 | 7 722 819,64 | 11% | 22% | |

151 1 375 920,43

Situation des recouvrements contentieux
SUIVI RECOUVREMENT AMIABLE ET CONTENTIEUX

| | Nombre ordre de reversement pris en charge dans l'année | Nombre de relances émises dans l'année | | | | Recouvrement contentieux | | |
|--------------|---|--|-------------|-------------|-------------|--------------------------|----------------------|--|
| | | LR1 | LR2 | LR3 | Total | recouvr. par huissier | mandatement d'office | redressement ou liquidation judiciaire |
| 2009 | 2306 | 1306 | 826 | 472 | 2604 | 5 | 4 | 0 |
| 2010 | 1397 | 901 | 634 | 378 | 1913 | 3 | 6 | 3 |
| 2011 | 1542 | 620 | 218 | 161 | 999 | 4 | 2 | 6 |
| Total | 5245 | 2827 | 1678 | 1011 | 5516 | 12 | 12 | 9 |

Etat des conventions signées par l'AEEFF
LLP Financial Statement on the use of decentralised action funds
Summary Realisation
9/03/2012

| | Signed grant agr. | | Issued grant agr. (not signed) | | Total amounts paid to beneficiaries Value | Realised Projects | | Nr | Cancelled Grants after NA sign. | | Nr. of open grant agreements Nr | Recovery orders issued | | Reimbursements received | |
|------------------|---------------------|-------------|--------------------------------|-----------|--|-------------------|-------------------|------------|---------------------------------|-----------|------------------------------------|------------------------|-----------|-------------------------|-----------|
| | Value | Nr | Value | Nr | | Initial Val | Final Value | | Value | Nr | | Value | Nr agr. | Value | N r agr. |
| COMENIUS | | | | | | | | | | | | | | | |
| COM02 | 2563037,18 | 1193 | 4404,00 | 2 | 2 233 632,74 | 1342791,66 | 1266336,67 | 619 | 20778,86 | 12 | 562 | 33951,99 | 68 | 23313,16 | 52 |
| COM04 | 973 609,35 | 98 | 0,00 | 0 | 868 624,53 | 0,00 | 0,00 | 0 | 0,00 | 0 | 98 | 0,00 | 0 | 0,00 | 0 |
| COM06 | 8 152 000,00 | 351 | 25 000,00 | 1 | 6 507 200,00 | 0,00 | 0,00 | 0 | 75000,00 | 3 | 348 | 60000,00 | 3 | 60000,00 | 3 |
| COM07 | 751 000,00 | 32 | 50 000,00 | 2 | 600 800,00 | 0,00 | 0,00 | 0 | 0,00 | 0 | 32 | 0,00 | 0 | 0,00 | 0 |
| COM09 | 102 477,97 | 99 | 64 237,90 | 62 | 78 181,36 | 33 256,97 | 30 508,36 | 35 | 0,00 | 0 | 64 | 447,29 | 7 | 218,10 | 4 |
| COM13 | 835 322,50 | 21 | 0,00 | 0 | 668 258,00 | 0,00 | 0,00 | 0 | 0,00 | 0 | 21 | 0,00 | 0 | 0,00 | 0 |
| COM14 | 289 018,00 | 39 | 0,00 | 0 | 260 116,20 | 0,00 | 0,00 | 0 | 0,00 | 0 | 39 | 0,00 | 0 | 0,00 | 0 |
| TOTAL | 13666465,00 | 1833 | 143641,90 | 67 | 11216812,83 | 1376048,63 | 1296845,03 | 654 | 95778,86 | 15 | 1 164 | 94399,28 | 78 | 83531,26 | 59 |
| ERASMUS | | | | | | | | | | | | | | | |
| ERA02 | 41410700,02 | 670 | 27455,00 | 1 | 34 595 496,00 | 0,00 | 0,00 | 0 | 7 450,00 | 2 | 668 | 5 960,00 | 2 | 2 800,00 | 1 |
| ERA04 | 2 990 640,00 | 19 | 0,00 | 0 | 2 395 596,00 | 0,00 | 0,00 | 0 | 0,00 | 0 | 19 | 0,00 | 0 | 0,00 | 0 |
| ERA10 | 1 598 240,67 | 35 | 0,00 | 0 | 1 278 592,54 | 0,00 | 0,00 | 0 | 0,00 | 0 | 35 | 0,00 | 0 | 0,00 | 0 |
| ERA16 | 20 698,00 | 19 | 5 615,00 | 4 | 18 420,03 | 14 877,00 | 13 078,46 | 13 | 0,00 | 0 | 6 | 800,57 | 2 | 10,32 | 1 |
| TOTAL | 46020 278,67 | 743 | 33 070,00 | 5 | 38 288 104,57 | 14 877,00 | 13 078,46 | 13 | 7 450,00 | 2 | 728 | 6 760,57 | 4 | 2 810,32 | 2 |
| GRUNDTVIG | | | | | | | | | | | | | | | |
| GRU03 | 162 685,00 | 85 | 0,00 | 0 | 145 455,51 | 98 602,28 | 94 167,33 | 49 | 3 415,00 | 2 | 34 | 4 044,00 | 3 | 2 704,00 | 2 |
| GRU06 | 2 106000,00 | 114 | 0,00 | 0 | 1 684 800,00 | 0,00 | 0,00 | 0 | 0,00 | 0 | 114 | 0,00 | 0 | 0,00 | 0 |
| GRU07 | 38 961,00 | 35 | 16 548,00 | 17 | 31 732,04 | 16 109,00 | 14 381,27 | 13 | 950,00 | 1 | 21 | 1 194,77 | 4 | 1 157,27 | 3 |
| GRU11 | 293 946,11 | 30 | 0,00 | 0 | 227 048,88 | 0,00 | 0,00 | 0 | 0,00 | 0 | 30 | 0,00 | 0 | 0,00 | 0 |

| | | | | | | | | | | | | | | | |
|------------------------------|---------------------|-------------|------------------|-----------|----------------------|-------------------|-------------------|------------|------------------|-----------|--------------|------------------|------------|-------------------|------------|
| GRU12 | 137 127,77 | 94 | 2 526,00 | 2 | 115 592,74 | 73 335,49 | 63 030,26 | 55 | 3 950,00 | 3 | 36 | 4 688,65 | 23 | 4 181,85 | 20 |
| GRU13 | 551 520,00 | 21 | 22 800,00 | 1 | 441 216,00 | 0,00 | 0,00 | 0 | 20 400,00 | 1 | 20 | 16 320,00 | 1 | 16 320,00 | 1 |
| GRU14 | 60 768,00 | 4 | 00 | 0 | 48 614,40 | 0,00 | 0,00 | 0 | 0,00 | 0 | 4 | 0,00 | 0 | 0,00 | 0 |
| TOTAL | 3 351 007,88 | 383 | 41874,00 | 20 | 2 694 459,57 | 88046,77 | 171 578,86 | 117 | 28 715,00 | 7 | 259 | 26 247,42 | 31 | 24 363,12 | 26 |
| LEONARDO DA VINCI | | | | | | | | | | | | | | | |
| LEO01 | 11 755 85,00 | 306 | 0,00 | 0 | 7 877 613,00 | 0,00 | 0,00 | 0 | 0,00 | 0 | 306 | 0,00 | 0 | 0,00 | 0 |
| LEO02 | 8 152 315,85 | 80 | 0,00 | 0 | 5 121 883,91 | 0,00 | 0,00 | 0 | 0,00 | 0 | 80 | 0,00 | 0 | 0,00 | 0 |
| LEO03 | 1 135 502,00 | 27 | 0,00 | 0 | 749 589,80 | 0,00 | 0,00 | 0 | 0,00 | 0 | 27 | 0,00 | 0 | 0,00 | 0 |
| LEO04 | 1 400 000,00 | 70 | 0,00 | 0 | 1 120 000,00 | 0,00 | 0,00 | 0 | 18 000,00 | 1 | 69 | 14 400,00 | 1 | 14 400,00 | 1 |
| LEO05 | 5 211 012,99 | 20 | 0,00 | 0 | 2 120 291,60 | 0,00 | 0,00 | 0 | 0,00 | 0 | 20 | 0,00 | 0 | 0,00 | 0 |
| LEO06 | 109 946,71 | 78 | 36 992,26 | 25 | 89 890,13 | 54 390,50 | 49 392,40 | 41 | 4 824,00 | 3 | 34 | 5 157,97 | 11 | 2 917,97 | 9 |
| TOTAL | 27764362,55 | 581 | 36 992,26 | 25 | 17 079 268,44 | 54 390,50 | 49 392,40 | 41 | 22 824,00 | 4 | 536 | 19 557,97 | 12 | 17 317,97 | 10 |
| PROGRAMME TRANSVERSAL | | | | | | | | | | | | | | | |
| KA101 | 132 647,62 | 111 | 137357,75 | ## | 115 721,88 | 88 956,34 | 81 106,82 | 77 | 7 434,00 | 7 | 27 | 6 654,73 | 18 | 5 068,85 | 13 |
| TOTAL | 132 647,62 | 111 | 137357,75 | ## | 115 721,88 | 88 956,34 | 81 106,82 | 77 | 7 434,00 | 7 | 27 | 6 654,73 | 18 | 5 068,85 | 13 |
| TOTAL GENERAL | 90934761,74 | 3651 | 392935,91 | ## | 69 394 367,29 | 1722319,24 | 1612001,57 | 902 | 162201,86 | 35 | 2 714 | 153619,97 | 143 | 133 091,52 | 110 |

Engagement de l'agence concernant l'organisation des contrôles

Mail reçu le 28/02/2012

Cher monsieur,

Suite à notre échange téléphonique, je me permets, comme convenu, de vous exposer par écrit les raisons des retards que vous avez pu constater sur notre calendrier de contrôles, au regard des exigences de la Commission.

Jusqu'à présent, nous organisons nos contrôles primaires de manière séquencée :

- A réception du rapport final (année n), réalisation des contrôles simplifiés sur 100% des dossiers
- Réalisation ultérieure des contrôles approfondis sur l'échantillon de dossiers sélectionnés : les rapports finaux d'un grand nombre d'actions (hors TOI et mobilités individuelles) arrivant en fin d'année (entre le 30 septembre et le 30 octobre), ces contrôles avaient pour la plupart lieu à n+1, la fin d'année n étant réservée aux contrôles simplifiés

Cette situation, et ses conséquences opérationnelles, n'avaient jamais suscité d'alerte de la part de la Commission Européenne. Vous pourrez par exemple constater que l'an dernier, lors de votre venue en février, nous avons déclaré réalisés au 31/12/2010 100% de contrôles approfondis sur les dossiers Partenariats 2007. Nous venons de finaliser les contrôles simplifiés des dossiers Partenariats 2008, qui sont passés en contrôle approfondi entre mai et juillet 2011. Il s'agissait bien là de notre mode de fonctionnement nominal, « traditionnel ».

Ce n'est qu'en novembre dernier, à l'occasion d'échanges avec l'unité B1, que nous avons compris la non-conformité d'une telle organisation séquencée, la Commission exigeant que les contrôles approfondis soient réalisés non pas suite au contrôle simplifié, mais dès réception du rapport final, à titre de contrôle exhaustif. Vous trouverez en PJ l'enregistrement des échanges précédemment évoqués avec Michel De Paepe et Alona Nikulina.

Cette exigence de la Commission explique en l'occurrence les cibles du calendrier prévisionnel communiqué (pour la première fois) avec le modèle du Rapport Annuel 2011, et restituées dans l'état d'avancement que nous vous avons communiqué.

Nous précisons cependant que la Commission elle-même souligne le caractère indicatif de ce prévisionnel, et a invité les Agences à lui signaler le cas échéant les incohérences et difficultés qu'elles pourraient constater. Au nombre de celles que nous avons soulevées : des cibles sensiblement différentes pour Erasmus Mobilité et les Partenariats, alors que les

calendriers de gestion de ces actions sont strictement similaires (réception des RF au 30 septembre), et que les charges d'analyse (en volume horaire) en sont très comparables.

L'Agence s'est quoiqu'il en soit engagée auprès de la Commission à revoir au plus tôt l'organisation de ses activités de contrôle pour se mettre en capacité de tenir les échéances établies, tout en répondant à l'observation l'incitant à séparer les activités d'accompagnement gestionnaire (et leur supervision) des missions de contrôle : c'est en ce sens qu'a été engagé, depuis janvier, un travail de réflexion interne visant à mettre en place, d'ici au mois de juillet, un Service Contrôle des Projets (SCP) placé sous la responsabilité de la direction de l'Agence, totalement distinct du Département Gestion, et qui embarque l'ensemble des contrôles primaires – soit les contrôles en cours de projet, contrôles simplifiés et approfondis, ainsi que les audits. Nous procédons actuellement au recrutement du futur responsable du service.

Parallèlement à cela, nous nous appliquons en ce début d'année à réaliser au plus tôt les contrôles approfondis sur lesquels nous « étions attendus » au 31/12/2011, conformément aux engagements pris en ce sens vis-à-vis de la Commission Européenne.

J'espère que ces explications vous seront satisfaisantes. Vous les retrouverez notamment dans le document « Activités de l'Agence – comparaison 2010/2011 » que vous a transmis Sébastien Thierry en fin de semaine dernière.

Je reste à votre disposition pour toute question.

Bien à vous,

Christelle Castelain

Directrice du Département Gestion et Ingénierie de Projet

Agence Europe Education Formation France

25, quai des Chartrons

33080 Bordeaux Cedex - FRANCE

Tél : +33 (0) 556 00 94 04 - Fax : +33 (0) 556 00 94 80

www.europe-education-formation.fr

**Les propositions de mesures correctives
pour les actions ayant un taux supérieur
à 2% de corrections financières**

| Actions | Rappel du taux de correction financière | Résumé de la problématique | Analyse | Action(s) corrective(s) | Acteur(s) | Prévision |
|---|---|--|---|--|--|---|
| Erasmus Mobilité et consortia (ERA02-ERA04) | 5.79 % | 50% des projets en recouvrement Non fourniture des pièces justificatives | L'atelier de lancement précisant les règles de bonne gestion d'un projet Erasmus ne concerne que les nouveaux bénéficiaires. Le rappel des règles contractuelles et financières liant les porteurs de projet récurrents à l'A.N. seraient nécessaires. | 1) Programmation de 2 contrôles supplémentaires sur la convention 2009 2) Réalisation de visites de suivi dans les établissements porteur de projet sur les conventions 2011 et/ou 2012 (6 audits à réaliser pour l'année 2012) 3) Rappel des données existantes sur l'espace bénéficiaire Penelope concernant les audits et contrôles (champ applicable et justificatifs à conserver) 4) Création d'une vidéo expliquant la bonne gestion d'un projet, centré principalement sur le rappel des règles contractuelles, parties audits et contrôles et règles financières (dont la justification des dépenses) | Service Contrôles Primaires (actions 1 à 4) Pôle Erasmus (actions 3 et 4) | A réaliser sur l'année civile 2012 |
| Grundtvig Bourse de formation (GRU03) | 5.61 % | 1 projet en recouvrement grève le taux de correction financière 2010-2-FR1-GRU03-15986 | En accord avec l'annexe 3 du guide des A.N., pas d'actions à entreprendre dans ce cas | N/A | N/A | N/A |
| Comenius Bourse de formation (COM02) | 2.67 % | 59% des projets en recouvrement Non fourniture des pièces justificatives pour le poste de dépense frais de voyage | confusion manifeste de la part des bénéficiaires de l'intitulé du poste frais de voyage. Les bénéficiaires déclarent | 1) Etude d'impact suite à la forfaitisation totale des projets V.P. et SEM. de contact convention 2012 par la suppression du poste de dépense frais de voyage. 2) Rappel des données existantes sur l'espace | Service Contrôles Primaires (actions 1 et 2) Pôle Comenius/Grundtvig | 1) A réaliser sur l'année civile 2013 2) A |

| | | | | | | |
|--|--|---|--|--|--|------------------------------------|
| | | | des frais de transport sur place en frais de voyage au lieu de frais de séjour. Pour rappel, COM02 est régie par les mêmes règles de fonctionnement que les V.P. et SEM. de contact. | bénéficiaire Penelope concernant les audits et contrôles (champ applicable et justificatifs à conserver) | (action 2) | réaliser sur l'année civile 2012 |
| Leonardo Mobilités (LEO01, LEO02 et LEO03) | LEO01 <= 25000 € : 10.51% LEO01 > 25000 € : 10.96% LEO02 : 2.11 % LEO03 : 27.10 % | LEO01 <= 25000 € : 42% des projets en recouvrement LEO01 > 25000 € : 50% des projets en recouvrement LEO02 : 47% des projets en recouvrement LEO03 : 100% des projets en recouvrement Mobilité : Non fourniture des pièces justificatives PPLC : Non fourniture des pièces justificatives et mauvaise application des règles contractuelles. | Mobilité : pas de modèle obligatoire d'attestation de présence. PPLC : - dépenses à justifier au réel impliquant donc de fournir l'ensemble des factures. - Découpe les frais de PPLC pour le groupe et non par individu amenant des dépenses inéligibles pour certains participants, plafonnées au montant accepté au rapport final. Déclaration de frais de personnel sur le temps de travail des salariés. | 1) Forfaitisation de la PPLC à partir de la convention 2010 2) Réalisation de visites de suivi dans les organismes porteur de projet sur les conventions 2009 et/ou 20103) Rappel des données existantes sur l'espace bénéficiaire Penelope concernant les audits et contrôles (champ applicable et justificatifs à conserver) 4) Création d'une vidéo expliquant la bonne gestion d'un projet, centrée principalement sur le rappel des règles contractuelles, parties audits et contrôles et règles financières (dont la justification des dépenses) | Services Contrôles Primaires (actions 1 à 4) Pôle Leonardo (actions 3 et 4) | A réaliser sur l'année civile 2012 |
| Leonardo Partenariats (LEO04) | 3.49 % | 1 unique projet en recouvrement grève le taux de correction financière 2008-1-FR1-LEO04-00298 1 | En accord avec l'annexe 3 du guide des A.N., pas d'actions à entreprendre dans ce cas | N/A | N/A | N/A |
| Leonardo T.O.I. (LEO05) | 20.91 % | 100% des projets en recouvrement Multiples erreurs sur les différents postes de dépense. | Principal poste de dépense concerné | 1) Benchmark des audits en relation avec les A.N. anglaises, allemandes et espagnoles 2) Rappel des données existantes sur l'espace bénéficiaire Penelope concernant les audits et contrôles (champ applicable et justificatifs à conserver) Notamment rappeler les documents à disposition pour justifier des frais de personnel | Service Contrôles Primaires (actions 1 et 2) Pôle Leonardo (action 2) | A réaliser sur l'année civile 2012 |

Participants: Sébastien THIERRY (Direction), Christelle CASTELAIN (Directrice D.G.P.), Catherine GIRARDAT (Resp. Leonardo), Valérie HOUVERT (Resp. Erasmus), Elodie PAILLE (Chargée Erasmus), Rabia ADERDOR (Représentante Resp. Comenius/Grundtvig), Delphine SAUVAGET (Resp. Cellule Qualité), Sandrine DICKEL (Resp. Pôle Enseignement Sup. 2D), Patrice DELEGUE (Resp. Formation Prof. Et Adultes 2D) et Samuel RIVIERE (Chargé Contrôles Primaires).

**REPONSES APORTEES AU PROJET DE RAPPORT
EN PROCEDURE CONTRADICTOIRE**

- **Réponse de monsieur Antoine Godbert, directeur de l'AEEFF**
- **Réponse de madame Gavini-Chevet, directrice de la DREIC**

Réponse de monsieur Antoine Godbert, directeur de l'AEEFF



**Réponse de M. Antoine GODBERT,
Directeur de l'Agence Europe Education Formation France**

Agence Europe Education Formation France Contrôles secondaires sur l'exercice 2011

Réponse contradictoire de l'agence sur le projet de rapport de l'IGAENR
Mars 2012
à
Monsieur le Ministre de l'éducation nationale
Monsieur le Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

L'année 2011 a été une année de transition marquée par la consolidation de la réorganisation décidée en 2010 et par un suivi très précis des annonces de la Commission concernant le nouveau programme *Erasmus pour tous* pour 2014-2020.

Elle a également permis d'accroître très fortement le rayonnement de l'agence tant sur le plan international par l'adhésion à des associations d'opérateurs depuis longtemps reconnues que sur le plan national grâce à une politique de communication interne et externe renouvelée.

Dans ce contexte, le Programme de travail 2011 a été réalisé avec un accroissement régulier des actions et, globalement, des taux de satisfaction. Il a surtout été l'occasion de mettre en avant une nouvelle logique de performance, facilitée par la mise en œuvre d'un pilotage par indicateurs.

Dans les pages qui suivent, l'Agence répond ou apporte des précisions complémentaires sur les parties 1 à 5 du rapport 2012 de l'IGAENR reçues le 18 mars 2012.

Pour la partie 6 du rapport, qui porte sur le sur-contrôle des contrôles primaires des bénéficiaires réalisés par l'agence en 2011 qui lui avait été transmise le 13 mars, l'agence renvoie à la réponse envoyée à l'IGAENR le 23 mars.

2. Analyse des résultats obtenus par l'AEFF en 2011

« L'AEFF a connu une année 2011 dont l'activité a été en augmentation régulière. Des points positifs sont à noter sur les contrats qui augmentent globalement de 3%, dont +7% pour Comenius et +4% pour Grundtvig, même si ceux d'Erasmus baissent de 3% et ceux de Leonardo da Vinci de 2% »

Remarque AEFF : Quelques éléments complémentaires peuvent être évoqués sur ce constat :

- Sur Erasmus comme sur Leonardo, le budget total accordé au contrat augmente entre 2010 et 2011 (+0,7% pour Erasmus et +12,3% sur Leonardo). Mises en regard du tassement du nombre de contrats, ces progressions attestent d'une tendance positive à la « concentration » de la demande sur des projets de plus grande envergure.
- Sur Leonardo, le nombre de contrats peut être amené à augmenter pour 2011 lors de la prochaine redistribution (prévue pour avril 2012), avec le financement de projets actuellement en liste de réserve.

2.1. La définition des objectifs 2011 : une nouvelle méthodologie

« Ces actions prioritaires sélectionnées ont été les suivantes :

- Erasmus : la mobilité des enseignants, la formation des personnels de l'enseignement supérieur, les consortiums et le programme intensif
- Comenius : les partenariats multilatéraux et la mobilité regio
- Leonardo da Vinci : la mobilité de la formation initiale et la mobilité PROEFP
- Programme transversal : les visites d'étude »

Remarque AEFF : Dans le cas de Comenius Regio, les projets sont assimilables à des **partenariats** plutôt qu'à de la mobilité (idem pp.15 et 16 du rapport où cette action est citée).

Il convient également de préciser que la priorité pour Leonardo FPI concernait les projets groupés pour les lycées professionnels (FPI « scolaires »).

« Un dernier point mérite d'être souligné quant à la formulation des objectifs ; en 2011 plusieurs d'entre eux ont été atteints à la lecture des résultats alors que dans l'esprit des équipes de l'AEFF, tout au contraire, ils ne l'étaient pas. Cette situation est liée non pas à la quantification des objectifs mais à leur définition même. A titre d'exemple, les mobilités de la formation initiale de Leonardo da Vinci avaient un objectif de projets groupés et un objectif de bourses ; les deux objectifs ont été atteints et dépassés mais pendant l'AEFF considère que c'est un échec en termes de projets groupés. »

Remarque AEFF : Les projets Leonardo FPI « scolaires » sont en fait la seule action pour laquelle l'agence revendiquait une cible 2011 inférieure à la réalisation 2009. Dans la partie « *strategic management* » du programme de travail 2011, l'agence présentait ainsi sa priorité pour les projets groupés :

« Il va s'agir de développer les projets groupés plutôt que les projets individuels d'établissement pour la mobilité là où c'est possible. En effet, ces derniers démultiplient la charge de gestion pour l'agence en même temps qu'ils s'avèrent moins efficaces en matière de consommation des crédits et d'effet levier (projets individuels moins structurants à l'échelle d'un territoire ou d'un secteur). Sont concernés les Consortiums ERA (cible = chiffre 2009+30%) et les projets LdV FPI scolaire (cible = légère diminution du nombre de projets en 2011 mais avec un nombre de bourses en augmentation conformément à la croissance du budget) »

Cette 'contradiction' était donc annoncée et assumée dans le programme de travail 2011. Cette logique s'avérait d'ailleurs cohérente avec les discussions initiées sur le futur programme 2014-2020 qui devait mettre l'accent sur des modes structurés d'organisation de la mobilité. La CE n'ayant fait aucun commentaire en retour sur la cible lors de l'examen préalable du document, celle-ci était réputée acceptée par elle quand bien même en contradiction avec l'objectif défini. Dans son exercice de reporting, l'agence a donc été conséquente avec sa logique première : si le nombre de mobilités financées a bien augmenté, le nombre de projets n'a pas diminué ; l'objectif a donc été considéré non atteint.

2.2.1.1. L'analyse des objectifs atteints

« Les objectifs chiffrés ont été atteints dans la mesure où ce qui était recherché pour les partenariats multilatéraux Comenius était d'augmenter la demande en stagnation voire en baisse depuis 2008 en favorisant les projets groupés au détriment des projets individuels moins porteurs sur la diffusion en interne d'une véritable politique internationale »

Remarque AEEFF : Les objectifs ont effectivement été atteints dans la mesure où ce qui était recherché pour les partenariats multilatéraux était d'augmenter et de diversifier la demande (constitution de partenariats larges, identification de nouveaux partenaires, meilleure répartition géographique) en maintenant l'effort de promotion par l'intermédiaire du réseau des DAREIC. De même les nouveaux établissements ont été encouragés à privilégier cette action au détriment des partenariats bilatéraux pour laquelle l'offre disponible est limitée.

2.2.1.2. Les objectifs non atteints

« De la même façon, ce qui était en fait visé pour la formation initiale Leonardo da Vinci, ce n'était pas l'augmentation des projets groupés et des mobilités mais la diminution des projets groupés tout en maintenant ou en augmentant les mobilités ; si ces dernières sont en nette augmentation, le fait que le nombre de projets ait aussi augmenté de façon significative est la raison pour laquelle l'agence considère que l'objectif n'est pas atteint. Il y avait indéniablement une contradiction entre l'objectif structuré par la commission européenne et celui retenu par l'agence.»

Remarque AEEFF : Cf. remarque précédente sur la cible assignée aux projets Leonardo FPI dans le programme de travail 2011.

« La situation est un peu comparable pour l'action Consortium d'Erasmus qui n'a pas récolté les fruits des efforts de promotion faits en 2010/2011 et qui les attend en 2012 comme pour les PROEFP.»

Remarque AEEFF : Les « scores » 2012 sont à cet égard très encourageants avec une hausse de 40% du nombre de candidatures PROEFP par rapport à l'AP 2011. De la même manière, et quoique les cibles n'aient pas été atteintes sur l'action Consortium, la hausse continue du nombre de candidatures entre 2010 et 2012 (+ 40%) atteste d'une tendance positive et cohérente avec les stratégies mises en œuvre par l'Agence.

2.2.2.1. Leonardo da Vinci

« Les partenariats sont eux dans une situation plus inquiétante et mériteraient, à l'avenir, de faire partie des actions prioritaires car les candidatures sont en stagnation pour la première fois depuis le lancement de l'action en 2008 (171 en 2011 contre 167 en 2010) et le résultat de la sélection est globalement au niveau de 2009, bien loin des objectifs fixés (30 projets en moins et 344 mobilités en moins que les objectifs) ; cette situation est largement due aux difficultés de financement en provenance des pays tiers.»

Remarque AEEFF : La cible a été fixée en tenant compte d'une tendance de croissance forte de l'action depuis 2008. Or il n'est pas impossible qu'avec un taux de satisfaction de la demande parvenu à moins de 50% dès 2010 (47% sur le ratio offre initiale/demande, certes remonté à 66% sur le ratio offre définitive/demande), cette action ait déjà atteint un stade mûre.

2.2.2.2. Grundtvig

« Les volontariats senior ont connu une année difficile avec seulement 4 projets sélectionnés contre 11 en 2010 et 7 prévus en objectif ; cette situation est à surveiller mais n'est pas vraiment inquiétante dans la mesure où plusieurs facteurs ponctuels négatifs se sont accumulés en 2011 (introduction d'un critère d'éligibilité mal interprété par les candidats, quelques candidatures de faible qualité, des projets non retenus par manque de fonds de l'agence partenaire et un cas de financement à risque). Sur une action ayant des petits objectifs

quantitatifs, une telle série d'évènements ne pouvait jouer que défavorablement ; l'agence a proposé d'en faire une action prioritaire en 2012 pour redresser la situation.»

Remarque AEEFF : Cette action a en effet connu une série de déboires qui a fait chuter le nombre de projets sélectionnés en 2011. Le nombre de candidatures est cependant passé de 11 en 2010 à 17 en 2011, révélant une action plutôt attractive. La maîtrise par l'Agence de la sélection de ces projets bilatéraux restera cependant compliquée de par le dispositif de « matching » européen.

« Les visites et échanges n'ont pas pour le moment atteint leur objectif de 127 mais sont actuellement à 110 ; il faut cependant noter qu'une cinquième session de dépôt a été organisée fin 2011.»

Remarque AEEFF : Au terme de cette cinquième session, l'agence est parvenue à financer 113 bourses notamment en faisant progresser la part consacrée aux conférences européennes (43% des activités en 2011). Bien que la cible ne soit pas totalement atteinte, ces résultats sont en nette progression par rapport à 2010 (+18% de projets financés en 2010 et 2011). Cette progression se poursuit d'ailleurs en 2012 dès la première session (+17% de projets financés). A noter que l'agence avait initialement envoyé 119 contrats au total sur cette action mais que 6 bénéficiaires n'ont finalement pas donné suite à leur projet.

« Par contre, les partenariats éducatifs (114 pour 110 d'objectif), les ateliers (22 pour 19 d'objectif), les bourses de formation continue (85 pour 88 d'objectif) et les assistants (30 pour 15 d'objectif) sont toutes des actions qui ont atteint les objectifs fixés. Il convient cependant de noter que les bourses de formation continue n'atteignent l'objectif que dans le cadre de la clause de plus ou moins 5% du fait d'un taux élevé d'inéligibilité et que les partenariats éducatifs stagnent alors que la demande évolue plus fortement dans les autres pays européens.»

Remarque AEEFF : Concernant les bourses de formation continue Grundtvig, 38% des candidatures ont été rendues inéligibles principalement en raison d'un nombre élevé d'enseignants du 1^{er} et du 2nd degrés qui ne peuvent pas se positionner sur le programme Grundtvig. Les candidats ne semblent pas tenir compte des consignes diffusées sur la plateforme Penelope. Un travail de sensibilisation du réseau des DAREIC sera entrepris pour accentuer le travail d'orientation des candidats vers les bons dispositifs.

2.2.2.3. Comenius

« Les partenariats bilatéraux posent toujours les mêmes questions ; trop d'entre eux ne sont pas toujours en phase avec les objectifs de l'action et se cantonnent dans de simples activités de voyage scolaire sans objectifs pédagogiques bien définis. Dans ce contexte, l'agence a tenu à ne pas dépasser le seuil indicatif de la commission européenne et n'a pas atteint l'objectif. De fait, c'était l'objectif lui-même qui était mal défini si dès l'origine on ne souhaitait pas l'atteindre (35 projets en 2011 contre 45 en objectif).»

Remarque AEEFF : Les principes de fixation d'objectifs imposaient en effet de réajuster les cibles à minima sur les résultats 2009, après le fort décrochage observé en 2010, et quoique l'Agence assume, à l'instar des autres agences européennes, le fléchissement continu de cette action. On rappellera par ailleurs que la maîtrise des objectifs sur les Partenariats est un exercice particulièrement difficile, l'étape clé du *matching* privant les Agences de son rôle de décisionnaire final dans le processus d'attribution de subvention.

« L'agence a renforcé son équipe sur ces deux actions pour améliorer l'affectation des assistants et l'accueil des assistants ; plus particulièrement sur la prise de contact avec les demandeurs dont elle attend des retours sur 2012.»

Remarque AEEFF : L'Agence a également lancé en fin 2011 un groupe de travail associant les tutelles et le CIEP afin d'analyser les facteurs nationaux et européens qui pénalisent le développement de l'accueil des assistants et permettent d'expliquer l'incapacité continue à satisfaire pleinement la demande d'accueil des établissements français. Une note d'étude statistique complète a d'ores et déjà été conçue dans le cadre de ce groupe de travail (cf. **annexe 1**) : elle met en exergue

un certain nombre d'explications touchant autant à la structuration de la demande qu'à l'attractivité des structures.

2.3.1. L'évolution du taux de satisfaction de la demande de 2007 à 2011

« Il est flagrant de constater, pour ce dernier programme, que la demande que reçoit l'agence est artificiellement gonflée ; sur de nombreuses actions, la demande présentée et parfois acceptée par l'AEEFF n'est pas suivie d'une réalisation totale et l'agence s'interroge sur des taux de réalisation bas et insuffisants. La réaction de l'agence est aujourd'hui de baisser l'offre pour contraindre les porteurs de projets à respecter quantitativement les actions de mobilité qu'elles ont présentées à la sélection. »

Remarque AEEFF : Il convient de discriminer la politique appliquée à l'action Leonardo en matière de taux de satisfaction, et celle appliquée à la mobilité professionnelle dans l'action Erasmus Mobilité.

Sur Leonardo, il s'agit bien d'une volonté de satisfaire le plus grand nombre, et de gager sur la capacité des établissements à trouver des cofinancements. Cette volonté n'est pas le fait de l'Agence, mais bien d'une politique ferme de la part des tutelles, relayée dans le cadre des Comités Nationaux d'Evaluation.

L'Agence s'est en effet interrogée sur les raisons des taux d'utilisation dégradés sur ces actions de mobilité pourtant « peu » financées : **l'annexe 2** jointe au rapport commenté livre les premières conclusions générales de ce travail d'enquête, qui mettent notamment en exergue la capacité des structures à bien gérer leurs projets et à trouver des sources de financement complémentaires.

Le CNE de cadrage organisé en janvier 2012 a proposé de mettre en place, pour la sélection 2012, des taux de satisfaction « gradués », ajustés à la qualité des projets (note attribuée lors de l'évaluation des candidatures par des experts externes), et qui permettront donc de satisfaire plus significativement la demande des bons projets.

Pour la mobilité des professionnels dans Erasmus : la baisse du taux de satisfaction de la demande de ces publics répond en effet, pour partie, au constat d'une difficulté structurelle des établissements à réaliser les mobilités de personnels et d'enseignants prévues au contrat ; elle procède également du choix de soutenir toujours plus activement le financement des stages (revalorisation en 2011 du taux de satisfaction à plus de 35% contre 31.1% en 2010) et de la mobilité d'études (revalorisation à 160€ de l'allocation mensuelle en 2011). Les paramètres de financement des différentes lignes de mobilité Erasmus étant tous étroitement interdépendants, toute mesure incitative sur une ligne en particulier doit se traduire par une « ponction » sur une autre ligne budgétaire.

2.3.2. La situation en 2011

« Les actions de volontariat senior et les ateliers de Grundtvig ont connu en 2011 de fortes augmentations de la demande auxquelles ont répondu des baisses sensibles de l'offre financière ; il en est de même pour les partenariats Leonardo da Vinci qui en outre a deux actions avec des taux de satisfaction particulièrement bas en 2010 comme en 2011, les mobilités de la formation initiale des scolaires (36%) et celles des personnes sur le marché du travail (30%).

Il convient que l'AEEFF s'interroge sur ces 5 actions qui pourraient légitimement être intégrées aux actions prioritaires de 2012 même si deux d'entre elles faisaient déjà partie des actions prioritaires 2011 et n'ont pas atteint les résultats espérés (partenariats et mobilités de la formation initiale de Leonardo da Vinci ; il est parfois nécessaire dans des situations difficiles qui se confirment en tant que telles. »

Remarque AEEFF : Les volontariats Senior sont en effet inscrits dans les actions prioritaires 2012, dans l'optique d'optimiser la qualité des dossiers de candidature et de pouvoir accompagner la hausse de la demande.

Concernant les ateliers, il s'agit effectivement d'une action très dynamique, que l'Agence a souhaité soutenir sur 2011 en finançant récemment des projets en liste de réserve, ce qui aura pour effet d'améliorer le ratio offre/demande.

Pour la mobilité FPI Leonardo, on soulignera que les premiers résultats de l'AP 2012 attestent d'une hausse en volume significative par rapport à 2011, particulièrement sur le public scolaire (+12%).

3. Les effets de la réorganisation des services de l'agence

« S'ajoutait à cela une réorganisation de la cellule contrôle qui, limitée dans ses moyens, devait assurer les contrôles approfondis, les visites en cours de projet et suivre l'externalisation des procédures d'audit. »

Remarque AEEFF : Les visites en cours de projet sont en fait restées du ressort des pôles opérationnels du DGP. Dans le cadre de la création d'un service dédié, ces visites de contrôle passeront sous le pilotage du futur SCP.

« Il convient aussi de regarder cette évolution selon les perspectives qui se présentent maintenant à l'AEEFF avec, bientôt, l'arrivée d'une nouvelle convention 2013/2020. »

Remarque AEEFF : Il s'agit du futur programme Erasmus pour Tous 2014-2020 (idem au 5^e § du point 5.1.1).

3.2. L'évolution du département « Développement »

« à titre d'exemple, des actions correctives ont été mises en place sur les projets groupés FPI - Comenius »

Remarque AEEFF : Il s'agit des projets FPI groupés Leonardo.

4.2.2. Des tentatives d'explication

« Plusieurs explications sont avancées concernant la sous-consommation de ces deux programmes :

- Un accompagnement insuffisant des porteurs de projets,
- L'inexistence de fonds complémentaires nationaux ou régionaux (qui servent souvent de variables d'ajustements et permettent à certains pays de maximiser l'utilisation de leurs fonds européens). »

Remarque AEEFF : L'explication concernant l'existence de fonds complémentaires a précisément été abordée lors de la réunion des directeurs d'agence à Bruxelles le 20/03/12. Des fonds complémentaires nationaux sont en effet utilisés dans certains pays : ils permettraient aux agences concernées de surengager (à hauteur de 105 ou 110%) sans crainte de dépasser 100% en crédits de paiement sur les fonds EFTLV dans la mesure où les fonds complémentaires nationaux peuvent pallier d'éventuels dépassements si nécessaire. Pour la France, un système analogue sur le modèle ce qui existait avant 2007, permettrait sans doute, à un coût limité¹⁷, d'améliorer mécaniquement les résultats en termes de consommation des fonds Erasmus.

Pour Leonardo, il apparaît par contre clairement que les fonds complémentaires (essentiellement régionaux) ont un effet levier sur le nombre de mobilités réalisés (entre +40% et +70% de mobilités supplémentaires selon les actions). Paradoxalement, l'utilisation de ces financements complémentaires pourraient avoir un effet sur la sous-utilisation des crédits européens – les porteurs de projets préférant peut-être consommer les crédits du financeur de proximité. Cette dernière hypothèse n'est cependant pas démontrée.

« Or l'agence fait régulièrement le constat que ces crédits complémentaires versés aux porteurs de projets au moment du Rapport Intermédiaire (RI) ne sont pas consommés quand bien même ces crédits ont été explicitement demandés. »

Remarque AEEFF : Cette situation concerne la mobilité Erasmus exclusivement.

¹⁷ Par exemple : une dotation complémentaire nationale initiale correspondant à 5% du budget d'Erasmus, soit moins de 3M€ permettrait un engagement des fonds à hauteur de 105% par rapport au budget Erasmus de la CE. Mécaniquement, le taux d'utilisation, actuellement autour de 92% sur Erasmus mobilité, remonterait à 97%. Dans ce cas de figure, le complément national ne serait pas utilisé et pourrait être reporté sur l'exercice suivant pour la même opération.

« Les porteurs de projets ne savent manifestement pas optimiser l'utilisation de ces crédits complémentaires. Consciente de cette difficulté, l'agence a décidé, depuis 2011, d'émettre systématiquement des avenants négatifs après (RI), ce qui lui permet de récupérer des crédits plus rapidement, de les redistribuer également plus rapidement et donc de laisser davantage de temps aux demandeurs de crédits supplémentaires pour les consommer. »

Remarque AEEFF : A cette mesure peut être ajoutée l'introduction de la fongibilité entre lignes de mobilité sur Erasmus dans les contrats 2011. Les résultats devraient être visibles dans les RF à recevoir en septembre 2012.

« Au final, même si cette problématique de sous consommation des crédits n'est pas spécifique à la France, la commission ayant porté ce point au débat général de la réunion des directeurs d'agences nationales le 28/02/2011, la mission ne peut qu'inviter la direction de l'agence à poursuivre et amplifier la réflexion de fond engagée sur ces différents aspects de la question et plus particulièrement sur les problématiques spécifiques concernant les programmes Erasmus et Leonardo da Vinci. »

Remarque AEEFF : Les premières synthèses, encore à affiner, des travaux d'enquête initiés par l'Agence fin 2011, sont disponibles en annexe à ce rapport (**annexes 2 et 3**). Dans les deux cas, un rapport d'analyse statistique complet est en cours de rédaction.

Ainsi que le rapport de la mission le souligne, on dégage d'ores et déjà quelques axes d'explication particulièrement significatifs, divergents selon le type de mobilité concerné :

- Pour la mobilité Leonardo FPI et PMT :
 - La méconnaissance des règles de gestion financière : beaucoup de gestion au réel, une gestion économe, difficulté à établir un prévisionnel fiable ;
 - Les co-financements : Conseils Régionaux, familles et fonds propres de l'organisme/établissement ;
 - Le nombre de bourses accordé au contrat trop éloigné de celui demandé, causant une inflation de la demande à la candidature ;
 - La construction et pérennisation du réseau de partenaires, les échanges de bonnes pratiques.

- Pour la mobilité ERASMUS :
 - La complexité des règles de gestion ;
 - La difficulté de la part des établissements à établir un prévisionnel d'une année sur l'autre, ignorant quel sera le flux de demande ;
 - Pour les stages : la difficulté à construire et pérenniser des partenariats avec des entreprises à l'international ;
 - Pour la mobilité des personnels : des désistements fréquents, en lien avec des problèmes administratifs (absence de décharge horaire) et statutaires (aucune reconnaissance dans le parcours).

4.3.1. En matière de crédits d'intervention

« Les données fournies par l'agence montrent néanmoins une singulière augmentation du nombre de ces retards. Alors que l'an passé on comptabilisait 59 retards de paiement supérieurs à 30 jours et s'échelonnant de 1 à 162 jours, on enregistre en 2011 137 retards de paiements supérieurs à 30 jours et s'échelonnant de 1 à 153 jours (parmi ceux-ci 28 dont le délai est supérieur à 45 jours). »

Remarque AEEFF : Le chiffre de 59 retards supérieurs à 30 jours en 2010 concerne les crédits de fonctionnement (cf. point 4.3.2 du rapport de la mission et rapport 2011 sur l'exercice 2010 p.25).

Il convient par ailleurs de préciser que les chiffres cités ne tiennent pas compte des éventuelles suspensions du délai pour demande de pièces complémentaires et qu'il s'agit d'une mesure qui ne peut avoir de valeur qu'en comparaison à un autre exercice. Or, en 2010, le point de départ du délai n'était pas renseigné de manière fiable – ce qui empêche toute comparaison.

4.4.5. Les sommes à recouvrer par programme se répartissent de la manière suivante

« On pourrait par exemple concevoir un premier versement correspondant aux bourses de mobilités et un second versement, en fin d'opération, correspondant aux sommes prévues au titre de l'obligation de la mobilité (OM).»

Remarque AEEFF : OM signifie *organisation* de la mobilité (frais forfaitaires dédiés aux opérations de gestion des mobilités par les établissements).

5.2.3. Sur le nombre de contrôles

« Enfin concernant les audits *in situ* après la fin du projet, l'agence a évoqué directement avec la CE les suites qu'il convenait de réserver à deux audits TOI 2007 (effectués en 2011 et clôturés en 2012). La situation financière et organisationnelle des deux organismes contrôlés a en effet conduit l'agence à suspendre temporairement l'envoi des décisions de recouvrement.»

Remarque AEEFF : L'historique récent des 2 projets audités, Energies Alternatives (LLP-LDV-TOI-2007-058) et Crysalis (LLP-LDV-TOI-2007-027), est le suivant :

Energies Alternatives :

- le montant de la DR envoyée le 22/12/11 était de -86.973,20€
- L'organisme a fait une demande de recours le 27/12/11, qui a été acceptée le 25/01/12
- Suite au recours, une nouvelle DR a été envoyée le 16/02/12, pour un montant est de – 20.000,10€
- Une nouvelle demande de recours a été reçue le 12/03/12 et refusée le 23/03/12.

Crysalis :

- Le montant de la DR s'est établi à -199.876,67€
- Compte-tenu du montant considéré et du risque qu'il fait peser sur l'existence même de la structure, l'agence a tenu à informer la CE – ce qui a été fait par un courriel en date du 10/02/2012 (cf. **annexe 4**)
- Parallèlement, l'organisme a été prévenu en amont par courrier électronique le 10/02/12, puis la DR a été envoyée le 16/02/12.

5.3.1. Sur l'optimisation des taux d'utilisation des subventions et la limitation des trop-perçus

« Les points critiques en matière de taux de réalisation d'actions se situent, en effet, toujours au sein de ces deux programmes (les taux de corrections financières 2011 sont de 5,79% pour les mobilités et consortia Erasmus et de 20,91% pour les TOI Leonardo).»

Remarque AEEFF : Après traitement des recours, les taux sont tombés respectivement à 2,76% pour Erasmus mobilité et 11,08% pour TOI Leonardo (cf. réponse de l'agence à la partie 6 du rapport).

« L'IGAENR avait également suggéré l'an passé à l'agence de confronter ses propres résultats à ceux des autres agences européennes pour établir des diagnostics communs et étudier les réponses (et les bonnes pratiques) apportées par chacun à ces questions complexes. L'agence considère que cette mutualisation des données appartient d'abord à la CE, via la fourniture par exemple de tableaux comparatifs.»

Remarque AEEFF : La CE fournit en effet des tableaux comparatifs aux agences. Mais ceux-ci agrègent les données au niveau des programmes sectoriels et ne sont pas suffisamment précis pour une analyse plus fine.

L'agence a donc demandé à la CE par un mail du 21/03/12 des tableaux plus détaillés (cf. **annexe 5**). La CE a répondu par l'impossibilité d'accéder à cette requête (travail d'extraction et de traitement des données trop important) mais prend en compte ces suggestions pour les futurs benchmarks.



24 25, quai des
Chartrains
33000 Bordeaux
33300
05 58 00 94 00
www.a2ef.fr

Agence
**Europe
Education
Formation
France**



**Réponse de M. Antoine GODBERT,
Directeur de l'Agence Europe Education Formation France**

**Agence Europe Education Formation France
Contrôles secondaires sur l'exercice 2011**

Réponse contradictoire de l'agence sur le projet de rapport de l'IGAENR
Partie 6 (contrôles secondaires) - mars 2012
à
Monsieur le Ministre de l'éducation nationale
Monsieur le Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

Dans les pages qui suivent, l'Agence répond ou apporte des précisions complémentaires sur la partie 6 du rapport 2012 de l'IGAENR reçue le 13 mars 2012. Cette partie porte sur le surcontrôle des contrôles primaires des bénéficiaires réalisés par l'agence en 2011.

Une réponse sera transmise à l'IGAENR sur le pré-rapport dans son ensemble (parties 1 à 6) qui a été envoyé à l'agence le 18 mars dernier.

1.1.1.2. Les contrôles approfondis

« Cette situation est due à plusieurs facteurs : d'une part, l'agence avait toujours considéré que l'organisation des contrôles se devait de mener à bien le contrôle simplifié pour tous les projets puis ensuite soumettre un nombre prédéfini d'entre eux au contrôle approfondi. Les actions qui n'ont pas été contrôlées sont des actions dont les rapports finaux sont arrivés à l'agence à partir du mois de septembre 2011 et il était difficile de mener à bien ces deux contrôles avant la fin de l'exercice, c'est ce qui explique ce retard ; d'autre part, la commission européenne n'avait jusqu'à novembre 2011 jamais donné de calendrier indicatif de réalisation des contrôles et l'agence pouvait légitimement considérer que la date butoir de réalisation des contrôles était commune avec la date de clôture des conventions, date bien ultérieure aux pratiques en cours.. »

Remarque AEEFF : Le calendrier indicatif de réalisation des contrôles a été envoyé aux agences nationales avec les documents pour l'élaboration du rapport annuel, i.e. non en novembre 2011 mais le 16 décembre 2012.

« Cette difficulté somme toute mineure, a de fait généré des effets bénéfiques puisque, à cette occasion, l'AEEF a également décidé de séparer totalement les activités d'accompagnement gestionnaire des missions de contrôle et mettra en place d'ici juillet 2012 un service contrôle des projets (SCP) placé sous la responsabilité de la direction de l'agence, totalement distinct du département gestion, qui assumera l'ensemble des contrôles primaires (contrôles en cours de projet, contrôles simplifiés et approfondis) à l'exception des audits. Ce point, attendu depuis plusieurs années, est à mettre à l'actif d'une attitude réformatrice de la direction de l'agence. »

Remarque AEEFF : Plus précisément, le SCP assurera :

- directement les contrôles simplifiés et approfondis des RF en s'appuyant sur les départements Gestion de Projets, Développement et sur la Mission Prospective pour les actions nécessitant une analyse qualitative ;
- le pilotage des visites de contrôle en cours de projet qui pourront voir intervenir des membres des DGP et DD s'il y a lieu ;
- la supervision et le pilotage des audits après la fin des projets (actions Leonardo Transfert d'Innovation et Erasmus) dont la réalisation reste confiée en 2012 à un cabinet extérieur : Auditec Aquitaine.

Certains contrôles approfondis ou traitements de recours étant encore en cours au moment de la mission, le tableau des taux de correction a évolué. La situation au 15 mars 2012 est reproduite dans les deux dernières colonnes du tableau suivant.

| Programmes et actions | Convention | Nb de contrats signés | % de contrôles à effectuer | Nb minimum de contrôles à effectuer | Nb de dossiers contrôlés Au 25/01/2012 | Taux de correction financière 2011 en % | Nb de dossiers contrôlés Au 15/03/2012 | Taux de correction financière 2011 en % au 15/03/2012 |
|------------------------|------------|-----------------------|----------------------------|-------------------------------------|--|---|--|---|
| GRUNDTVIG | | | | | | | | |
| Partenariats | 2008 | 86 | 10% | 10 | 10 | 0 | 10 | 0 |
| Partenariats | 2009 | 104 | 10% | 11 | 0 | N/A | 0 | N/A |
| Visites Préparatoires | 2010 | 43 | 10% | 5 | 5 | 0,01 | 5 | 0,01 |
| Ateliers | 2010 | 22 | 10% | 4 | 3 | En cours | 4 | 0 |
| Volontariats senior | 2009 | 7 | 10% | 4 | 0 | En cours | 4 | 27,63 |
| Bourse de formation | 2010 | 84 | 10% | 10 | 11 | 5,61 | 11 | 2,26 |
| Visites & Echanges | 2010 | 95 | 10% | 10 | 11 | 4,04 | 11 | 4,04 |
| Assistants | 2010 | 24 | 10% | 3 | 3 | 0 | 3 | 0 |
| COMENIUS | | | | | | | | |
| Partenariats scolaires | 2005 | 920 | 10% | 92 | 92 | | 92 | |
| Partenariats scolaires | 2006 | 921 | 10% | 93 | 93 | | 93 | |
| Partenariats | 2008 | 268 | 10% | 27 | 27 | 0 | 27 | 0 |

| | | | | | | | | |
|----------------------------|------|------|-----|------------|------------|----------|------------|-------|
| Multilatéraux | | | | | | | | |
| Partenariats Multilatéraux | 2009 | 326 | 10% | 33 | 0 | N/A | 0 | N/A |
| Partenariats Bilatéraux | 2008 | 41 | 10% | 10 | 10 | 0 | 10 | 0 |
| Partenariats Bilatéraux | 2009 | 44 | 10% | 10 | 0 | N/A | 0 | N/A |
| Visites Préparatoires | 2007 | 143 | 10% | 15 | 15 | 4,55 | 15 | 4,55 |
| Visites Préparatoires | 2010 | 121 | 10% | 13 | 13 | 0,08 | 13 | 0,08 |
| Partenariats Regio | 2009 | 14 | 20% | 4 | 0 | N/A | 0 | N/A |
| Bourse de formation | 2010 | 1145 | 10% | 115 | 115 | 2,67 | 115 | 2,37 |
| Mobilité des élèves | 2010 | 28 | 20% | 6 | 4 | En cours | 6 | 0.46 |
| LEONARDO DA VINCI | | | | | | | | |
| FPI < 25 000 € | 2009 | 183 | 10% | 19 | 19 | 10,51 | 19 | 10,51 |
| FPI > 25 000 € | 2009 | 77 | 20% | 16 | 17 | 10,96 | 17 | 9,61 |
| PMT | 2009 | 76 | 25% | 19 | 18 | 2,11 | 18 | 1,99 |
| PROEFP | 2009 | 22 | 10% | 3 | 3 | 27,10 | 3 | 22,36 |
| Partenariats | 2008 | 42 | 10% | 10 | 12 | 3,49 | 12 | 3,49 |
| Partenariats | 2009 | 71 | 10% | 10 | 0 | N/A | 0 | N/A |
| Transfert d'Innovation | 2008 | 22 | 20% | 5 | 5 | 20,91 | 5 | 11,08 |
| Visites Préparatoires | 2010 | 100 | 10% | 10 | 10 | 0,21 | 10 | 0,21 |
| ERASMUS | | | | | | | | |
| Mobilité | 2009 | 689 | N/A | 26 | 27 | 5,92 | 27 | 2,76 |
| Stages / consortium | 2009 | 15 | N/A | 1 | 1 | 0 | 1 | 0 |
| Visites Préparatoires | 2010 | 15 | 10% | 2 | 4 | 0 | 4 | 0 |
| TRANSVERSAL | | | | | | | | |
| Visites d'études | 2010 | 199 | 10% | 20 | 20 | 1,75 | 20 | 1,75 |
| TOTAL | | | | 616 | 548 | | 555 | |

Les recours reçus et traités ainsi que les contrôles finalisés entre le 25/01/12 et le 15/03/12 permettent de faire évoluer les données suivantes :

- **Grundtvig Volontariats Senior 2009** : le taux s'établit à 27,63%. Un projet grève le taux de correction financière avec un taux à 87.63 %. Les autres bénéficiaires contrôlés présentent des frais inéligibles peu importants ; cette action ne présente donc pas de risque particulier au sens des instructions du Guide des agences.
- **Grundtvig Bourses de formation continues 2010** : le taux passe de 5,61% à 2,26% après traitement des recours. Tout en restant supérieur à 2%, ce nouveau taux traduit une évolution positive (3,42% sur les BFC 2009). Surtout, un dossier impacte sérieusement le taux de correction financière avec un taux de correction de 11,99%. Déduction faite de ce dossier, le taux de correction financière de cette action atteint 1,19%. En accord avec l'annexe III du guide des A.N., aucune action corrective n'est donc à mener sur cette action.
- **Comenius Bourses de formation continues 2010** : le taux passe de 2,67% à 2,37%. Les erreurs étant réparties sur les différents dossiers contrôlés, une action corrective sera menée.
- **Leonardo FPI >25.000€2009** : le taux passe de 10,96% à 9,61%.
- **Leonardo PMT 2009** : le taux passe de 2,11% à 1,99% de manière provisoire (un dossier encore en cours de traitement).
- **Leonardo PROEFP 2009** : le taux passe de 27,10% à 22,36%.

- **Leonardo TOI 2008** : le taux passe de 20,91% à 11,08%. Des recours sont encore possibles sur cette action.
- **Erasmus mobilité 2009** : le taux passe de 5,92% à 2,76%.

1.1.1.3. Les audits in situ

Remarque AEEFF : Certains audits ou traitements de recours étant encore en cours au moment de la mission, le tableau des taux de correction a évolué. La situation au 15 mars 2012 est reproduite dans les deux dernières colonnes du tableau suivant.

| Action | Convention | Nb de dossiers | Nb de contrôles à effectuer | Nb de dossiers contrôlés au 25/01/2012 | Taux de correction financière 2011 en % | Nb de dossiers contrôlés au 15/03/2012 | Taux de correction financière 2011 en % Actualisés au 15/03/2012 |
|-------------------------------|------------|----------------|-----------------------------|--|---|--|--|
| Erasmus - Mobilité | 2009 | 689 | 12 | 8 | En cours | 12 | 0.54 |
| Erasmus – Stages / Consortium | 2009 | 15 | 2 | 2 | 0 | 2 | 0 |
| Erasmus - Programme intensif | 2009 | 31 | 1 | 0 | En cours | 0 | En cours |
| Leonardo da Vinci - TOI | 2007 | 22 | 3 | 1 | En cours | 3 | 30.37 |
| Leonardo da Vinci - TOI | 2008 | 22 | 3 | 3 | 8,91 | 3 | 5.14 |
| TOTAL | | | 21 | 14 | | | |

Les recours reçus et traités ainsi que les dossiers finalisés entre le 25/01/12 et le 15/03/12 permettent de faire évoluer les données suivantes :

- **Erasmus mobilité et consortiums 2009** : les taux s'établissent à respectivement 0,54% pour la mobilité et 0% pour les consortiums.
- **Leonardo TOI 2007** : le taux s'établit provisoirement à 30,37%. Un dossier contrôlé en 2011 fait apparaître un taux de correction de 76.98 %. Exclusion faite de ce dossier, le taux moyen s'établit à 5.46 %, similaire à celui constaté sur la convention 2008. Des demandes de recours sont néanmoins encore attendues sur cette action – ce qui est susceptible de réviser le taux à la baisse.
- **Leonardo TOI 2008** : le taux s'établit provisoirement à 5,14%. Des demandes de recours sont encore possibles sur cette action.

1.1.2.1. Une situation apparemment négative en 2011

« Les contrôles secondaires réalisés par la présente mission l'an passé avait permis de noter que les corrections financières supérieures à 2% concernaient 7 actions alors que l'année précédente aucune n'avait dépassé ce seuil.

Cette année, le contrôle des activités 2011 montre que la situation s'aggrave encore puisque ce ne sont pas moins de 11 actions qui dépassent, et parfois très largement, le seuil des 2% de corrections financières.

La quasi-totalité des actions de Leonardo da Vinci sont dans cette situation avec des taux très importants : 27,1% pour les PROEFP 2009, 20,91% pour les TOI 2008, 10,51% et 10,96% pour les deux FPI 2009 et tout de même 3,49% pour les partenariats 2008 et 2,11% pour les PMT 2009.

La première impression est que l'agence depuis 2010 est entrée dans une spirale négative et qu'il convient de réagir rapidement. »

Remarque AEEFF : Il faut noter que la situation observée par la mission en 2011 sur les contrôles effectués en 2010 n'est pas strictement comparable à la situation en 2012 sur les contrôles de 2011. En effet, en 2010, l'agence n'avait pas encore eu à contrôler les projets Grundtvig Volontariat Senior ou les Leonardo Partenariats. Même en tenant compte de cette base légèrement élargie, et bien que

la situation entre le 25/01 et le 15/03 ait fait évoluer certains taux à la baisse, il n'en demeure pas moins que 11 actions dépassent le seuil de 2% sur les contrôles approfondis – soit comparativement davantage que l'an dernier.

Il faut cependant rappeler que trois de ces taux sont le fait d'un projet avec un taux de recouvrement important qui plombe la moyenne (BFC Grundtvig, Volontariat Senior Grundtvig, Partenariat LdV). Ces trois taux ne révèlent donc pas de tendances lourdes particulières à ce stade.

Le tableau ci-dessous donne les tendances par année de convention :

| Programmes | Actions | Intitulé Actions | Convention | Taux de correction financière | Convention | Taux de correction financière | Convention | Taux de correction financière | Convention | Taux de correction financière |
|-----------------------|---------|---|------------|-------------------------------|------------|-------------------------------|------------|-------------------------------|------------|-------------------------------|
| COMENIUS | COM02 | Bourse de Formation Comenius | 2007 | 2,60% | 2008 | 1,54% | 2009 | 1,47% | 2010 | 2,37% |
| COMENIUS | COM04 | Assistants Comenius | 2007 | 0,08% | 2008 | 0,38% | 2009 | 2,14% | 2010 | 1,01% |
| COMENIUS | COM06 | Partenariats Multilatéraux Comenius | 2007 | 0,00% | 2008 | 0,00% | 2009 | | 2010 | |
| COMENIUS | COM07 | Partenariats Bilatéraux Comenius | 2007 | 0,00% | 2008 | 0,00% | 2009 | | 2010 | |
| COMENIUS | COM09 | Visites Préparatoires Comenius | 2007 | 9,24% | 2008 | 0,28% | 2009 | 0,19% | 2010 | 0,08% |
| COMENIUS | COM13 | Partenariats Regio Comenius | | | | | 2009 | | 2010 | |
| COMENIUS | COM14 | Mobilité des Elèves Comenius | | | | | | | 2010 | 0,46% |
| ERASMUS | ERA02 | Mobilité Erasmus | 2007 | 0,60% | 2008 | 0,24% | 2009 | 2,76% | 2010 | |
| ERASMUS | ERA04 | Etudiants - Stages - Consortia Erasmus | 2007 | 0,00% | 2008 | 0,00% | 2009 | 0,00% | 2010 | |
| ERASMUS | ERA10 | Programmes Intensifs Erasmus | 2007 | 0,47% | 2008 | 1,11% | 2009 | | 2010 | |
| ERASMUS | ERA16 | Visites Préparatoires Erasmus | 2007 | 4,17% | 2008 | 2,92% | 2009 | 2,74% | 2010 | 0,00% |
| GRUNDTVIG | GRU03 | Bourse de Formation Grundtvig | 2007 | 0,57% | 2008 | 3,04% | 2009 | 3,42% | 2010 | 2,26% |
| GRUNDTVIG | GRU06 | Partenariats Grundtvig | 2007 | 0,00% | 2008 | 0,00% | 2009 | | 2010 | |
| GRUNDTVIG | GRU07 | Visites Préparatoires Grundtvig | 2007 | 1,09% | 2008 | 0,78% | 2009 | 0,24% | 2010 | 0,01% |
| GRUNDTVIG | GRU11 | Assistants Grundtvig | | | | | 2009 | 1,34% | 2010 | 0,00% |
| GRUNDTVIG | GRU12 | Visites et Echanges Grundtvig | | | | | 2009 | 2,18% | 2010 | 4,04% |
| GRUNDTVIG | GRU13 | Ateliers Grundtvig | | | | | 2009 | 0,00% | 2010 | 0,00% |
| GRUNDTVIG | GRU14 | Volontariats Senior Grundtvig | | | | | 2009 | 27,63% | 2010 | |
| PROGRAMME TRANSVERSAL | KA101 | Visites d'études | 2007 | 1,84% | 2008 | 2,73% | 2009 | 0,90% | 2010 | 1,75% |
| LEONARDO | LEO01 | Formation Professionnelle Initiale Leonardo <= 25 000 € | 2007 | 0,99% | 2008 | 1,20% | 2009 | 10,51% | 2010 | |
| LEONARDO | LEO01 | Formation Professionnelle Initiale Leonardo > 25 000 € | | | | 6,57% | 2009 | 9,61% | 2010 | |
| LEONARDO | LEO02 | Personne sur le Marché du Travail Leonardo | 2007 | 0,79% | 2008 | 0,25% | 2009 | 1,99% | 2010 | |
| LEONARDO | LEO03 | PROfessionnel de l'Enseignement et de la formation Leonardo | 2007 | 1,43% | 2008 | 0,00% | 2009 | 22,36% | 2010 | |
| LEONARDO | LEO04 | Partenariats Leonardo | | | 2008 | 3,49% | 2009 | | 2010 | |
| LEONARDO | LEO05 | Transfert d'Innovation Leonardo | 2007 | 3,04% | 2008 | 11,08% | 2009 | | 2010 | |
| LEONARDO | LEO06 | Visites Préparatoires Leonardo | 2007 | 2,56% | 2008 | 4,38% | 2009 | 0,06% | 2010 | 0,21% |

1.1.2.3. ... et des anomalies qui ont été mieux détectées

« Grundtvig : il y a eu une difficulté à justifier les frais de voyage et la préparation linguistique (PPLC) ; l'ambiguïté sur les frais de déplacement et frais de voyage est venue du fait que l'agence utilisait ce double concept qui a laissé entendre aux porteurs de projets que les déplacements sur place, dans le cadre de la mobilité, étaient considérés comme des frais de voyage ce qui n'était pas les cas et a généré de nombreuses inéligibilités.

Pour la PPLC, la difficulté est venue du fait que beaucoup de structures organisent cette préparation en interne et demandent le remboursement des frais engagés alors que les formations ont eu lieu sur le temps de travail des enseignants et non pas en heures supplémentaires ou parce que les heures consacrées à cette préparation ne sont pas suffisamment identifiées. »

Remarque AEEFF : Les difficultés récurrentes constatées aux contrôles approfondis sur les dépenses de PPLC concernent en réalité les projets **Leonardo mobilité** et non Grundtvig.

Dans le cas des actions Grundtvig (Visites et échanges) mais aussi Comenius BFC, la confusion entre « frais de voyage » et « frais de transport » est en effet identifiée comme une cause d'erreur possible et fait l'objet d'une action corrective de la part de l'agence.

La question de la PPLC pour Leonardo devrait trouver une solution dès les projets de la convention de 2010 avec le passage de cette dépense au forfait.

1.1.2.4. Les mesures correctives

« En dehors des mauvais chiffres de Leonardo da Vinci, la situation est moins préoccupante, mais il faut tout de même noter que les bourses de formation de Grundtvig et de Comenius ont des taux de correction financière de 5,61% et 2,67%, ce qui laisse entendre que ce type d'actions demande des corrections spécifiques, pendant que les taux de correction financière des visites et échanges de Grundtvig (4,04%), des visites préparatoires 2007 de Comenius (4,55%) et de la mobilité d'Erasmus (5,92%) ne sont pas sans appeler également des mesures correctives. »

Remarque AEEFF : Les taux modifiés au 15/03/12 suite au traitement des recours permettent de mettre à jour les données de ce paragraphe de la façon suivante :

« En dehors des mauvais chiffres de Leonardo da Vinci, la situation est moins préoccupante, mais il faut tout de même noter que les bourses de formation de Grundtvig et de Comenius ont des taux de correction financière de **2,26%** et **2,37%**, ce qui laisse entendre que ce type d'actions demande des corrections spécifiques, pendant que les taux de correction financière des visites et échanges de Grundtvig (4,04%), des visites préparatoires 2007 de Comenius (4,55%) et de la mobilité d'Erasmus (**2,76%**) ne sont pas sans appeler également des mesures correctives. »

Comme vu précédemment, le taux de 2,26% pour les BFC Grundtvig est le fait d'un projet ce qui n'appelle pas d'alerte particulière conformément aux instructions du Guide des agences.

Par ailleurs, dans le cas des visites préparatoires Comenius, le taux de 4,55% s'applique à un dossier dont le contrôle en retard avait été rattrapé en 2011 à la demande de la mission. Les taux de correction des VP COM sont repassés sous 2% dès les dossiers 2008 (0,28%) avec un taux à 0,08% sur les dossiers 2010 (cf. tableau ci-dessus).

L'Agence s'est évidemment emparée de ces alertes (identifiées tardivement en 2011, puisque concernant pour l'essentiel des actions dont le cycle de gestion a imposé un contrôle en fin d'année – cf. Leonardo mobilité) et a organisé, dès le mois de janvier 2012, une task-force interne pour analyser, action par action, les motifs d'erreur « systématiques », et proposer des réponses adaptées. Les cadres d'action corrective identifiés (et présentés dans le rapport de synthèse de la Cellule) seront rapidement déclinés dans un plan d'action opérationnel détaillé (moyens, pilotes et échéances).

1.2.3.2. 2009-1FR1-LEO02 – 07912.

Ecole nationale des arts appliqués et des métiers d'art – Olivier de Serres – 75000 PARIS – Formation initiale – mobilité scolaire (stages)

« Un ordre de reversement a été émis le 30 janvier 2012 et est en attente de paiement ; la décision de recouvrement a été notifiée le 20 janvier 2012 ouvrant droit à un délai de 60 jours pour présenter un recours. Un mail du 28 janvier de l'organisme bénéficiaire indique qu'un recours sera présenté dans les jours qui viennent, sachant que le 21 février, ce recours n'est pas encore arrivé »

Dernier état du dossier : Le recours a été reçu et accepté par l'agence, ce qui a permis de diminuer provisoirement le taux de correction financière des projets LEO02 à 1,99% (un dossier LEO02 est cependant encore en cours de traitement : il est susceptible de faire varier ce dernier taux à la baisse).

1.2.3.3. LDV-FR-2009-PROE 625 – 07964

Association Fédération Régionale MFR Provence-Languedoc – ARLES – mobilité PROEFP (stages)

« Le dossier reste ouvert mais dans l'état, les résultats du contrôle approfondi sont justifiés. »

Dernier état du dossier : Recours accepté par l'agence ; réduction de l'ordre de reversement à 10.147,23€ - ramenant le taux de correction financière de cette action à 22,36%.

1.2.3.5. 2008-1-FR1-LEO05-01423

Chambre de métiers et de l'artisanat du Vaucluse – Avignon 84 – TOI

« Le dossier reste ouvert mais dans l'état, les résultats du contrôle approfondi sont justifiés. »

Dernier état du dossier : Acceptation du recours par l'agence ; le montant à reverser a été réduit à 39.145,25 € - ramenant le taux de correction financière de cette action à 11,08 %.

1.3.1.1. 2009-1-FR1-ERA04-08472

Conseil régional Poitou-Charentes – 86 021 Poitiers – Consortium

« Au-delà du cas ponctuel du Conseil Régional Poitou-Charentes, la mission recommandée à l'agence (et à ses futurs auditeurs) d'élargir systématiquement l'échantillon des contrôles en cas de taux élevés d'anomalies. »

Remarque AEEFF : Cette recommandation a été prise en compte lors de la réunion liminaire organisée le 15/03/12 avec le prestataire Auditec Aquitaine pour les audits après la fin des projets. Auditec Aquitaine a proposé à l'agence une méthode consistant à recueillir une « assurance raisonnable » de bonne gestion sur un échantillon représentatif de dépenses. Si cette assurance n'est pas atteinte, la totalité de la dépense, au-delà de l'échantillon, est refusée – la charge de la preuve revenant alors au bénéficiaire.

1.3.2.1. 2008-1-FR1-LEO05-01445

Association AGEFOS PME Ile de France - Transfert d'innovation

« La somme de 31 060,28 € a fait l'objet d'un ordre de reversement en date du 22/12/2011. »

Dernier état du dossier : Cette somme a été encaissée par l'agence le 28/12/2011.

1.4.1.1 2010-1-FR1-LEO01-13888

Association ouvrière des compagnons du devoir (AOCD)

« Une visite de contrôle en cours de projet réalisée par un évaluateur externe et un binôme de gestionnaires de l'action au sein de l'agence s'est déroulée le 16 janvier 2012. Lors de la venue de la mission, le rapport (non daté) établi à l'issue de cette visite était seulement visé par les deux évaluateurs. Il avait été adressé aux responsables audités de l'association au titre du contradictoire.

S'agissant d'un dossier en cours de réalisation, il n'a pas été possible de pousser plus avant les investigations. »

Dernier état du rapport : La réponse du bénéficiaire a été enregistrée par l'Agence le 6/03/2012, soit exactement un mois après l'envoi du projet de rapport établi par l'évaluateur externe et l'évaluateur de l'Agence. Les éléments de réponse apportés cautionnent les observations émises et établissent l'ensemble des actions correctives mises en œuvre pour y répondre (notamment en matière de mesure d'impact et de transparence sur les cofinancements). Cette réponse solde la phase contradictoire et permet d'engager la clôture du contrôle.

1.4.1.2 LLP-LDV-FR-2009-PMT-480

Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI)

« L'exemplaire fourni à la mission n'étant pas daté, on ne peut que recommander à l'agence de veiller à améliorer ses procédures de traçabilité des dossiers de contrôle en cours de projet. »

Remarque AEEFF : Cette recommandation a d'ores et déjà été prise en compte par l'Agence Nationale, et élargie à une refonte complète des outils supportant la procédure de contrôle en cours de projet : il s'agit d'actualiser le format des rapports (datation, charte graphique), mais également d'en affiner les contenus, notamment sur les points de contrôle financier. Ce travail de mise à jour est presque finalisé pour les projets de mobilité Leonardo et de Transfert d'Innovation ; il est en cours pour les projets Partenariats, Ateliers et Volontariat.

1.4.1.3 2009-1-FR1-LEO05-0744

Association Trois Temps - Transfert d'innovation

« Le budget des différents partenaires est également modifié le 2/12/2011 comme suit pour tenir compte du retrait du partenaire:

| | | |
|----------------------------------|-----------------|------------------|
| <i>Trois Temps</i> | <i>France</i> | <i>192 830 €</i> |
| <i>IMFUSIO</i> | <i>France</i> | <i>75 338 €</i> |
| <i>Edward de Bono Foundation</i> | <i>Irlande</i> | <i>43 604 €</i> |
| <i>Transforma</i> | <i>Portugal</i> | <i>25 960 €</i> |
| <i>Arts in business</i> | <i>Danemark</i> | <i>62 170 €</i> |

Cette date postérieure à la fin du contrat est justifiée par l'article 13-3 du contrat qui stipule que, pour les avenants, « Lorsque la demande émane du bénéficiaire, celui-ci doit l'adresser à l'agence nationale en temps utile avant sa prise d'effet envisagée et en tout état de cause un mois avant la date de la fin de l'action.... ». Trois Temps a effectivement adressé ce projet d'avenant à l'agence le 29 septembre 2011, soit plus d'un mois avant la fin du contrat »

Remarque AEEFF : L'agence précise également que ce traitement « de dernière minute » des avenants permet aux bénéficiaires d'équilibrer le budget contractuel par rapport aux dépenses réellement engagées, assurant ainsi un taux d'utilisation optimisé au rapport final. Cette souplesse réglementaire est ainsi totalement légitimée par un principe de bonne utilisation. Notant toutefois que l'Agence s'assure bien, avant de les valider, que ces demandes sont à la fois justifiées et cohérentes quant aux nécessités du projet.

« Les formulaires ont été modifiés dès 2010 pour les partenaires dont la situation financière nécessitait de prendre des dispositions particulières dans le cadre d'un « suivi serré » et ont présenté des dates de paiement des avances conformes à ce qui a été appliqué à Trois Temps. »

Remarque AEEFF : Les contrats ont en effet été adaptés dès 2010 afin de prendre en compte le cas

Réponse de Madame Gavini- Chevet, directrice de la DREIC



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Paris, le 6 avril 2012

Secrétariat général

Direction des
relations
européennes et
internationales et
de la coopération

Sous-direction
des affaires
européennes et
multilatérales

Département
des affaires
communautaires
et multilatérales

DREIC-2A
n°68

Affaire suivie par
Vincent Honorat

Téléphone
01 55 55 09 11

Télécopie
01 55 55 04 45

Mél.
vincent.honorat
@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

NOTE

A

Monsieur Thierry Bossard
Chef du service de l'inspection générale,
de l'éducation nationale et de la recherche

A l'attention de

Monsieur Jacques Haudebourg, IGAENR
Monsieur Alain Plaud, IGAENR

Objet : Agence 2E2F / Contrôles secondaires sur l'exercice 2011 – Réponse de la DREIC dans le cadre de la procédure contradictoire

Réf. : votre projet de rapport envoyé le 18 mars 2012

Indispensables à la déclaration d'assurance annuelle de la France, les contrôles secondaires confiés à l'IGAENR sur l'exercice 2011 ont porté sur la plupart des points qui avaient été mentionnés par l'autorité nationale dans sa lettre de mission en date du 31 octobre 2011 : analyse des actions menées par l'Agence 2E2F en 2011 et de ses systèmes de gestion administrative et comptable (y compris la poursuite de l'évaluation de la réorganisation des services de l'Agence 2E2F), vérification des contrôles primaires, et, de manière transversale, suivi des recommandations antérieures et préparation des recommandations à venir.

L'analyse rigoureuse et stimulante à laquelle donne lieu le travail de l'IGAENR, chaque année depuis 2008, permet à l'Agence 2E2F, à l'autorité nationale ainsi qu'à la Commission européenne de s'interroger efficacement sur leurs pratiques

respectives et contribue à l'amélioration continue de la gestion du programme EFTLV dans notre pays. Ce constat est corroboré d'emblée par les auditeurs qui font le lien entre les résultats « plutôt positifs » enregistrés en 2011 et « un contexte de pilotage profondément remanié qui a vu apparaître en même temps une définition réelle d'objectifs par programme et par action, ainsi que la notion d'actions prioritaires. Ces deux nouveautés, dont l'absence a été souvent fustigée par la présente mission, ont enfin aidé à structurer l'action de l'AEFF et à donner un sens aux différentes initiatives qu'elle prenait ».

Les observations formulées dans le pré-rapport d'audit 2012, et soumises à la procédure contradictoire, inspirent à la DREIC, autorité nationale responsable de la mise en œuvre du programme EFTLV en France, les remarques suivantes :

1/ Composition du rapport

En écho aux attentes de la Cour des comptes européenne, relayées par l'autorité nationale dans la lettre de mission adressée à l'IGAENR, les auditeurs ont décrit avec soin la méthodologie utilisée pour évaluer les résultats de l'Agence, son système de gestion et ses contrôles primaires.

En revanche, ils n'ont pas tenu compte du fait que « dès le stade de la procédure contradictoire », les observations/recommandations nouvelles ou reconduites portant sur l'analyse de l'exercice 2011 devaient « être classées et évaluées dans le respect du *cadre commun de classification et d'évaluation des réserves* » et devaient faire l'objet « d'un traitement normalisé auquel le tableau de l'annexe 3 de la déclaration d'assurance annuelle (*observations de l'autorité nationale et plan d'action*) » tient lieu de modèle. Cela aurait permis de mieux négocier la transition délicate entre les contrôles secondaires délégués et l'élaboration de la déclaration d'assurance 2011. Quoi qu'il en soit, il est important que les auditeurs retiennent cette approche dans leur rapport final.

2/ Analyse des résultats obtenus par l'Agence 2E2F en 2011 (2)

- 2.1 / p15 : pour la mobilité Leonardo, il s'agissait bien de développer -chaque fois que la situation le permettait (et c'est encore vrai cette année)- les projets groupés *aux dépens* des projets individuels, tout en favorisant l'augmentation du nombre de bourses, d'où la déclinaison apparemment paradoxale des objectifs chiffrés (nombre de projets en légère baisse/nombre de mobilités en hausse) ;

- 2.2.1.1 / p15 : la référence à la distinction projets groupés/projets individuels concernant les partenariats multilatéraux Comenius n'est pas pertinente ; par ailleurs, les « habitudes de travail en commun » instaurées par les partenariats Comenius Regio n'ont pas pu se traduire par « une augmentation de 45% de la mobilité en 2011 », en revanche on peut soutenir qu'elles ont suscité une demande de financement en augmentation de 45% en faveur de cette action du programme Comenius (et de 25% du nombre de candidatures, puisqu'on est passé de 20 à 25 candidatures entre 2010 et 2011) ;

- 2.2.1.2 / p16 : s'agissant des projets groupés (voir 2.1 ci-dessus), l'objectif général de diminution du nombre de projets (contrats) n'a pas été atteint car il faudra du temps pour faire basculer la demande en faveur des projets groupés, en particulier si l'on considère les établissements qui dépendent de l'Education Nationale et pour lesquels le portage de tels projets fait problème (d'où les initiatives conjointes de l'Agence et des autorités nationales -opportunément mentionnées par les auditeurs- afin d'ouvrir la voie au regroupement de la demande dans l'enseignement professionnel initial, notamment via les GIP académiques) ;

- 2.2.2.1 / p17 : à propos des partenariats Leonardo, dans la phrase « cette situation est largement due aux difficultés de financement en provenance des pays tiers », remplacer « pays tiers » par « pays partenaires » ;

- 2.3 / p19-21 : l'autorité nationale souscrit globalement aux remarques des auditeurs concernant les taux de satisfaction de la demande (« une demande

financière des porteurs de projets en constante et forte augmentation et une offre financière européenne qui suit avec difficultés », d'où l'idée que l'on est en train de basculer « dans un univers où les crédits européens sont de fortes incitations à réaliser des actions internationales tout en trouvant d'autres partenaires financiers », en revanche, il ne lui semble pas qu'il faille expliquer, de manière exclusive, le taux de réalisation « bas et insuffisant » d'un programme tel que Leonardo (85% en 2009) par une demande qui aurait été « artificiellement gonflée », et, à cet égard, les « tentatives d'explications » fournies plus avant (point 4.2.2, p28) offrent un éclairage complémentaire et nécessaire. Enfin, le comité national d'évaluation (CNE) ne cherche pas à « baisser l'offre » de manière délibérée pour amener la demande à être plus réaliste, ce qui n'aurait guère de sens. En revanche, il met en place des critères de sélection aussi équitables que possible pour faire entrer une demande croissante dans une enveloppe disponible qui n'augmente pas en proportion. On ajoutera que cette demande apparaît globalement honnête, même s'il existe, en particulier chez les *gros demandeurs*, des stratégies d'optimisation des règles de sélection vis-à-vis desquelles la vigilance est de mise.

3/ Les effets de la réorganisation de l'Agence (3)

- introduction / p21 : la « nouvelle convention » couvrira la période 2014/2020 et non 2013/2020 ;

- 3.2 / p23 : s'agissant des « actions définies comme prioritaires dans les objectifs annuels », remplacer « les projets groupés FPI-Comenius » par « les projets groupés FPI-Leonardo » ; « les projets groupés dans l'enseignement scolaire » par « les projets groupés dans l'enseignement professionnel » ;

- 3.4 / p24 : la réflexion sur l'augmentation des « effectifs permanents » de l'Agence que les auditeurs appellent de leurs vœux « en préparation du nouveau programme » sera conduite dans les prochains mois lorsque, en pleine connaissance du périmètre exact d'« Erasmus pour tous », les autorités nationales décideront du sort du GIP Agence 2E2F (prorogation pour 7 années supplémentaires, choix d'une nouvelle forme juridique, etc.) et des ressources qui lui seront affectées compte tenu de ses activités, des engagements européens de la France et des contraintes auxquelles la LOLF soumet les opérateurs de l'Etat.

4/ La gestion financière et comptable (4)

- 4.2.1 / p26-28 : le tableau relatif aux taux de réalisation couvre une période trop courte pour mettre en évidence un fait marquant : l'amélioration du taux d'utilisation global des subventions des années 2006 à 2008, le taux définitif pour la convention 2008 s'établissant à 90,06% (et il a déjà atteint 90,67% pour la convention 2009 qui ne sera close qu'à la fin de cette année), soit une augmentation de 2,27% par rapport à 2007 (87,79%).

Il n'en reste pas moins vrai, comme le soulignent les auditeurs, que l'analyse par sous-programme révèle des disparités qui mettent en évidence des taux d'utilisation moins bons pour Erasmus et surtout Leonardo. Ainsi, pour Erasmus, après le trou d'air de 2007 (de 97,63% en 2006, on est passé à 91,62% en 2007), la situation se redresse difficilement et pourrait se dégrader à nouveau en 2010 (taux quasi définitif : 90,85% ; 2009 : 92,32%) ; pour Leonardo, après une légère dégradation entre 2007 et 2008 (83,32% à 83,10%), les tendances pour les conventions non clôturées de 2009 (85,19%) et 2010 (67,08%) sont plutôt de bon augure, même si la « sous-utilisation » des crédits reste importante.

- 4.2.2 / p28-29 : ces phénomènes de « sous-consommation » sont d'une grande complexité car ils sont la conséquence d'un faisceau de causes –systémiques, sociales, individuelles, etc.– que l'on ne saurait prétendre maîtriser de manière universelle et systématique.

Cela étant dit, l'Agence, soutenue en cela par les autorités nationales, ne néglige aucun des leviers qui peuvent être actionnés pour améliorer les taux *les plus faibles* : renforcement de l'accompagnement des porteurs de projets

(harmonisation des procédures de gestion, formation des « développeurs ») ; encouragement des établissements à déposer des projets groupés, plus efficaces en termes d'organisation et d'optimisation des ressources disponibles (un guide d'aide à la décision et au montage de projets groupés dans l'enseignement professionnel initial a été élaboré en 2011 et a d'ores et déjà permis le dépôt de projets *modélisants* via les DAREIC/GIP académiques des académies de Grenoble et de Nancy-Metz ; un guide similaire est en préparation pour promouvoir les consortiums Erasmus) ; redistribution plus rapide des crédits non consommés. A plus long terme, car les parties prenantes sont plus nombreuses et les circuits de décision moins directs, on peut espérer, par exemple, progresser vers une validation moins opaque et plus homogène de la mobilité dans les établissements d'enseignement supérieur, un meilleur accompagnement des enseignants candidats à une mobilité (rôle fondamental des « coordinateurs mobilité » dans les UFR, par exemple) ou encore une structuration de la demande aussi poussée dans l'enseignement professionnel que dans l'enseignement agricole ou la formation par l'apprentissage.

Enfin, parmi les explications recueillies par les auditeurs, « l'*inexistence* de fonds complémentaires nationaux ou régionaux » n'est pas la plus aisée à saisir : en effet, si l'apport de fonds nationaux, en complément des fonds communautaires, entraîne un « surengagement » qui semble bien déboucher sur des taux de réalisation des fonds communautaires *anormalement* élevés (à cet égard, il est intéressant de constater que la baisse du taux de réalisation des fonds Erasmus dans notre pays est très proche dans le temps de la suppression du complément ministériel à la bourse Erasmus versé jusqu'en 2007), à l'inverse, les fonds en provenance des collectivités territoriales (d'après des chiffres fournis par l'ARF, les Régions françaises consacraient pas moins de 150M€ par an à la mobilité de quelque 150 000 jeunes), qu'ils viennent ou non en complément des fonds communautaires, semblent tirer le plus souvent avantage de la situation, probablement pour des raisons de proximité de la source de financement et de facilité d'accès. Il n'est pas exclu qu'une étude puisse être diligentée sur cette question difficile avec le concours indispensable de l'Agence, mais son ampleur et sa complexité, voire les réticences qu'elle pourrait susciter de la part des collectivités interrogées, doivent d'abord être évaluées. En revanche, l'hypothèse de la corrélation entre *taux de réalisation élevé* et *cofinancement national* doit pouvoir être vérifiée dans des délais raisonnables par la Commission.

A noter : s'agissant de la corrélation contestée entre « la croissance globale de l'activité Erasmus » et « l'augmentation de la sous-consommation des crédits de ce programme », il convient de vérifier l'affirmation selon laquelle « entre 2010 et 2011, les crédits ouverts ont stagné » alors que les crédits notifiés à l'Agence en 2011 ont connu une hausse de 7,2% par rapport à 2010.

- 4.4.2 / p31-32 : en dépit de « cette situation préoccupante », la France est, avec l'Espagne et l'Allemagne, le pays qui permet au plus grand nombre d'étudiants européens de partir en mobilité. Cela renvoie aux explications évoquées ci-dessus et, en particulier peut-être, à l'effet mécanique d'optimisation de l'utilisation des fonds communautaires qu'un « surengagement » financier national est susceptible d'induire.

5/ Suivi des recommandations 2011 et constats 2012 (5)

- Introduction : en réalité, le 4 août 2011, la Cour des comptes européenne a clos son audit, mais trois « constatations préliminaires » ont été maintenues s'agissant de l'activité de l'Agence (par ailleurs, l'ensemble des constatations adressé à l'autorité nationale a été maintenu). Les auditeurs sont invités à vérifier que les améliorations proposées par l'Agence ont bien été mises en œuvre ;

- 5.1.1 / p34 : le *recentrage* du futur programme « Erasmus pour tous » (2014/2020) sur les seuls objectifs de la stratégie UE 2020 en matière d'éducation et de formation et la volonté de la Commission de rationaliser et de simplifier sa mise en œuvre devraient notamment conduire à une réduction du nombre d'objectifs (et d'actions) et à un recours étendu aux subventions forfaitaires. Mais rien n'est encore arrêté puisque le projet de la Commission est actuellement en

débat au Conseil et le sera très prochainement au Parlement européen, avant adoption du texte définitif en codécision, sans doute en 2013 ;

- 5.3.1 / p40 : parmi les comparaisons que la Commission pourrait faciliter, voir celle évoquée au point 4.2.2 sur les cofinancements nationaux ;

- 5.3.4 / p41 : sur les deux points mentionnés (suppression des contrôles -régime de TVA- pour les projets dotés de subventions inférieures à 25 000€ et révision du dispositif d'abandon des créances irrécouvrables et de son seuil de 200€ au-delà duquel la Commission doit être saisie), l'autorité nationale a, en effet, alerté à plusieurs reprises la Commission européenne dans le cadre de sa déclaration d'assurance 2010 (observations 5 et 12 de l'annexe 3). En réponse, dans la lettre accompagnant les « conclusions finales de l'évaluation » en date du 21/11/2011, la Commission (Mme Hélène Clark) écrivait : « En ce qui concerne vos suggestions de simplification de certains contrôles effectués par l'Agence nationale ainsi que du seuil d'abandon des créances (...), je vous assure que j'en ai pris note. Les services centraux en charge des questions concernées ont été saisis et nous vous tiendrons au courant des développements ultérieurs ». L'autorité nationale ne manquera pas de rappeler son engagement à la Commission.

6/ Vérification des contrôles primaires (6)

- Introduction / p41-42 : l'autorité nationale prend acte de la qualité des contrôles secondaires réalisés -dans le respect des principes énoncés dans la lettre de mission remise aux auditeurs- qui ont permis d'établir, preuves à l'appui, la qualité des contrôles primaires portant sur les contrôles approfondis, les audits in situ et les visites en cours de projet ;

- 6.1.2.2 / p46-47 : le lien fait entre l'amélioration considérable de la qualité des contrôles primaires réalisés en 2011 et l'« augmentation sensible des taux de correction financière supérieurs à 2% » permet aux auditeurs de poser à bon escient la nécessité de définir précisément (par le biais d'une « fiche de qualité et de méthodologie ») des « zones de tolérance » évitant de transformer le contrôle en source d'injustice préjudiciable à l'image du programme ;

- 6.1.2.4 / p48/50 : les actions correctives mises en place par l'Agence courant 2011 et le plan d'action opérationnel détaillé en cours d'élaboration pour 2012 sont de nature à fiabiliser les pratiques financières des porteurs de projets qui contribueront, de la sorte, non seulement à l'amélioration du taux de correction financière, mais encore à l'amélioration des taux de réalisation.